



Direction territoriale de Guyane

Programme régional de mise en valeur forestière

PÉRIODE 2022 – 2026

Les inventaires de ressources, aménagements et travaux de desserte forestière prévus dans le PRMV bénéficient d'une aide financière de l'Europe (FEADER), de l'Etat et du CNES.



Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) :
L'Europe investit dans les zones rurales

SOMMAIRE

Rappels : la forêt guyanaise, sa gestion, son exploitation	5
OBJECTIFS DU PRFB ET MOBILISATION DES BOIS	6
Programme régional de la forêt et du bois Guyane	6
Exploitation du bois d'œuvre	6
Développement de la filière biomasse et autres projets	7
LES FORETS AMENAGEES EN GUYANE	8
Le domaine forestier permanent.....	8
Les autres forêts domaniales	9
L'aménagement forestier	9
Elaboration du PRMV, document fonctionnel liant aménagement et exploitation forestière	11
DESCRIPTION ET ELABORATION DU DOCUMENT	12
Apports du document	12
Méthodologie d'élaboration	13
Présentation des massifs forestiers concernés	15
BILAN ET PERSPECTIVES	18
Bilan global des cinq dernières années.....	18
Perspectives pour les années à venir	19
PRMV 2022 – 2026	20
DOCUMENTS DE GESTION DURABLE	21
Aménagements forestiers, cas général	21
Plans de gestion de réserves biologiques	23
Zones de droits d'usage collectifs	23
Plans de gestion des forêts aménagées hors DFP	24
INVESTISSEMENT TRANSVERSAL : LE LIDAR AERIEN	28
INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR	31
Bassin d'approvisionnement RN1 – Saint-Laurent.....	32
Bassin d'approvisionnement Basse Mana	44
Bassin d'approvisionnement Montagne de Fer	56
Bassin d'approvisionnement Counamama	67
Bassin d'approvisionnement Montagne de Fer	79
Bassin d'approvisionnement Deux Branches	79
Bassin d'approvisionnement Balata – Saut Léodate	101
Bassin d'approvisionnement Piste Mataroni	113
Bassin d'approvisionnement Piste Armontabo	124
Bassin d'approvisionnement RN2 – Saint-Georges	136
BILANS.....	148

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Situation générale du DFP	8
Figure 2 - Schéma de l'emboîtement des unités de gestion forestières	9
Figure 3 - Localisation des différents secteurs forestiers concernés	16
Figure 4 - Comparaison SRTM - LiDAR aérien au niveau des MNT produits.....	28
Figure 5 - Parcelle avec des hauteurs moyennes de canopée	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Comparaison aménagement forestier / PRMV	12
Tableau 2 - Méthodes d'estimation des volumes disponibles.....	14
Tableau 3 - Surfaces et volumes présumés bois d'œuvre.....	15
Tableau 4 - Bilan des cinq dernières années	18
Tableau 5 - Forêts aménagées	21
Tableau 6 - Forêts en cours d'approbation.....	21
Tableau 7 - Programme d'aménagement des forêts non aménagées	22
Tableau 8 - Programme de révision d'aménagements	22
Tableau 9 - Programme de rédaction des plans de gestion des réserves biologiques.....	23
Tableau 10 - Programme de construction des chartes permettant l'aménagement des ZDUC	24
Tableau 11 - Programme d'élaboration des plans de gestion des forêts hors-DFP.....	25
Tableau 12 - Prévision des surfaces et des dépenses en LiDAR aérien	29
Tableau 13 - Coûts unitaires utilisés pour les bilans financiers du PRMV	31
Tableau 14 - Évaluation des coûts de reprise des accès HDFP aux massifs enclavés.....	31

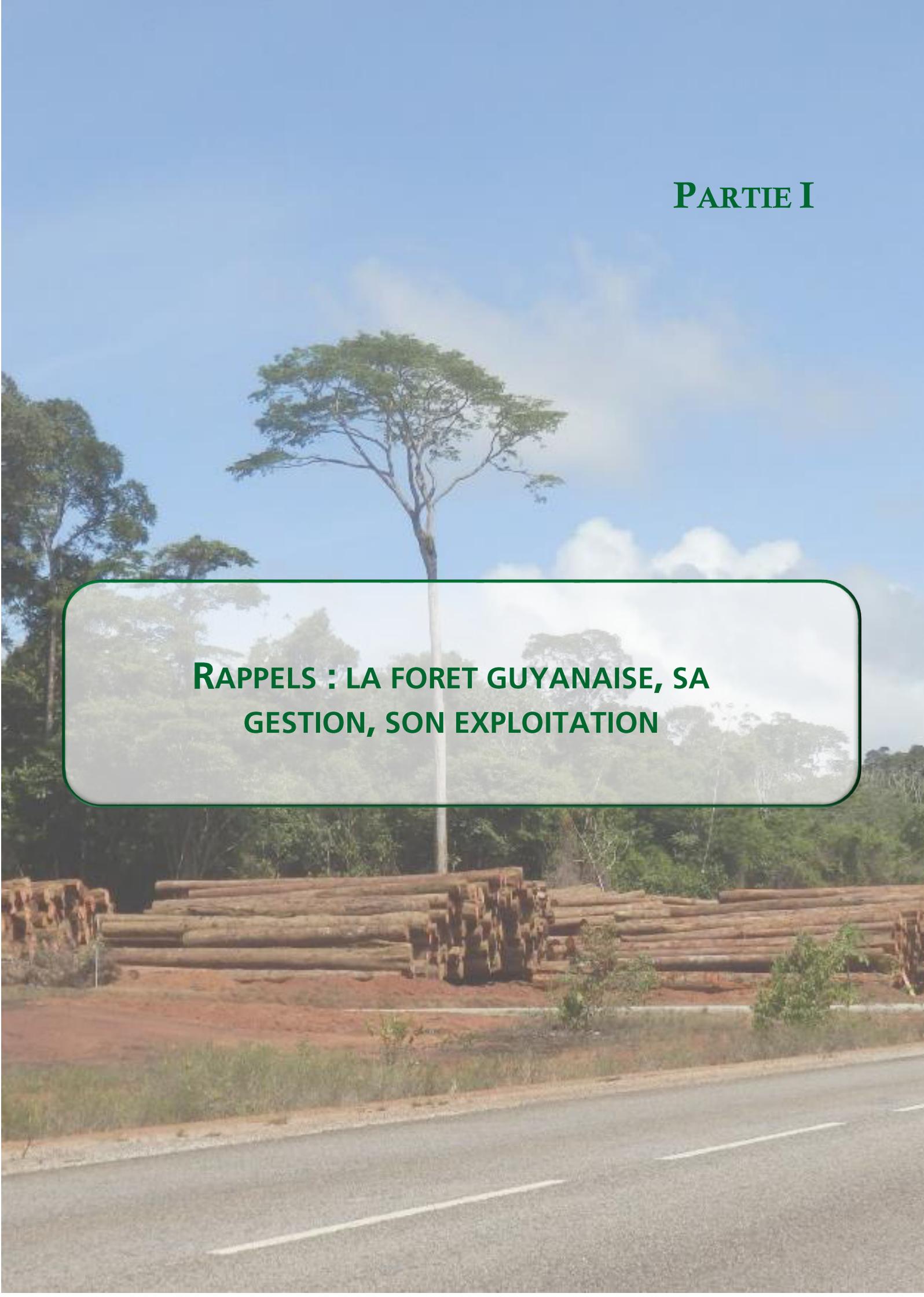
Ce document est un programme théorique couvrant une période de cinq ans et révisé et ajusté tous les ans au premier trimestre de la première année de programmation.

Il n'est pas ajusté en cours d'année et n'empêche pas des changements ponctuels de programmation. Son rôle est de fournir une vision à moyen terme de la mobilisation des bois en Guyane au sein des forêts dont le gestionnaire est l'ONF.

La gestion courante de cette mobilisation des bois est assurée par les unités territoriales (UT) de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni, en lien avec les autres services de la direction territoriale de l'ONF en Guyane (service bois et gestion durable, unité de production travaux (UP, en charge des inventaires de désignation). Les personnels des UT peuvent ainsi réarranger l'ordre des parcelles à exploiter ou à désigner en fonction des événements survenant au cours de l'année : aléa météorologique ou budgétaire, brusque variation de la demande client... Le programme est alors actualisé l'année suivante, au sein du programme régional de mise en valeur forestière (PRMV) qui succède au présent PRMV.

PARTIE I

RAPPELS : LA FORET GUYANAISE, SA GESTION, SON EXPLOITATION



Programme régional de la forêt et du bois Guyane

[Le PRFB Guyane](#), élaboré entre 2018 et 2020, a été approuvé par arrêté ministériel le 29 septembre 2020. Les objectifs de ce document-cadre, qui fixe les grandes orientations de gestion pour la filière forêt-bois pour les dix ans à venir, sont donc dès à présent intégrés au PRMV.

Un des objectifs (objectif 1.2) qui concerne directement le PRMV est l'augmentation de la récolte de bois d'œuvre à échéance 2030, passant d'un volume moyen annuel de 70 000 m³ grume environ, à 210 000 m³. Ce volume bois d'œuvre objectif a été proposé par Interprobois en fonction des estimations de la demande et des projections de besoins pour les années à venir. Actuellement, six scieries ont la capacité d'exploiter plus de 8 000 m³/an, une scierie a la capacité d'exploiter 3 500 m³/an et moins d'une dizaine de scieurs exploitent moins de 1 000 m³/an (m³ grume).

Un autre objectif (objectif 2.1) du PRFB est la concrétisation des projets de centrales-biomasse permettant de valoriser, entre autres sources, les connexes d'exploitation : bois d'emprises des cloisonnements et pistes, dégâts secondaires provoqués par l'abattage des arbres à vocation bois d'œuvre, purges... Cet objectif est également traduit dans le PRMV.

Ces lignes directrices du PRFB sont suivies par le PRMV et déclinées sur le court terme en tentant de dresser une trajectoire d'évolution réaliste intégrant les contraintes de financement, les capacités maximales de mobilisation des bois des ETF, les demandes effectives de bois par les scieries.

Exploitation du bois d'œuvre

Afin de garantir une exploitation en cohérence avec les principes de gestion durable de la forêt guyanaise, [une charte de l'exploitation à faible impact \(EFI\)](#) a été signée en 2010, et actualisée en 2016, par les principaux acteurs de la filière bois. Elle constitue, désormais, une exigence minimale pour travailler dans le DFP. Les exploitations nécessitent des opérateurs, notamment bûcherons, formés aux techniques d'abattage contrôlé en milieu équatorial et un matériel adapté à chaque étape de l'exploitation : bulldozer équipé d'un treuil, skidder et également pelle hydraulique équipée d'un grappin tronçonneur, mais aussi manipulation et emploi de GPS. Les réseaux de débardage, permettant de tirer les bois hors de la parcelle jusqu'aux pistes forestières, sont implantés et utilisés de façon à minimiser les impacts sur les sols et sur les cours d'eau. La certification PEFC, obtenue en 2012 et conservée depuis, garantit également la gestion durable des forêts domaniales du DFP.

La ressource est ainsi mise à disposition pour répondre à la demande de la filière, tout en garantissant une durabilité de ces modalités d'exploitation et une bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Les trois quarts des coupes sont vendues sur pied à la mesure. S'agissant du quart restant, l'ONF reste maître d'ouvrage et les coupes sont directement exploitées en régie par un prestataire. La vente de bois aux scieurs est alors faite sous la forme de bois façonnés. L'ONF assure par ailleurs la gestion

technique et administrative liée aux coupes et aux travaux d'investissement et d'entretien. Chaque vente est précédée d'un inventaire parcellaire (désignation) et fait l'objet d'un suivi d'exploitation. Une étude de la desserte est réalisée en amont car la mobilisation de la ressource potentielle en bois exploitables ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où les parcelles forestières sont accessibles par une desserte routière. Ainsi, l'approvisionnement régulier de la filière bois dépend de la capacité à pouvoir créer cette desserte un à deux ans avant la mise en exploitation des coupes.

La rotation, temps de passage entre deux coupes, est actuellement fixée à 65 ans, et le taux de prélèvement moyen optimal est de l'ordre de 20 à 30 m³/ha exploités. La perturbation opérée par l'exploitation est ainsi fortement limitée en intensité et en durée de façon à garantir le renouvellement et le retour à l'état d'équilibre de l'écosystème forestier guyanais.

Ces opérations coûteuses sont réalisées avec l'aide de l'Etat, de la CTG et de l'Union Européenne (subventions FEADER et aides aux surcoûts).

Développement de la filière biomasse et autres projets

Deux nouvelles centrales énergétiques basées sur la biomasse ont vu le jour en 2020, à Cacao et à Saint-Georges. D'autres projets de centrales ont été validés dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), à Montsinéry et Kourou. L'approvisionnement de ces centrales bois-énergie s'appuie sur une triple origine :

- 👉 La défriche agricole ;
- 👉 Les rémanents d'origine forestière, issus de l'exploitation du bois d'œuvre (connexe d'exploitation, emprises des pistes) et de sa transformation (connexe de scierie) ;
- 👉 Les cultures énergétiques.

La mobilisation de la défriche agricole et les cultures énergétiques sont encore peu développées. La mise en production des deux premières centrales biomasses va solliciter à court terme la mobilisation d'environ 65 000 t/an d'origine forestière.

La mobilisation du bois énergie (BE) d'origine forestière à l'avantage de mobiliser des interlocuteurs bien identifiés, d'une bonne connaissance (quantité et localisation) de la ressource annuelle disponible, et d'un itinéraire technique déjà éprouvé par le résultat de chantiers pilotes. Son principal « point faible » réside dans l'éloignement de la ressource qui ira croissant et est bien au-delà de la distance optimale de la ressource à la centrale.

Le schéma de mobilisation de cette ressource consiste en la valorisation de 1 t à 1,2 t de bois énergie par m³ de bois d'œuvre exploité suivant les modalités introduites dans la charte d'exploitation à faible impact dans sa version 2016. Le rythme d'approvisionnement en BE d'origine forestière reste donc conditionné par le rythme d'exploitation du bois d'œuvre.

L'exploitation à venir des bois immergés du lac de Petit Saut permettra la mobilisation de BE supplémentaire. Cette source d'approvisionnement n'est pas intégrée au PRMV 2022 – 2026.

LES FORETS AMENAGEES EN GUYANE

En Guyane, les forêts gérées par l'ONF sont uniquement domaniales. Aucune collectivité n'a entrepris de démarche en vue de bénéficier du régime forestier au sein des forêts concernées par leur territoire communal depuis la mise en place du Code Forestier pour la Guyane.

Le domaine forestier permanent

Le domaine forestier permanent (DFP) est né de la loi forestière de 2005. Cet ensemble couvre 2,4 millions d'hectares et ses limites ont été définies en tenant compte, notamment au nord, des perspectives de développement. La loi forestière y est effective depuis la signature des décrets d'application suivants :

- ☞ N°2008-667 du 2 juillet 2008 délimitant les terrains à boisier et forêts de l'État en Guyane relevant du régime forestier ;
- ☞ N°2008-1180 du 14 novembre 2008 portant actualisation et adaptation du droit domanial, du droit foncier et droit forestier applicables en Guyane.

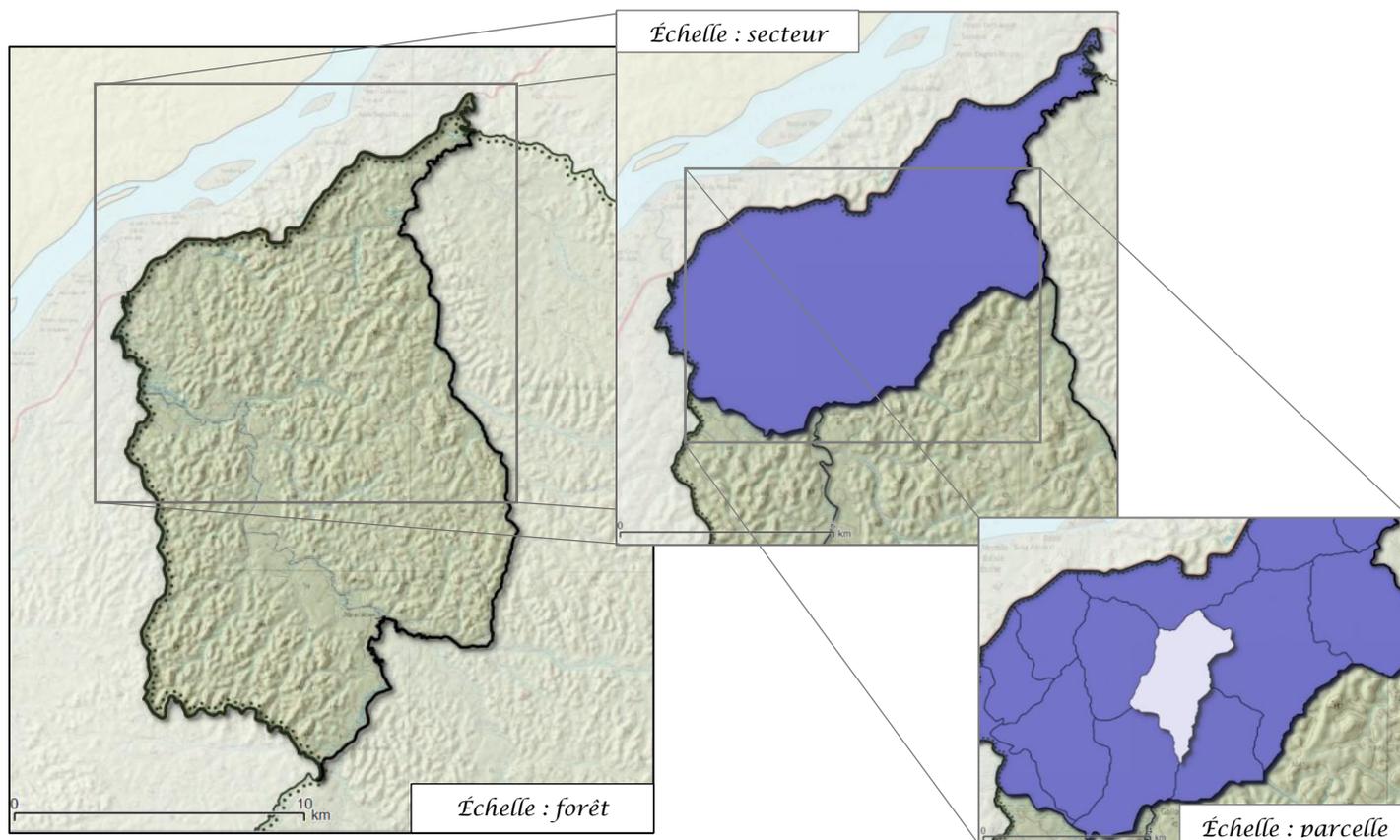
Figure 1 - Situation générale du DFP



Toutes les opérations envisagées sur le DFP doivent être compatibles avec la [directive régionale d'aménagement \(DRA\) pour la région Nord Guyane](#), validée par arrêté ministériel le 2 mars 2010.

Le DFP est divisé en forêts, qui correspondent à des unités d'analyse et de planification. Ces forêts sont progressivement aménagées, c'est-à-dire dotées d'un plan de gestion appelé « aménagement forestier ». À une échelle plus locale, les forêts sont de nouveau divisées en secteurs forestiers, qui correspondent à des unités géographiques cohérentes de 2 000 à 3 000 ha et qui permettent de se localiser rapidement dans des massifs qui peuvent faire plusieurs centaines de milliers d'hectares. Enfin en unités de gestion délimitées par des contraintes physiques et nommées parcelles, chaque parcelle ayant une surface de 400 ha en moyenne.

Figure 2 - Schéma de l'emboîtement des unités de gestion forestières



Les autres forêts domaniales

Plusieurs forêts gérées par l'ONF, sur la bande littorale ou dans les communes de l'intérieur, font l'objet d'exploitation forestière pour l'approvisionnement de micro-filières locales. Ces forêts, hors DFP, ne font pas l'objet de plan de gestion pour le moment en l'absence de cadre de gestion durable.

Cependant, ce cadre de gestion durable des forêts de l'intérieur et du Maroni est en cours de finalisation : il s'agit de la **DRA pour la région Sud Guyane**. Son approbation, initialement prévue pour 2020, est attendue pour le dernier trimestre 2022. Les plans de gestion qui s'y rapporteront, également en cours d'élaboration, seront envoyés au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, **dès que la DRA aura été approuvée**, suivant la procédure d'un règlement type de gestion (RTG) adapté à ces forêts. En attendant, des coupes sont proposées au cas par cas afin de subvenir aux besoins des communes de l'intérieur. Ces coupes ne sont pas intégrées au PRMV, mais le seront dès approbation de la DRA concernée. Les prévisions d'élaboration des plans de gestion de ces forêts sont quant à elles déjà intégrées au PRMV pour information.

L'aménagement forestier

Les aménagements forestiers, propres à chaque forêt du DFP, sont des documents de gestion durable couvrant des périodes de 20 à 35 ans. Basés sur des analyses cartographiques et des inventaires de

terrains, de même que sur une analyse des conditions abiotiques intrinsèques à la forêt, ils permettent de définir les séries de production et de protection et ainsi de donner les grandes lignes de la gestion future de chaque forêt. Pour ce faire, ils répondent à trois nécessités :

- ☞ Définir et zoner des objectifs prioritaires pour chaque forêt, en tenant compte notamment des fonctions de la forêt en termes de production de bois comme de services (protection des sols, de la faune, de la flore, des milieux aquatiques...) : c'est le zonage en séries ;
- ☞ Établir une planification des interventions, afin de combiner respect de la biodiversité, renouvellement de la forêt et besoins de la filière ;
- ☞ Adapter les modèles de sylviculture et les modes d'exploitation au contexte particulier et définir les règles applicables aux autres activités forestières.

Les séries évoquées au premier point sont de cinq types et répondent à différents enjeux :

- ☞ **La série de production**, avec un objectif principal de récolte de bois d'œuvre, de bois énergie et d'autres produits forestiers ;
- ☞ **La série d'accueil du public**, dédiée à réserver de vastes surfaces forestières à la fonction d'accueil en forêt. Des pistes de réflexion concernant les infrastructures à y créer peuvent être proposées au niveau des aménagements forestiers, mais leur concrétisation ne va pas sans une large concertation faisant intervenir les porteurs de projet et les collectivités.
- ☞ **La série d'intérêt écologique**, dont l'objectif est de protéger une grande diversité d'habitats et de conserver des milieux et des espèces remarquables (zones présumées de refuges forestiers humides en cas d'épisode climatique plus sec, zones à pluviosité moyenne supérieure, régions sur sols argileux et profonds (diversité floristique plus grande), affleurements rocheux et les « inselbergs » (très sensibles au feu et à fort taux d'endémisme), forêts sur sables blancs (habitats très rares et fragiles subissant de fortes dégradations anthropiques) ;
- ☞ **La série de protection physique et générale des milieux et des paysages**, avec pour objectifs principaux la protection des zones de captage d'eau, des berges des fleuves et des zones à forte pente (érosion). Cette série permet également d'assurer le fonctionnement des corridors écologiques ;
- ☞ **La série d'usages traditionnels**, qui ne concerne que les zones de droits d'usage collectifs (ZDUC).

Les différentes séries sont délimitées pour chaque forêt selon des études cartographiques, bibliographiques et de terrain approfondies.

À l'issue de ces analyses des facteurs du milieu, dans la plupart des cas, seules les parcelles potentiellement exploitables font l'objet de l'élaboration d'un schéma de desserte. Plus ponctuellement, la DRA pour la région nord Guyane n'interdit pas le passage d'une piste au sein d'une parcelle classée en série de protection physique et générale des milieux et des paysages, à la condition que la parcelle ne soit pas exploitée en dehors de l'emprise de la piste. Cette tolérance ne concerne en aucun cas les séries d'intérêt écologique.

La version publique des aménagements forestiers est [disponible sur le site internet de l'ONF](#).

Le PRMV s'intéresse aux parcelles en production au titre de l'aménagement forestier.

PARTIE II

ELABORATION DU PRMV, DOCUMENT FONCTIONNEL LIANT AMENAGEMENT ET EXPLOITATION FORESTIERE



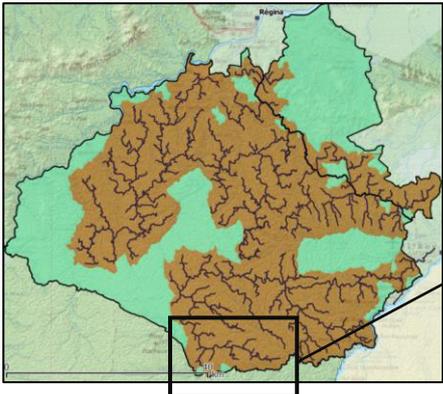
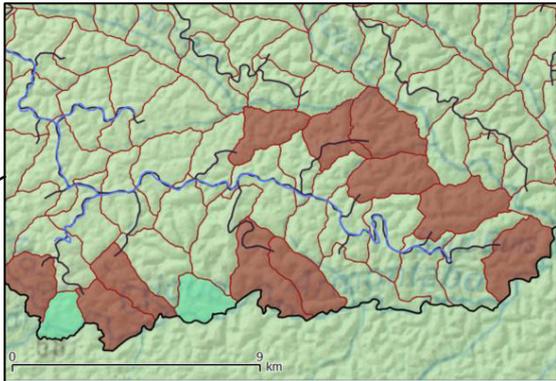
DESCRIPTION ET ELABORATION DU DOCUMENT

Les aménagements constituent une analyse fine des données forestières permettant de classer les différentes parcelles selon leurs enjeux de biodiversité, de protection des milieux ou encore de production. Ce sont des documents de planification à l'échelle d'un massif et à long terme.

Plus fonctionnel, le plan régional de mise en valeur forestière (PRMV), élaboré pour cinq ans, est révisé tous les ans. Ce document constitue l'application des aménagements à l'échelle de toutes les forêts susceptibles d'exploitation et est présenté en commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

Le PRMV est donc la déclinaison opérationnelle des aménagements forestiers.

Tableau 1 - Comparaison aménagement forestier / PRMV

AMENAGEMENT FORESTIER	PRMV
Obligation juridique nationale Long terme (20 – 35 ans) État des lieux et zonage multifonctionnel de la forêt Schéma de desserte théorique Bilan financier global	Document de planification régional Court terme : 5 ans révisé tous les ans Planifie l'exploitation dans les zones en production Tracé précis des voies forestières. Optimisation des investissements
 <p>Les séries sont définies et le schéma de desserte théorique est tracé dans la série de production (en marron)</p>	 <p>Au sein des parcelles définies comme étant en production dans l'aménagement, les parcelles dont la balance impact écologique vs. volume de bois disponible est la moins intéressante (en rouge) sont exclues du PRMV</p>

Apports du document

Le PRMV reprend, à l'échelle régionale et à court terme, l'ensemble des planifications prévues par les différents aménagements forestiers. Il permet en outre de planifier l'élaboration des aménagements forestiers eux-mêmes, suivant l'objectif fixé par PEFC d'atteindre 100% des massifs aménagés en 2025. Il est donc organisé autour de grands axes :

- 📍 **Prévision des futurs aménagements** : le PRMV établit la liste des forêts à aménager, leur surface, leur localisation et l'année indicative de leur rédaction ;

- ☞ **Choix des zones à survoler au LiDAR¹** : donnée de base pour établir les surfaces exploitables et les tracés de desserte optimaux, l'acquisition de données LiDAR doit être organisée car elle fait désormais partie intégrante de la planification et de l'exploitation forestière ;
- ☞ **Localisation de la ressource à exploiter** : le PRMV fournit une évaluation de la ressource en bois d'œuvre correspondant aux essences commerciales, par année, bassin d'approvisionnement, forêt et secteur forestier ; de même, par année d'ouverture à l'exploitation, il indique l'état des surfaces inventoriées ou à inventorier ;
- ☞ **Étude de la desserte** : le PRMV présente enfin la liste des opérations à réaliser, par année et par secteur forestier, en fonction des coupes à mettre sur le marché, en indiquant les localisations et les longueurs correspondantes de desserte. Les prévisions des entretiens de voie forestière sont également intégrées au document bien qu'ils soient difficiles à prévoir avant la fin de saison des pluies de l'année en cours.

Méthodologie d'élaboration

Le point d'entrée de la rédaction du PRMV est la demande en bois de la filière. Celle-ci doit être anticipée et stabilisée le plus tôt possible : en effet, c'est le volume demandé qui va calibrer, l'année précédant l'exploitation, la surface de parcelle à inventorier et, deux ans avant l'exploitation, le linéaire de desserte forestière à ouvrir pour desservir les parcelles concernées. Il est donc primordial pour les clients de définir clairement leur besoin à moyen terme, **notamment via des contrats d'approvisionnements**.

Les différents clients sont répartis au mieux dans différents massifs forestiers afin de rationaliser l'organisation des chantiers et le flux de grumiers sur les voies publiques. Aussi, chaque massif est exploité de proche en proche au rythme indiqué par le client. Une fois un massif terminé, le client est orienté vers un autre massif forestier.

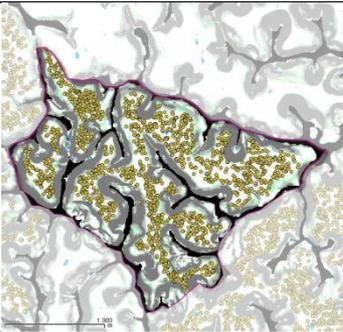
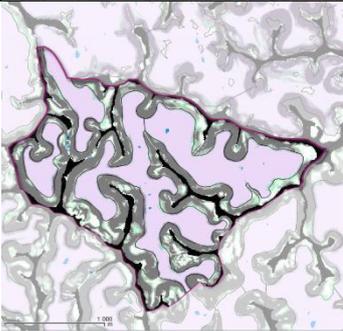
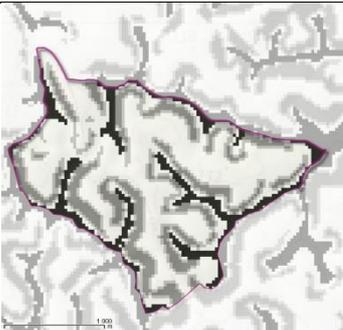
Dans la configuration sylvicole actuelle (étendue du DFP, durée de rotation, taux de prélèvement, proportion de surface exploitable et forêt accessibles depuis la voie publique) le DFP a une capacité de production théorique (*possibilité*) de l'ordre de 90 000 à 130 000 m³/an. Le DFP est donc suffisant pour approvisionner à long terme les clients au rythme actuel. Au rythme ambitionné par le PRFB, le DFP accessible depuis la voie publique n'est pas suffisant et le développement d'alternatives, telles que **les plantations ou l'ouverture de nouveaux axes routiers structurants pour le territoire, doit être envisagé**.

Afin d'estimer le nombre de parcelles à inventorier et donc le linéaire de desserte forestière à créer, le volume théorique de chaque parcelle est estimé et ces parcelles sont classées dans l'ordre de leur passage présumé en exploitation. Ainsi, la projection du volume nécessaire à la filière sur plusieurs années dessine de proche en proche le cheminement du parcellaire à desservir.

L'estimation du volume potentiellement exploitable par parcelle est réalisée selon différentes méthodes dépendant de la précision des données disponibles. Ces méthodes sont détaillées ci-après.

¹ LiDAR : *Light Detection And Ranging* ; il s'agit d'une technique de télémétrie basée sur le laser permettant de décrire numériquement un objet sous la forme d'un nuage de points, cf. partie III, sous-partie 2

Tableau 2 - Méthodes d'estimation des volumes disponibles

<p>Parcelle désignée</p>		<p>Le volume est donc le volume désigné, avec un rabais variable selon les secteurs correspondant à la proportion de bois habituellement rejetés (creux, avec défaut, etc). Dans le cadre du PRMV et dans un esprit de maintien de marges de sécurité, ce rabais est de 10 %.</p>
<p>Parcelle non désignée, avec LiDAR</p>		<p>La surface d'UP (<i>unité de production</i>, c'est-à-dire la surface finalement exploitable, hors bas-fond et forte pente – en rose sur la carte) est connue et multipliée par un volume d'arbre et un prélèvement moyens extraits des parcelles qui ont été exploitées à proximité.</p>
<p>Parcelle sans LiDAR (de plus en plus rare à l'échelle du PRMV)</p>		<p>La même méthode que précédemment est appliquée mais en s'appuyant sur le MNT issu du SRTM², disponible sur toute la Guyane en appliquant un facteur multiplicatif supplémentaire basé sur le ratio moyen entre la surface exploitable selon le MNT issu du LiDAR et celle selon le SRTM.</p>

Ainsi, pour chaque parcelle, un volume estimé est disponible. Ce volume est affiné au fur et à mesure des acquisitions LiDAR et des inventaires de désignation. Dans les tableaux du PRMV 2022 – 2026, la méthode employée est systématiquement précisée (désignation ou estimation).

S'agissant de la desserte, un coût moyenné sur les dernières années est appliqué. Cela permet de différencier les types de desserte qui devront être mises en œuvre : principale, secondaire, fin de réseau ou piste à camion.

À l'amont de cette démarche de PRMV, des rencontres sont organisées :

- 🕒 En externe, avec les clients, par le responsable commercial bois, les responsables des deux unités territoriales et le chef de service bois et gestion durable ; ou en réunion avec Interprobois et ses différentes familles (dont exploitants) ;
- 🕒 En interne, avec l'ensemble des personnels impliqués dans la programmation outre la responsable aménagement forestier et PRMV dont, *a minima* : le responsable commercial bois, les techniciens spécialisés dessertes forestières, les responsables des deux unités territoriales, le responsable de l'unité de production travaux ou ses conducteurs de travaux et, enfin, le chef de service bois et gestion durable.

² Données radar issues de la couverture complète de la surface terrestre menée par la NASA en 2000 et fournissant un MNT au pas de 30 m et à une précision effective de l'ordre de 10 m.

Présentation des massifs forestiers concernés

Les résultats sont présentés par bassin d’approvisionnement, c’est-à-dire par unité de gestion de la forêt correspondant généralement à une voie forestière principale. À noter qu’il peut y avoir plusieurs bassins pour une même forêt (exemple en forêt domaniale de Régina – Saint-Georges).

Ces différents bassins d’approvisionnement sont présentés dans le tableau suivant. Dans cette version du PRMV, seuls les massifs du DFP sont concernés. Dès approbation de la DRA sud Guyane, à échéance fin 2022, le PRMV intégrera les massifs hors DFP.

Afin de disposer d’une vision à long terme de l’exploitation forestière, trois nouveaux massifs ont été intégrés au PRMV 2022 – 2026 : il s’agit des forêts domaniales de Deux Branches, de Placer Tibourou et de Basse Mana. Le choix d’ouvrir l’un ou l’autre dépendra de différents facteurs :

- 👉 L’analyse des données LiDAR, en cours d’acquisition ou de traitement (commande passée) ;
- 👉 Du rythme d’exploitation des autres massifs, l’idée étant de diversifier l’origine de la récolte sans ouvrir trop de massifs en même temps (coût d’entretiens forts).

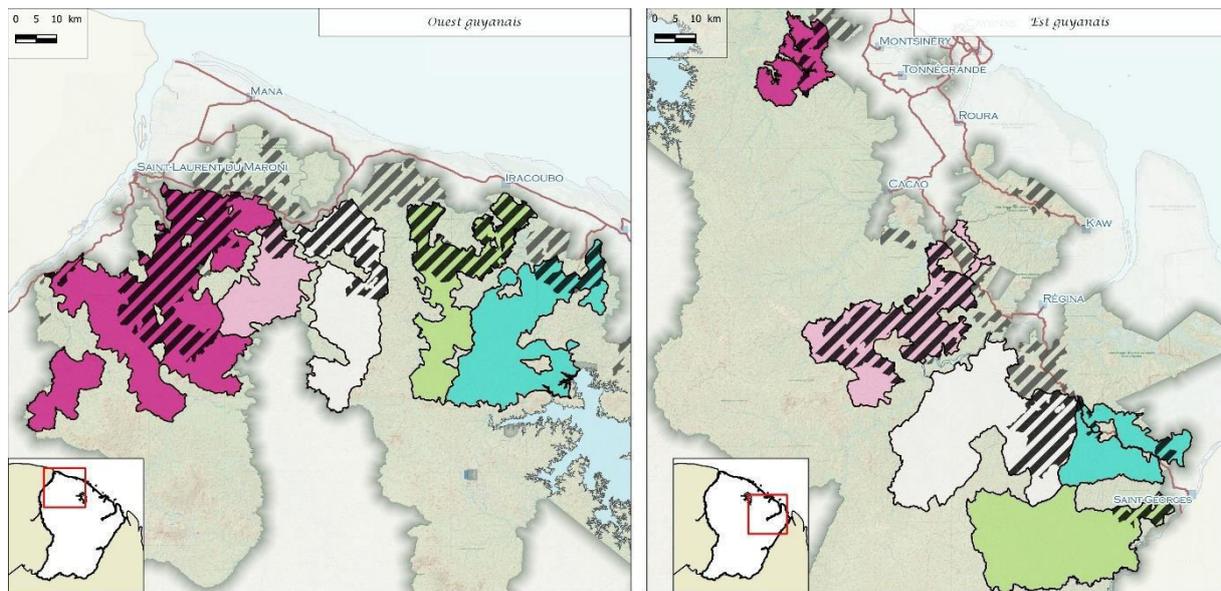
Les rythmes d’ouverture de ces massifs dépendent également de la demande. En l’absence de certitude sur celle-ci, le volume-cible a été choisi de manière à répondre progressivement à l’ambition du PRFB (de 70 000 m³/an à 210 000 m³/an entre 2020 et 2030). Les trois massifs ont été prévus à l’ouverture dans le cadre du PRMV 2022 – 2026, mais le choix pourra favoriser l’exploitation de l’un ou de l’autre au cours des années à venir ; ces choix seront affinés au cours des prochains PRMV.

Tableau 3 - Surfaces et volumes présumés bois d’œuvre des différents secteurs forestiers concernés, de l’ouest vers l’est

Forêt domaniale	Nom du secteur	Surface cadastrale en production (ha)	Surface cadastrale en production restante (ha)	Volume annuel 2022 – 2026 (m ³ /an)
Ouest guyanais				
Mana Paul Isnard Sparouine	RN 1 – Saint-Laurent	160 700	27 600	5 000 – 5 000
Basse Mana		35 300	27 800	0 – 6 000
Montagne de Fer		66 600	15 800	9 000 – 9 000
Counamama		60 900	17 500	9 000 – 9 000
Deux Branches		76 300	53 100	0 – 6 000
Est guyanais				
Balata – Saut Léodate		22 900	17 200	0 – 9 000
Bélizon – Tibourou		68 900	4 800	8 000 – 6 000
Régina – Saint-Georges	Mataroni	109 400	69 500	34 000 – 43 000
	Armontabo	85 100	79 100	10 000 – 18 000
	RN2 – Saint-Georges	38 400	29 300	15 000 – 13 000
Total				90 000 – 124 000

Les surfaces présentées en production comprennent toutes les parcelles en production des différents bassins d’approvisionnement : non exploitées, non exploitables (pauvreté en essences commerciales, relief...) et déjà exploitées. Les surfaces cadastrales en production restantes représentent quant à elles les parcelles non exploitées et potentiellement exploitables, c’est-à-dire une fois les parcelles pauvres en ressource commerciale ou difficiles à exploiter exclues.

Figure 3 - Localisation des différents secteurs forestiers concernés (les parcelles hachurées sont celles qui ont déjà été exploitées au sein des massifs – non exhaustives en dehors des forêts concernées par le PRMV)



Le massif forestier de la *Counamama* présente de forts reliefs, y compris au niveau des parcelles en production, dont l'opportunité du franchissement reste à valider dans le cadre du présent PRMV. S'agissant du massif forestier de la *Montagne de Fer*, une situation similaire se présente à plus long terme (échéance 10 ans au rythme maintenu jusqu'en 2020). Au niveau du précédent tableau, les parcelles au-delà de ces forts reliefs ont été exclues dans une logique de pire *scenario* (surfaces restantes **en rouge**).

Les massifs *Armontabo* et *Mataroni* sont extrêmement vastes. Si les forts reliefs y sont plus rares que dans l'ouest guyanais, la question de la distance à la ressource se pose. De fait, les parcelles les plus éloignées sont à plus de 50 km à vol d'oiseau. L'opportunité de telles coupes doit être questionnée du fait des coûts de production, à la lumière de l'exemple actuel du fond du massif forestier de *Bélizon* (plusieurs milliers de m³ disponibles à environ 70 km de piste forestière).

Le massif *RN1 – Saint-Laurent* est particulier. Composé de forêts pauvres en essences commerciales, il a été exploité pour sa majeure partie dans le cadre des permis forestiers. Les parcelles sont donc attribuées au cas par cas, selon la demande qui peut varier tous les ans et selon la localisation de la ressource restante et l'état de l'accès qui y mène. Le secteur *Voltaire*, au sud-ouest, permettrait la mobilisation d'environ 150 000 m³ mais est pour le moment enclavé. Seule une démarche de territoire permettra de le desservir depuis *Apatou*, donnant par ailleurs accès aux chutes *Voltaire*, site d'intérêt majeur pour l'accueil du public, équipé mais devenu difficilement accessible du fait de l'absence d'entretien de son accès historique par la piste de *Paul Isnard*.

Le massif *RN2 – Saint-Georges* est directement accessible depuis la voirie publique. Il doit être conservé comme sécurité en vue d'assurer l'approvisionnement des clients en cas de souci d'accès majeur dans les autres massifs plus éloignés de la voirie publique. Dans le cadre du PRMV 2022 – 2026, son ouverture est prévue secteur *Saut Mombin* mais les volumes prélevés ne doivent être qu'un complément aux autres massifs (pas plus de 11 à 13 000 m³/an), notamment dans l'attente du passage effectif de la *Mataroni*.

L'ouverture des massifs *Tibourou*, *Basse Mana* et *Deux Branches* est prévue au cours du PRMV afin d'anticiper l'augmentation de la demande client à venir, notamment dans l'ouest guyanais.

L'ouverture du bassin d'approvisionnement *Deux Branches* ne sera possible que sous réserve d'une mise à gabarit de la voirie publique desservant ce massif, actuellement non calibrée pour supporter du transport d'engins forestiers, notamment des grumiers. Les données LiDAR permettant d'affiner la connaissance de ces trois massifs seront livrées en 2023.

Enfin, le PRMV 2022 – 2026 est marqué par la réouverture du massif de *Balata – Saut Léodate*, dont une partie a été exploitée jusque dans les années 1990. Les reliefs en demi-oranges font que les surfaces exploitables seront plus faibles qu'au sein des autres massifs. L'enjeu de la mobilisation de ces bois est la diversification des essences afin de valoriser la grande part de wapas et de mahos présents.

Bilan global des cinq dernières années

Le tableau suivant fait état pour les cinq dernières années, des surfaces inventoriées en désignation, des kilomètres de voies créées et des volumes exploités (sur la base des décomptes d'exploitation uniquement).

Tableau 4 - Bilan des cinq dernières années

Année	Surface désignée ¹ (ha)	Voies créées ² (km)	Volume exploité ³ (m ³)
2017	5 030	45	66 260
2018	7 610	30	52 470
2019	6 620	15	84 155
2020	5 830	40	89 280
2021	3 420	-*	65 700
Moyenne	5 700	40	71 575
Somme	28 510	130*	357 865

¹surface cadastrale ²ne sont comptabilisés ici que les créations de pistes, et non les réfections généralisées de pistes (distance arrondie) ³les volumes exploités dans les forêts hors-DFP ont été comptabilisés.

*en raison de la forte pluviosité du dernier trimestre 2021, aucune ouverture de voie forestière n'a pu être réceptionnée

Les volumes exploités sont les volumes qui ont été décomptés. Ils ne tiennent pas compte des grumes revendues en régie et il faut noter que les décomptes peuvent avoir été renseignés plusieurs mois après l'exploitation d'une parcelle. **De ce fait, il peut exister un décalage temporel entre l'année considérée et l'année réelle de l'exploitation.**

Le faible volume décompté en 2018 s'explique de deux manières. D'abord, il est la conséquence directe du retard pris dans la création de desserte lié aux mouvements sociaux de mars-avril 2017, qui ont entraîné un arrêt et report de certains chantiers. Ensuite, il s'explique également par le grand nombre de décomptes ayant été renseignés en 2019 au lieu de 2018, notamment au niveau du secteur Crique Comptable.

Les désignations se réalisent depuis 2019 à flux tendu du fait du retard pris en création de desserte entre 2018 et 2019. En effet, un accès en quad *a minima* est indispensable afin de se rendre au niveau des parcelles à désigner. **De fait le retard pris dans la création de desserte en 2018-2019 se traduit en 2021 par un retard pris au niveau de la désignation.**

En 2021, le phénomène météorologique « la Niña » a eu pour conséquence la prise d'un retard sur l'ensemble de la chaîne de mobilisation des bois, à commencer par l'ouverture de desserte forestière. De fait, des précipitations comme la Guyane n'en n'avait pas connues depuis longtemps ont empêché toute action de latéritage des pistes forestières. De même, le débardage des bois a été fortement impacté (orniérage très important, impossibilité de ressuyage des cloisonnements et des pistes de débardage).

Perspectives pour les années à venir

Afin de satisfaire la demande en bois d'œuvre pour les cinq années à venir, la priorité pour le gestionnaire est de retrouver une avance nécessaire au niveau de la desserte forestière : en effet, comme mentionné précédemment, toute l'avance accumulée en 2015 et 2016 a été perdue en 2018 – 2019 et le retard s'est encore accentué en 2021.

Ainsi, la situation est extrêmement inconfortable pour l'activité inventaire : il devient indispensable d'ouvrir des « pré-pistes » au fur et à mesure de la désignation afin que les parcelles soient accessibles en quad. Là où une avance de deux ans est recommandée entre la création de la desserte et la vente de la parcelle au client, certains secteurs ne disposent même pas d'une année d'avance.

Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de récupérer au moins un an d'avance. Puis, le PRMV prévoira de récupérer jusqu'à deux ans d'avance afin de retrouver une situation sécurisante pour le gestionnaire comme pour le client.

PARTIE III

PRMV 2022 – 2026

Aménagements forestiers, cas général

Les plans d'aménagement forestier déjà approuvés par arrêtés ministériels sont ceux des forêts domaniales listées ci-dessous.

Tableau 5 - Forêts aménagées

	Forêt domaniale	Validité	Surface (ha)
1	Régina – Saint-Georges	2007 – 2027	372 318
2	Bélizon	2011 – 2035	121 796
3	Counamama	2014 – 2027	131 559
4	Paul Isnard	2018 – 2038	200 761
5	Montagne de Fer	2018 – 2043	110 638
6	Basse Mana	2018 – 2038	42 834
7	Mana	2018 – 2038	71 840
8	Sparouine	2019 – 2039	19 436
9	Kaw	2019 – 2044	38 705
RNN	Réserves naturelles nationales*	-	184 621
RB	Réserves biologiques**	-	66 015
	Total		1 358 924

*les trois réserves naturelles nationales superposées au DFP gérées par l'ONF (i.e hors Kaw) étant dotées de plan de gestion en cours de validité, il n'est pas nécessaire de les doter d'un plan d'aménagement s'y superposant.

**une partie de la RB intégrale des Petites Montagnes Tortues (RBP) est comprise dans l'emprise de la forêt domaniale de Bélizon (surface comptabilisée une seule fois). Il en est de même pour la RB dirigée de Savane-Roche Virginie

Certains aménagements sont en cours d'envoi ou d'approbation au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Tableau 6 - Forêts en cours d'approbation

	Forêt domaniale	Validité à venir	Surface (ha)
10	Deux Branches	2020 – 2039	118 709
11	Placers Tibourou	2020 – 2039	7 002
12	Saint-Jean	2020 – 2044	253
13	Malgaches	2020 – 2039	625
14	Egyptienne ¹	2021 – 2040	49
15	Mont Paramana ¹	2021 – 2040	31
16	Balata – Saut Léodate	2022 – 2041	51 856
	Total		178 525

¹aménagement commun

La planification pour la période 2022 – 2026 est la suivante :

Tableau 7 - Programme d'aménagement des forêts non aménagées

	Forêt domaniale	Années de rédaction	Surface (ha)
17	Crique Petit Galibi ¹	2020 – 2022	65 552
18	Montagne Soufflet ¹	2020 – 2022	82 268
19	Saint-Elie	2021 – 2022	100 730
20	Montagne Cacao	2022	7 023
21	Charvein	2022	127
22	Saint-Maurice	2022	287
23	Nancibo	2022 – 2023	32 525
24	Crique Fossée	2022 – 2023	51 948
25	Crique Kalaweli ²	2022 – 2023	11 803
26	Saut Grand Kanori ²	2023 – 2023	60 763
27	Montagne Bois Violet	2023	74 381
28	Saut Lucifer	2023	16 260
29	Coralie	2023 – 2024	26 016
30	Régina*	2023 – 2024	9 291
31	Lac de Petit Saut	2023 – 2024	48 969
32	Montagne Patawa	2024	48 536
	Total		636 479

^{1,2}aménagements communs

*une partie de la forêt est concernée par la RBI des Petites Montagnes Tortue. Une scission de la forêt devra être faite avant le début de l'aménagement

Ainsi, l'intégralité du DFP (à l'exception des zones de droit d'usage collectif – ZDUC) sera aménagée en 2024 ou 2025 selon le délai d'approbation des derniers documents d'aménagement forestier. Les ZDUC postérieures au DFP n'ont pas été matérialisées sur la carte ci-après : leur arrêté préfectoral prévoit le maintien de la gestion par l'ONF et elles se superposent actuellement à des aménagements approuvés (Montagne de Fer et Counamama) ou en cours d'approbation (Placers Tibourou). S'agissant des ZDUC antérieures au DFP, un projet FEDER a été déposé par le CNRS, en partenariat avec l'ONF, en vue d'établir un modèle de cogestion pour les forêts domaniales concernées. Le projet a démarré début 2022 et les premiers résultats devraient être disponibles début 2023. Ils seront intégrés aux PRMV suivants.

L'année 2026 est marquée par la première révision d'aménagement à réaliser. Il s'agit de la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Régina – Saint-Georges. La forêt domaniale de la Counamama suivra également.

Tableau 8 - Programme de révision d'aménagements

	Forêt domaniale	Années de révision	Surface à venir* (ha)
1	Régina – Saint-Georges	2026 – 2027	370 818
	Total		370 818

*le retrait de la RBD de la Savane-Roche Virginie devra avoir été effectué en amont afin que les deux documents de gestion ne se superposent pas (1 600 ha)

Plans de gestion de réserves biologiques

Trois cas de figure sont à considérer dans le cas des réserves biologiques (RB) (les lettres entre parenthèses font référence à la carte) :

- ☞ La réserve qui dispose d'un arrêté de création et d'un plan de gestion approuvé : la RBI (intégrale) des Petites Montagnes Tortues (RB-T) ;
- ☞ La réserve qui dispose d'un arrêté de création mais pas de plan de gestion approuvé : la RBI de Lucifer Dekou-Dekou (RB-L) ;
- ☞ Les réserves dont le principe de gestion a été acté mais qui ne disposent ni d'arrêté de création, ni de plan de gestion approuvé : les RBI des Trois Pitons (RB-P) et des Pitons Armontabo (RB-A) et la RBD (dirigée) de la Savane-Roche Virginie (RB-S).

Dans la mesure du possible, ces réserves ont été dissociées des forêts domaniales auxquelles elles se superposent. C'est le cas, par exemple, de Lucifer Dekou-Dekou. En revanche, pour la plupart des autres RB, les forêts domaniales concernées sont déjà dotées d'aménagement forestier. Dans ce cas, la forêt domaniale n'a pas été redécoupée mais un avenant a été annexé à l'arrêté de chaque aménagement concerné stipulant qu'une réserve y a été créée. Les plans de gestion des réserves biologiques sont prévus aux échéances sous-mentionnées.

Tableau 9 - Programme de rédaction des plans de gestion des réserves biologiques

	Nom de la réserve	Type de réserve biologique	Années de rédaction	Surface (ha)
RB-A	Pitons Armontabo	Intégrale	2019 – 2021	156 800
RB-P	Trois Pitons	Intégrale	2022 – 2023	25 800
	Total			181 800

RB-L et RB-S sont en cours de finalisation. RB-A est en cours de validation au niveau territorial. L'approbation de ces trois plans de gestion est attendue pour fin 2022 – mi-2023.

Zones de droits d'usage collectifs

Les zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) sont de deux ordres :

- ☞ Les ZDUC antérieures au DFP, mises en place avant le Décret de création du DFP, dans les années 1980 – 1990. Ces ZDUC correspondent à des entités forestières à part entière. Elles concernent 64 537 ha et doivent faire l'objet d'un aménagement forestier au titre du régime forestier. Les arrêtés de création de ces ZDUC portent des mentions de gestion variées selon que le massif de situation disposa ou non d'un plan de gestion ONF à l'époque de leur création : maintien de l'ONF en cogestion (modalité 1), retrait de l'ONF de la gestion mais sollicitation de l'ONF pour tout prélèvement (modalité 2) ou encore retrait complet de l'ONF en tant que gestionnaire (modalité 3) ;
- ☞ Les ZDUC ou extension de ZDUC postérieures au DFP, mises en place en 2017 et 2020. Les arrêtés de création de ces ZDUC maintiennent systématiquement l'ONF en tant que

gestionnaire. Dans ce second cas, la gestion est assurée par le lien entre la communauté bénéficiaire représentée par son ou ses chef(s) coutumier(s), et les unités territoriales de l'ONF.

Dans le 1^{er} cas, l'ONF a lancé fin 2021, en partenariat avec le CNRS (unité LEESIA), un projet de concertation dans le but de construire un modèle de cogestion avec la communauté Pahikweneh (ou *Palikur*, de son appellation administrative). Ce projet concerne deux ZDUC du DFP et devrait aboutir à la mise en place de chartes coconstruites avec les communautés bénéficiaires (fin 2022) permettant l'aménagement de ces forêts dont le volet juridique de la gestion est ambigu (2023). L'objectif est de déployer cette méthodologie sur les quatre autres ZDUC antérieures au DFP d'ici 2025 : deux ZDUC au bénéfice de la communauté Kali'ña (nom administratif *Galibi*) et deux ZDUC au bénéfice de la communauté Lokono (nom administratif *Arawack*).

La programmation est donc la suivante :

Tableau 10 - Programme de construction des chartes permettant l'aménagement des ZDUC

	Nom officiel de la ZDUC	Modalité de gestion selon l'arrêté	Année de co-construction	Surface (ha)
ZP-1	Palikur de Macouria	Modalité 1	2022 – 2023	16 853
ZP-2	Palikur de Favard (hors extension 2020)	Modalité 3	2022 – 2023	11 886
ZK-1	Galibi de Balaté	Modalité 2	2023 – 2025	3 186
ZK-2	Galibi de Kourou	Modalité 3	2023 – 2025	12 466
ZL-1	Arawack de Balaté	Modalité 2	2023 – 2025	3 115
ZL-2	Arawack de Sainte-Rose de Lima	Modalité 3	2023 – 2023	17 031
	Total			64 537

Plans de gestion des forêts aménagées hors DFP

Ces plans de gestion ne suivront pas le schéma classique de l'aménagement forestier. En effet, les forêts domaniales concernées ne relevant pas du régime forestier, leur modalité d'approbation diffère. La directive régionale d'aménagement, qui encadre la démarche pour ces forêts hors DFP, est en cours de validation régionale en vue de son approbation. Le règlement-type de gestion qui en découle est quant à lui en cours d'élaboration au moment de la rédaction de ce PRMV.

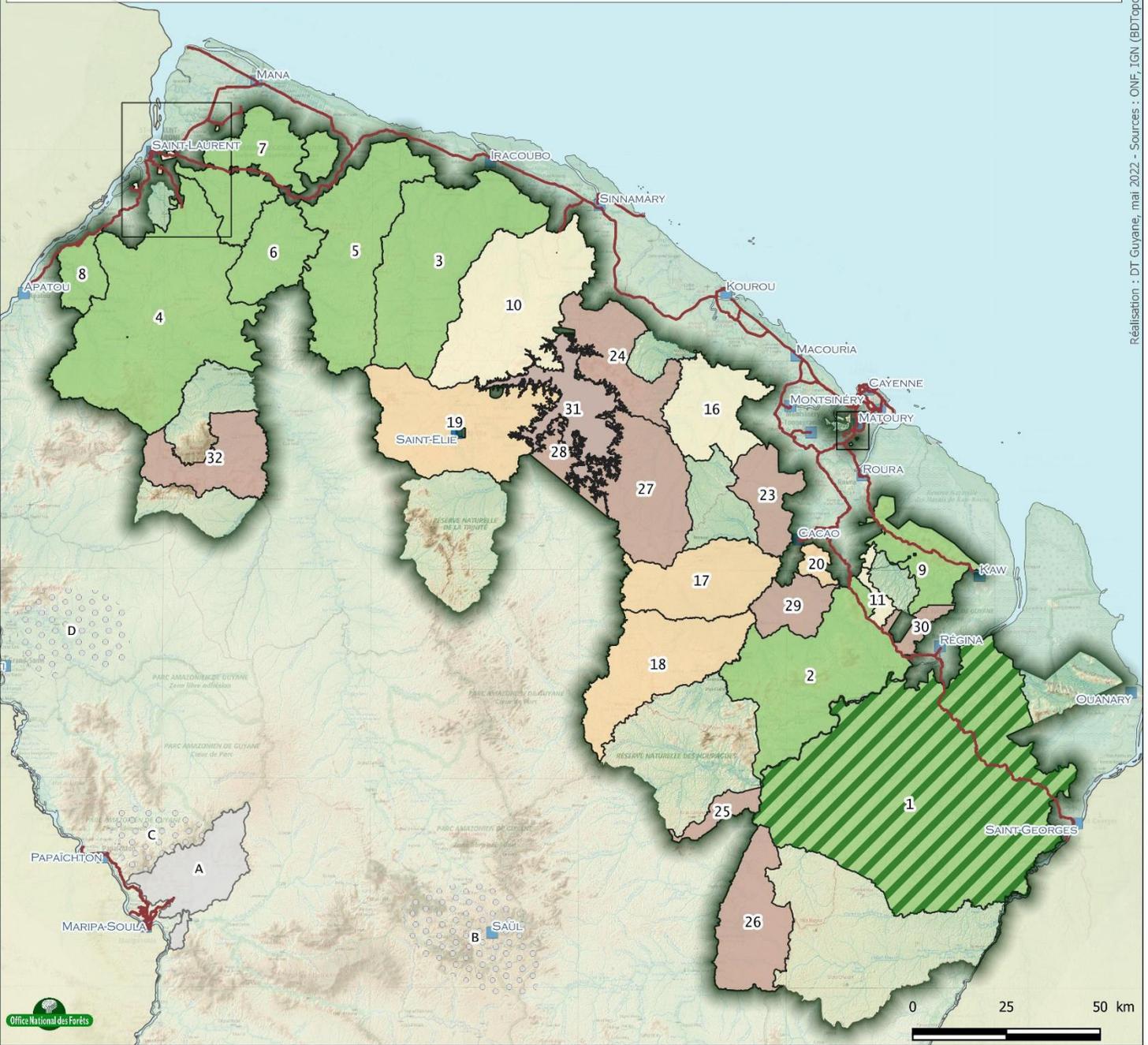
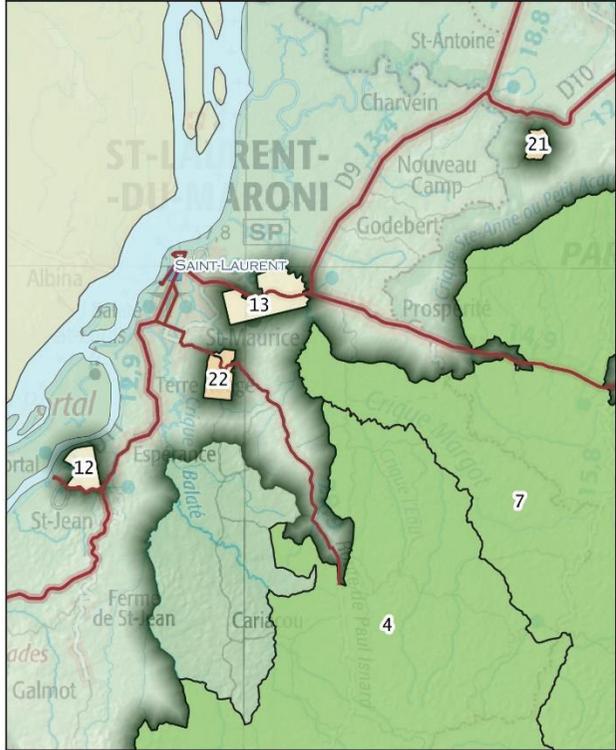
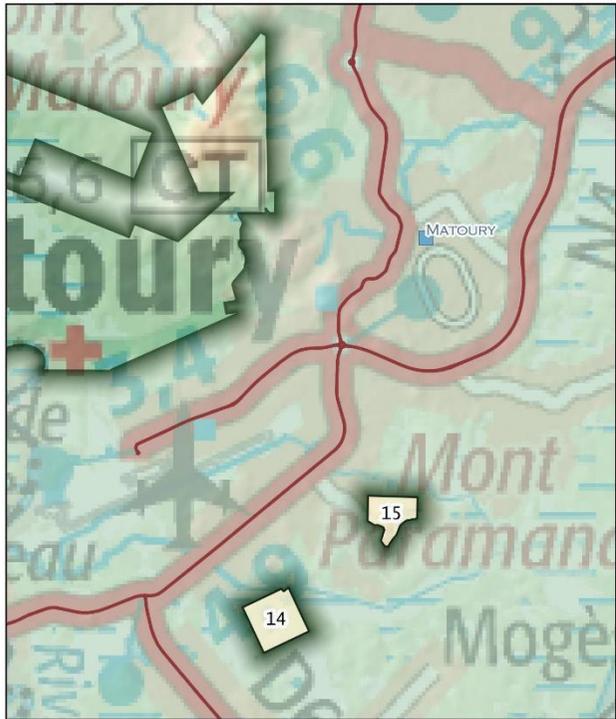
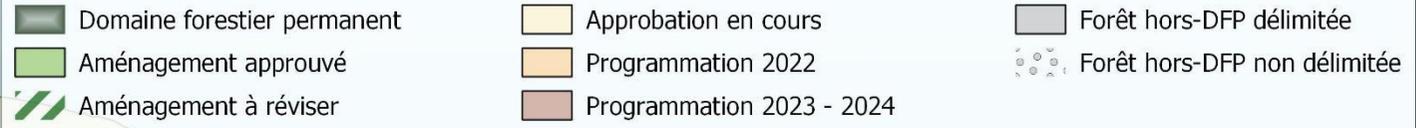
Leur approbation, ainsi que celle de la liste des forêts y étant attachée, était attendue pour 2020 afin de satisfaire la demande croissante en bois des communes de l'intérieur. Cette approbation a été reportée après le deuxième tour des élections municipales à la demande de la CTG co-présidente de la CRFB, afin que les nouveaux élus municipaux puissent s'approprier la démarche et les documents. Tous les élus des communes directement concernées ont été à nouveau consultés en 2020. Validée en CRFB fin 2021, la DRA est en cours d'instruction. L'arrêté ministériel l'approuvant est attendu pour fin 2022. Ainsi, le tableau suivant est à titre indicatif et devrait être plus concret au prochain PRMV.

Tableau 11 - Programme d'élaboration des plans de gestion des forêts hors-DFP

	Forêt	Années de concertation	Années de rédaction	Surface (ha)
A	Maripa-Soula	2013 – 2018	2022	51 400
B	Saül	2015 – 2020	2022 – 2023	À redéfinir – env. 50 000
C	Papaïchton	2016 – 2020	2022 – 2023	À redéfinir – env. 30 000
D	Grand Santi	2022 - ?	?	À définir entièrement
Total				?

Les surfaces des forêts concernées sont « à définir » car leur délimitation est établie au fur et à mesure en concertation avec les élus et usagers locaux. Seule celle de la commune de Maripa-Soula a été approuvée en conseil municipal, le 31 mai 2018.

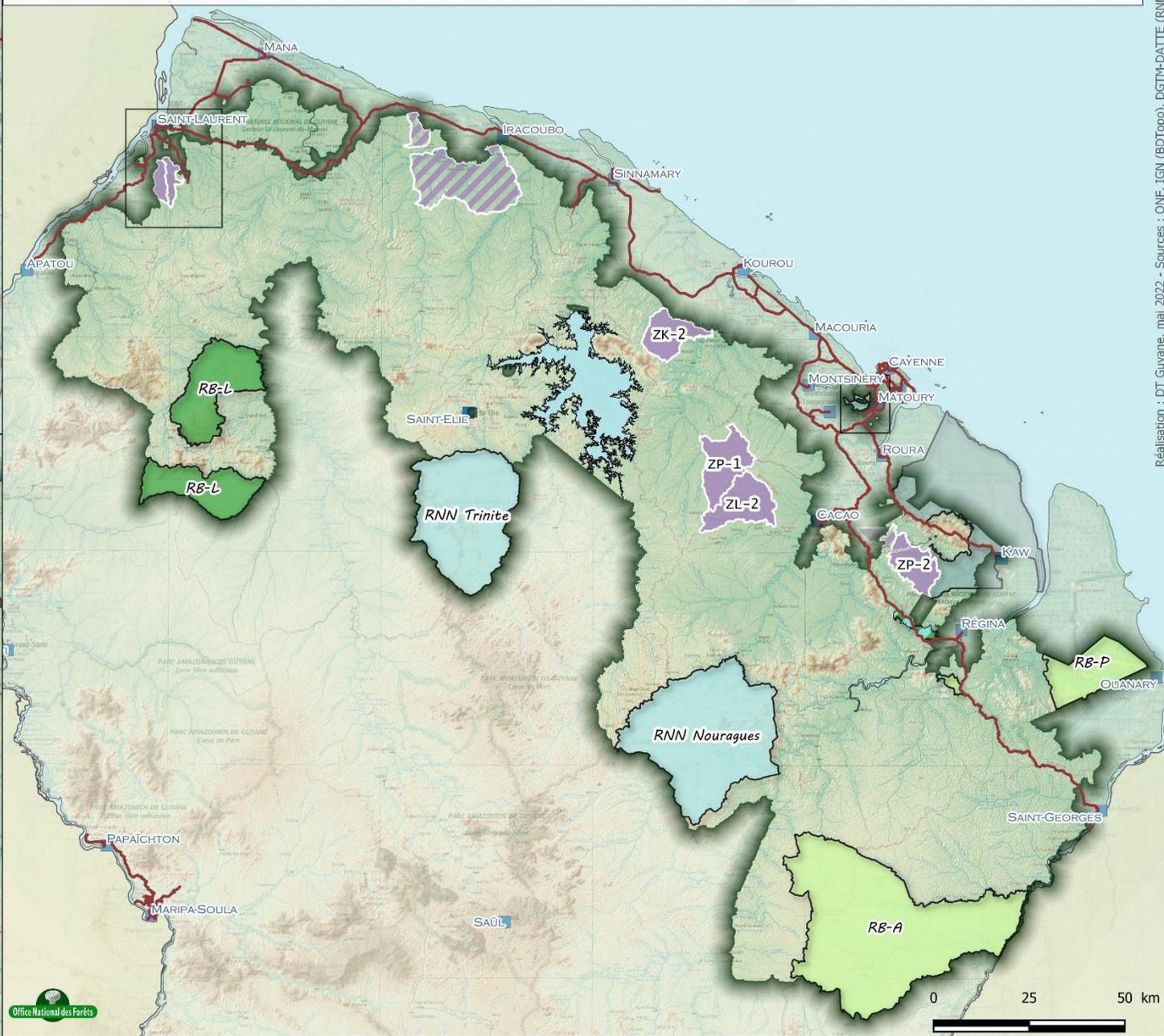
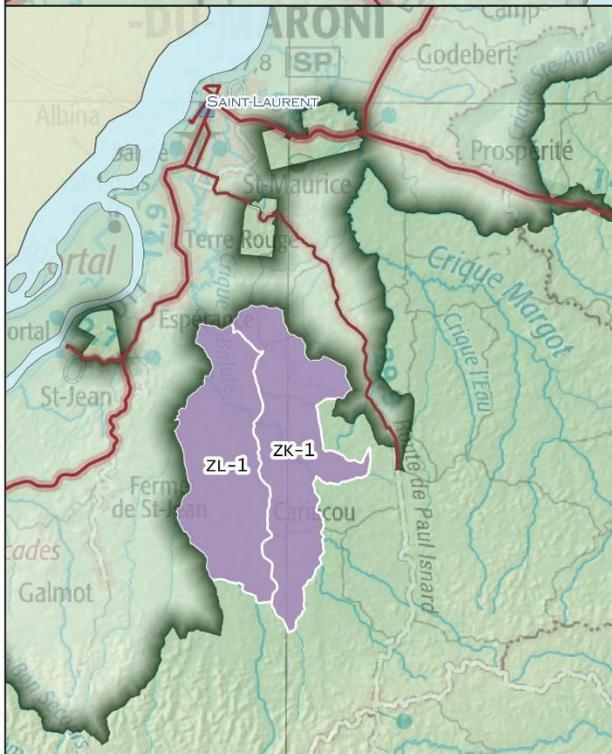
La carte de la page suivante localise les échéances d'élaboration d'aménagements forestiers et de plans de gestion à venir ou en cours et celle de la page d'après, les plans de gestion de réserves et des chartes et aménagements des ZDUC.



Domaine forestier permanent
ZDUC :
 Antérieure au DFP
 Postérieure au DFP

Réserve naturelle nationale (RNN) :
 Gérée par l'ONF (seul ou cogestion)
 Superposée DFP, gestion non ONF

Réserve biologique (RB) :
 Créée, plan de gestion (PG) approuvé
 Créée, PG en cours d'élaboration
 En cours de création



ACQUISITIONS LIDAR AEROPORTE

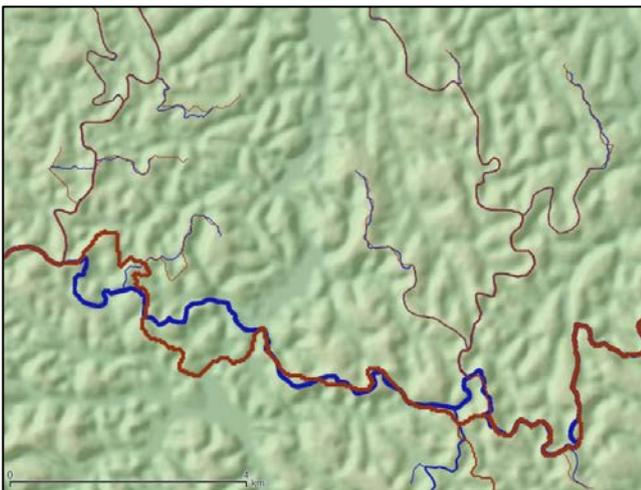
Indispensable à toute mise en travaux de parcelle, le LiDAR aérien est systématiquement acquis en amont de l'exploitation depuis 2013. Il permet de préciser à la fois la topographie et la richesse des parcelles prévues à l'exploitation. La production de dérivés tels que les isolignes à 1 m et 5 m d'intervalle, ainsi que des modèles de pentes et de lignes de crêtes, permet d'optimiser le tracé de la desserte afin d'avoir le tracé le moins impactant possible. Ces dérivés sont également mis à disposition des exploitants pour la planification de leur chantier.

Depuis 2021, des travaux sont effectués par le service recherche, développement et innovation de l'ONF en vue d'assurer un suivi post-exploitation faisant intervenir la prise de données de terrain et l'acquisition LiDAR aérien. Ces travaux ne sont pas encore appliqués dans la gestion courante. La planification de tels vols post-exploitation devrait donc être intégrée au niveau du PRMV 2023 – 2027 au mieux, 2024 – 2028 sinon.

Figure 4 - Comparaison SRTM - LiDAR aérien au niveau des MNT

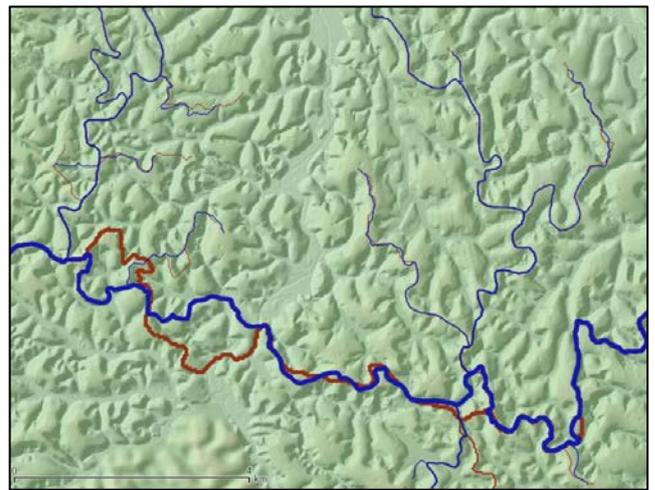
SRTM (NASA), résolution 30 m

Modèle prédictif SRTM du futur tracé de la desserte : brun

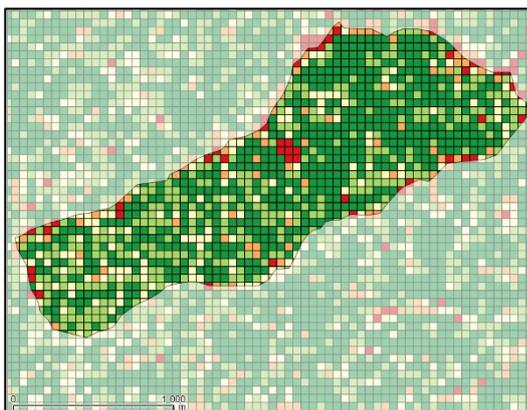


LiDAR aérien (ONF), résolution 5 m

Modèle prédictif LiDAR du futur tracé de la desserte : bleu



L'analyse des modèles numériques de hauteur de canopée permet d'orienter la pré-désignation (étude de terrain préalable à la désignation permettant de confirmer ou non la richesse d'une parcelle et certains points d'accessibilité compliqués tels que les cols) vers telle ou telle UP à vérifier.



Si les peuplements sont extrêmement bas (moins de 26-27 m de hauteur moyenne), l'UP ou la partie d'UP peut être éliminée car trop pauvre. Si la hauteur moyenne est plus grande, la pré-désignation permettra de confirmer la présence de ressource commerciale exploitable.

Figure 5 - Ci-contre, une parcelle avec des hauteurs moyennes de canopée (maille de 0,25 ha) globalement élevées (en vert > 30 m) avec quelques secteurs plus bas (en rouge < 22 m)

Les prévisions de commande LiDAR pour les années 2022 – 2026 sont peu détaillées ci-dessous. De fait, la mise en œuvre de ces vols onéreux dépendra de l'évolution de la filière dans les années à venir.

Les objectifs du PRMV 2022 – 2026 restent le maintien de l'avance dans les massifs ouverts à l'exploitation et l'acquisition de donnée dans les massifs qui n'ont jamais été survolés. Les massifs hors DFP ont été intégrés mais non chiffrés, en l'absence de DRA sud Guyane (ce chiffrage est prévu pour le PRMV 2023 – 2027).

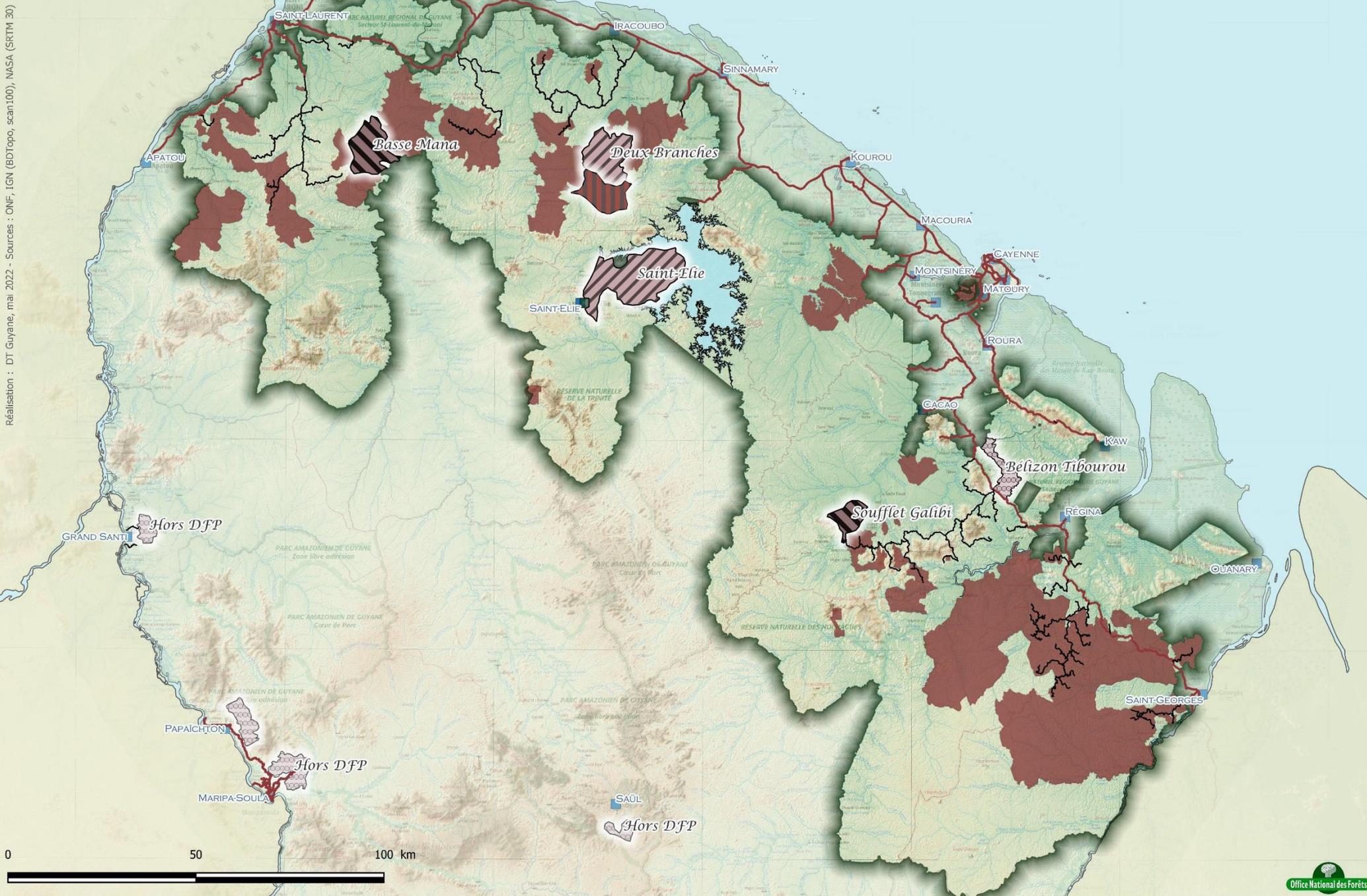
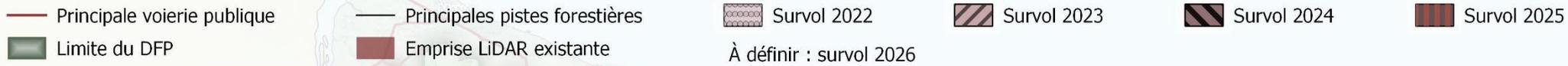
Tableau 12 - Prévion des surfaces et des dépenses en LiDAR aérien pour le PRMV 2022 – 2026 (hors DFP : non comptabilisé)

Année de la dépense	Étape du marché	Secteur	Surface (ha)	Dépense (€)
2022	Traitement des données ²	Tous secteurs	136 000	87 000,00
	Acquisition LiDAR ¹	Bélizon – Tibourou	5 300	10 600,00
		Hors DFP	16 200	32 400,00
Total 2022³			5 300	97 600,00
2023	Traitement des données ²	Bélizon – Tibourou	5 300	5 300,00
		Hors DFP	16 200	16 200,00
	Acquisition LiDAR ¹	Deux Branches	13 400	26 800,00
		Saint-Élie	27 000	54 000,00
Total 2023³			40 400	86 100,00
2024	Traitement des données ²	Tous secteurs	40 400	40 400,00
	Acquisition LiDAR ¹	Basse Mana	11 800	23 600,00
		Soufflet - Galibi	5 500	11 000,00
Total 2024³			17 300	75 000,00
2025	Traitement des données ²	Tous secteurs	17 300	17 300,00
	Acquisition LiDAR ¹	Deux Branches	9 200	18 400,00
Total 2025³			9 200	35 700,00
2026	Traitement des données ²	Tous secteurs	9 200	9 200,00
	Acquisition LiDAR ¹	À définir	30 000	60 000,00
Total 2026³			30 000	69 200,00
TOTAL PRMV			102 200	363 600

¹phase 2 : traitement des données, 1^{er} semestre année N+1 (env. 1 €/ha)

²phase 1 : vol d'acquisition, saison sèche, 4^{ème} trimestre année N (env. 2 €/ha)

³total de surface pour le marché publié l'année concernée uniquement (surface de la phase 1)



Réalisation : DT Guyane, mai 2022 - Sources : ONF, IGN (BDTopo, scan100), NASA (SRTM 30)

PROGRAMME DE TRAVAUX PAR SECTEUR

Les bilans par année et général sont donnés en partie 4. Dans toute cette partie 3, c'est le classement par secteur qui a été choisi afin d'avoir un rapide aperçu sur l'évolution géographique de l'exploitation forestière au fil du temps au sein de chaque secteur. Les bilans sont présentés sous deux formes : total brut hors investissement (créations de desserte) et subventions – bilan brut complet intégrant tous les coûts directs (dont investissements) et subventions (hors aides au surcoût). **Ces bilans ne comprennent pas les temps de personnels autres que ceux consacrés à la désignation ni les coûts indirects de fonctionnement.**

Dans le cas du bois façonné, les recettes qui sont affichées correspondent à la seule valeur du bois sur pied par souci de simplification. Elles n'intègrent pas le prix réel de vente consécutif aux frais d'exploitation.

Les indices utilisés dans le chiffrage financier du PRMV sont les suivants. Ils ne sont pas actualisés.

Tableau 13 - Coûts unitaires utilisés pour les bilans financiers du PRMV

Désignation	- 165 €/ha exploitable	Pistes principales	- 54 €/ml
Pistes secondaires	- 45 €/ml	Pistes de fin de réseau	- 36 €/ml
Pistes à camions	- 30 €/ml	Autre infrastructure routière (pont, etc.)	Au cas par cas
Entretien routier	- 10 €/m ³ (BO + BE)*	Subventions	+ 100 % x (désignation + pistes)
Bois d'œuvre	+ 35 €/m ³	Bois énergie	+ 9 €/m ³

* BO = bois d'œuvre, BE = bois énergie. Sauf massifs en « one-shot » sur 3 à 4 ans tels que RN2 – Saint-Georges : -5 €/m³

L'ouverture des massifs de Deux Branches et de Basse Mana est dépendante de l'aménagement d'une desserte hors DFP qui ne relève pas du PRMV. Ces investissements, chiffrés ci-après, entrent dans une démarche d'aménagement du territoire globale et devront être discutés avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), notamment.

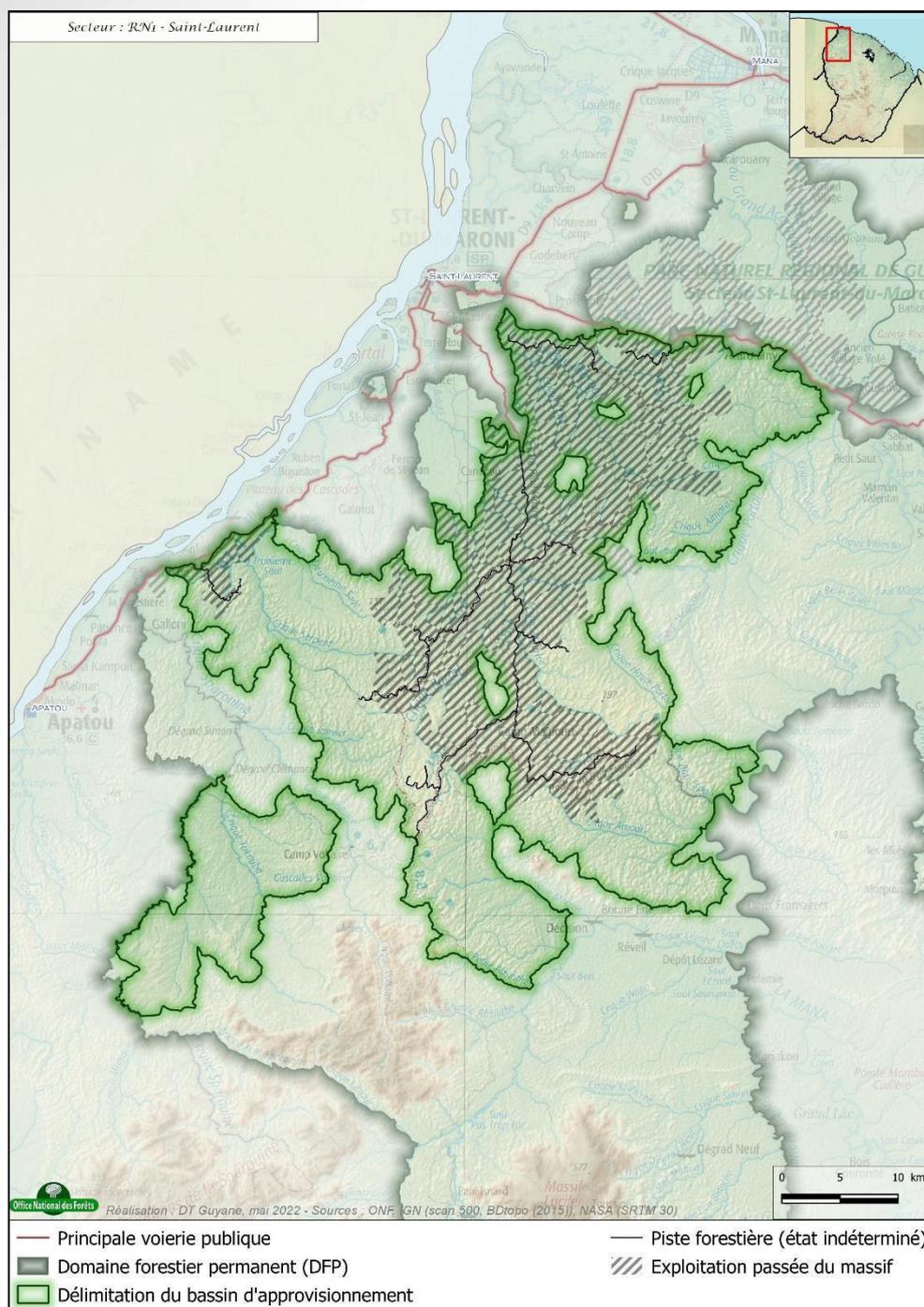
Tableau 14 - Évaluation des coûts de reprise des accès HDFP aux massifs enclavés

	Basse Mana	Deux Branches
Linéaire concerne (km)	2,8	7,3
Ordre de grandeur de l'investissement	150 000 €	> 400 000 €*

* certains virages existants doivent en outre être repris afin de permettre le passage de grumiers en toute sécurité

Bassin d'approvisionnement RN1 – Saint-Laurent

Carte de situation et enjeux

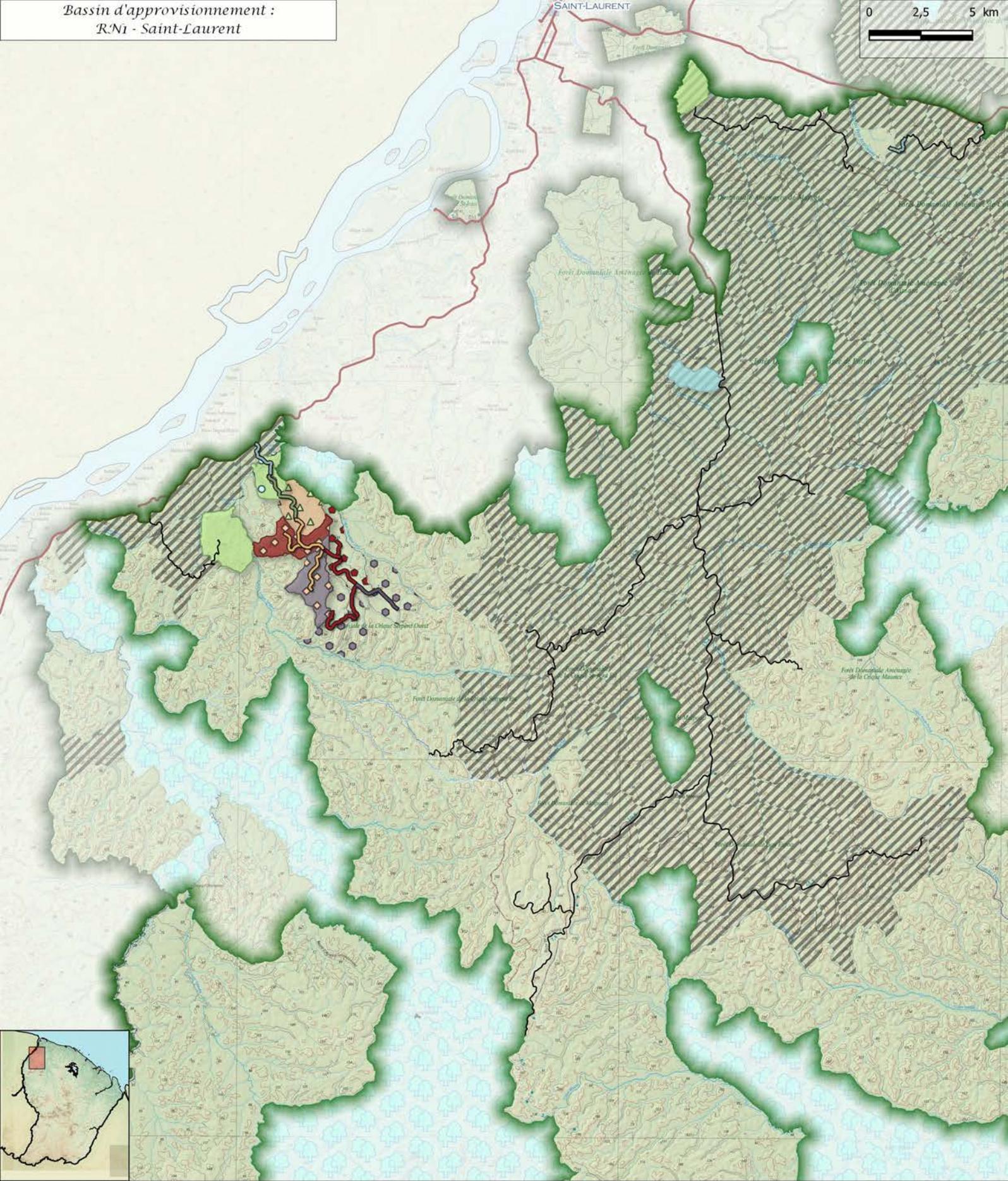


L'enjeu pour ce bassin d'approvisionnement est de subvenir à la demande avec plusieurs petits clients en développement, participant à l'approvisionnement d'une commune en pleine expansion démographique : Saint-Laurent du Maroni.

Ce bassin permet donc à la fois de pourvoir des emplois locaux, mais aussi d'approvisionner la commune en bois certifié PEFC pour éviter l'importation du Suriname et compléter le transport de sciages depuis Kourou ou Cayenne.

Les investissements à consentir se feront dès le début de la période principalement, en vue de desservir les parcelles secteur Crique Serpent Ouest qui seront exploitées entre 2023 et 2030, en tablant sur le développement attendu des petites scieries implantées à Saint-Jean.

Au total, 25 000 m³ de bois d'œuvre devraient être mobilisés au minimum dans le cadre du PRMV 2022 – 2026.



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

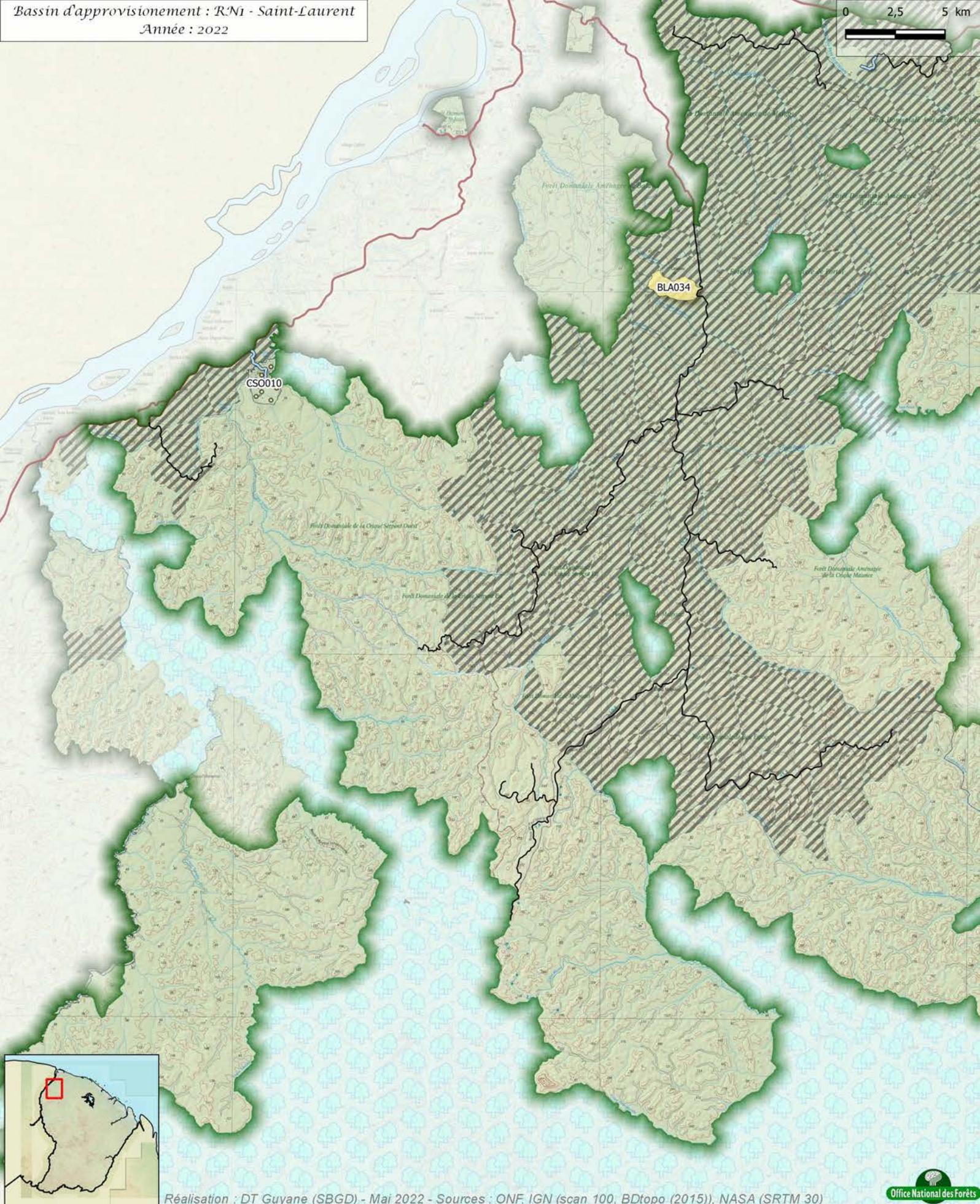
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

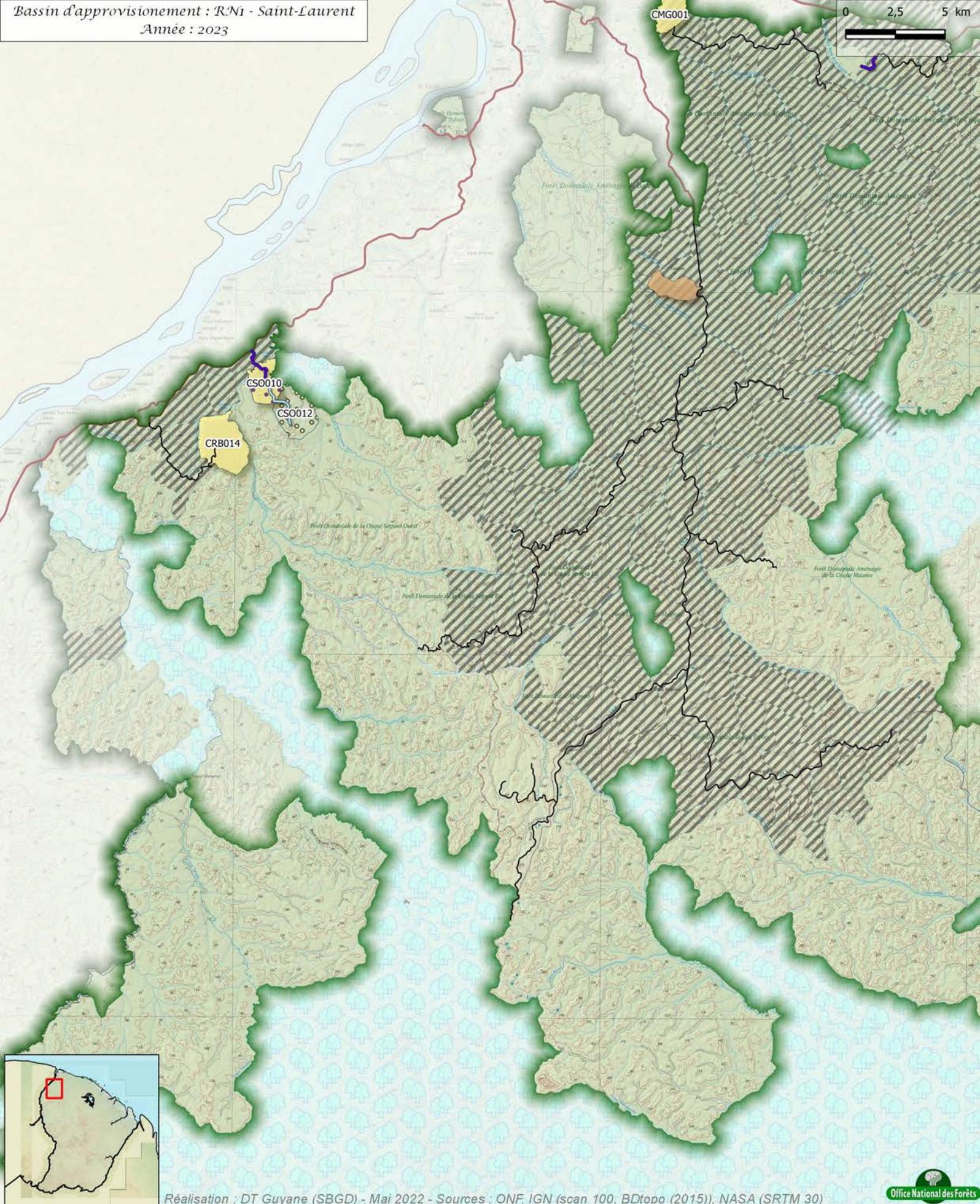
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

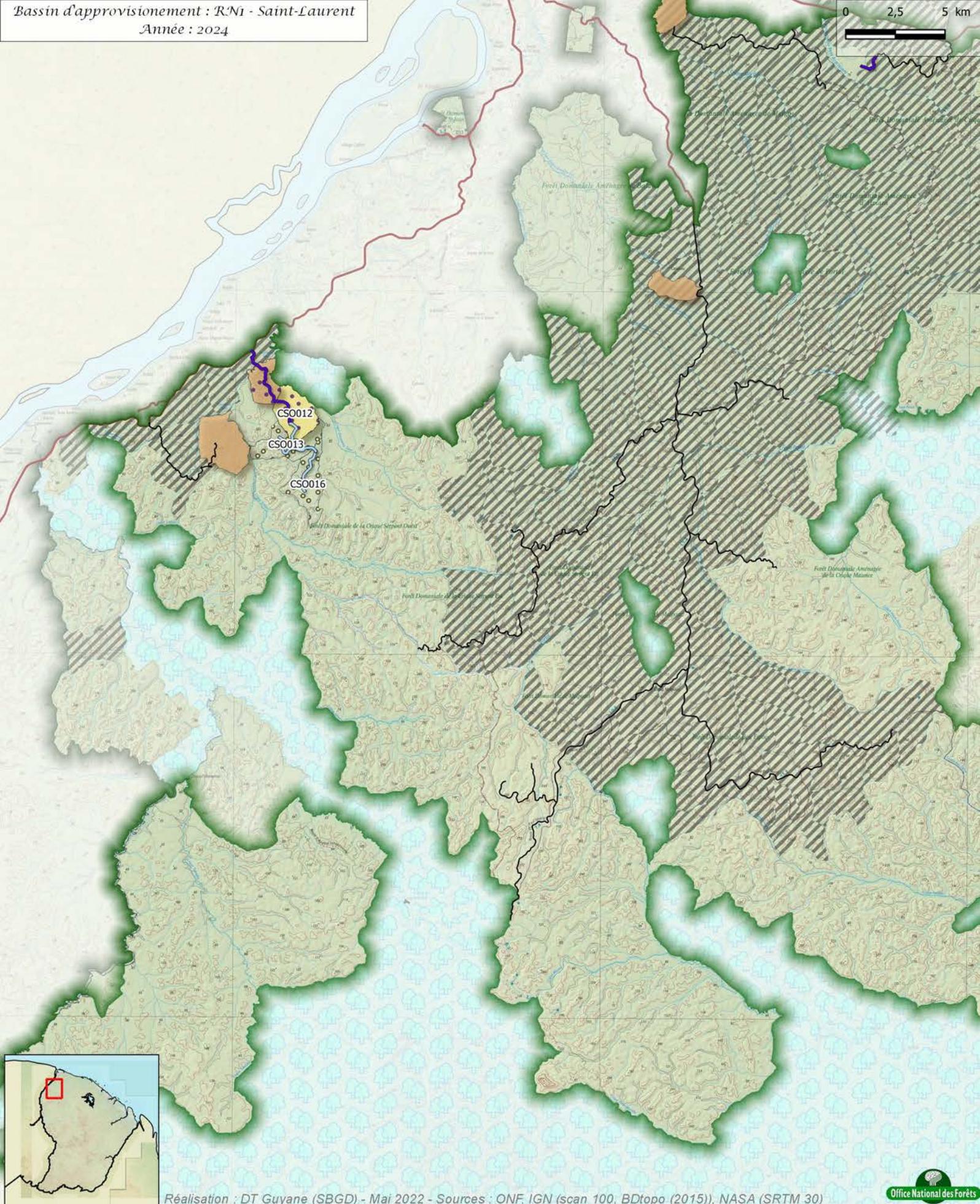
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

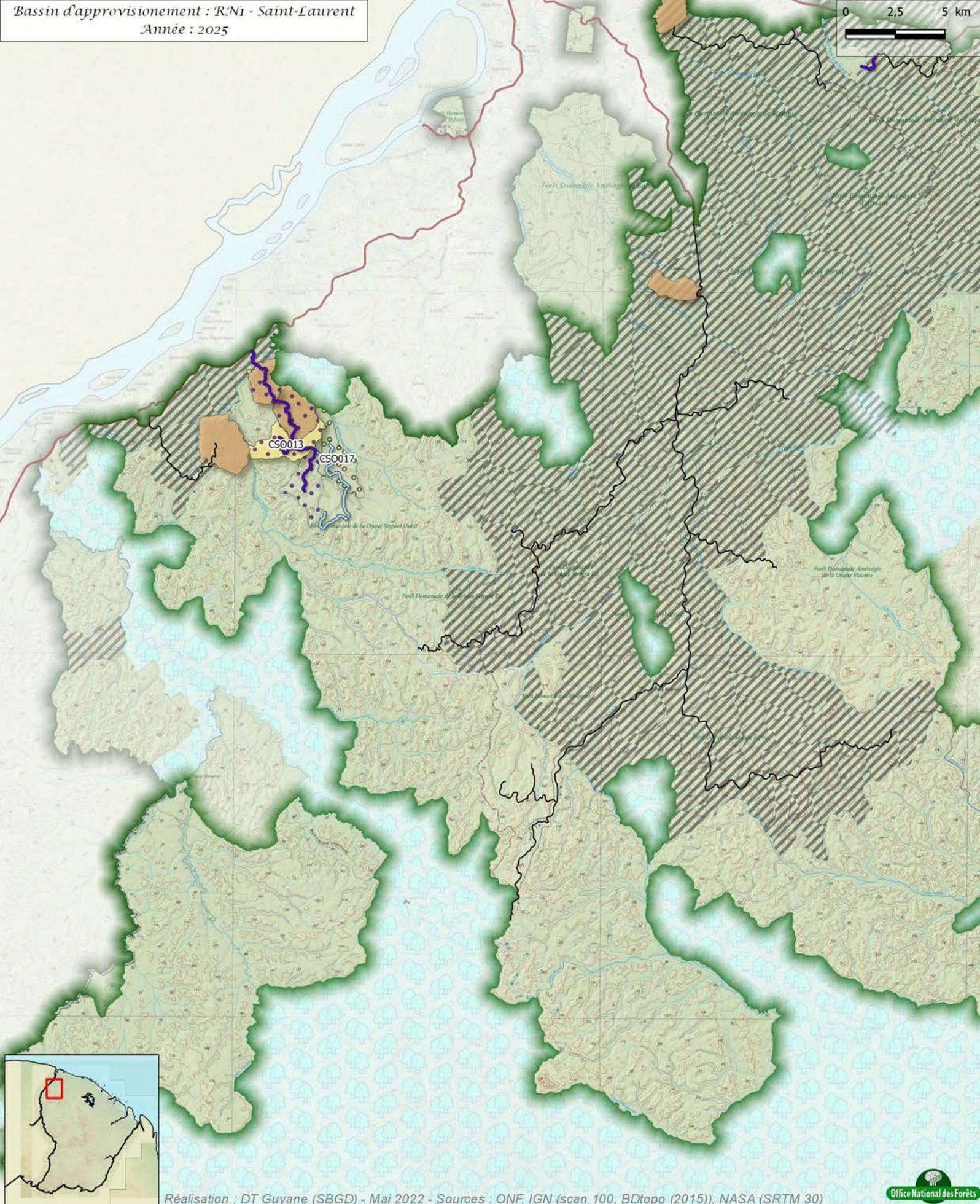
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

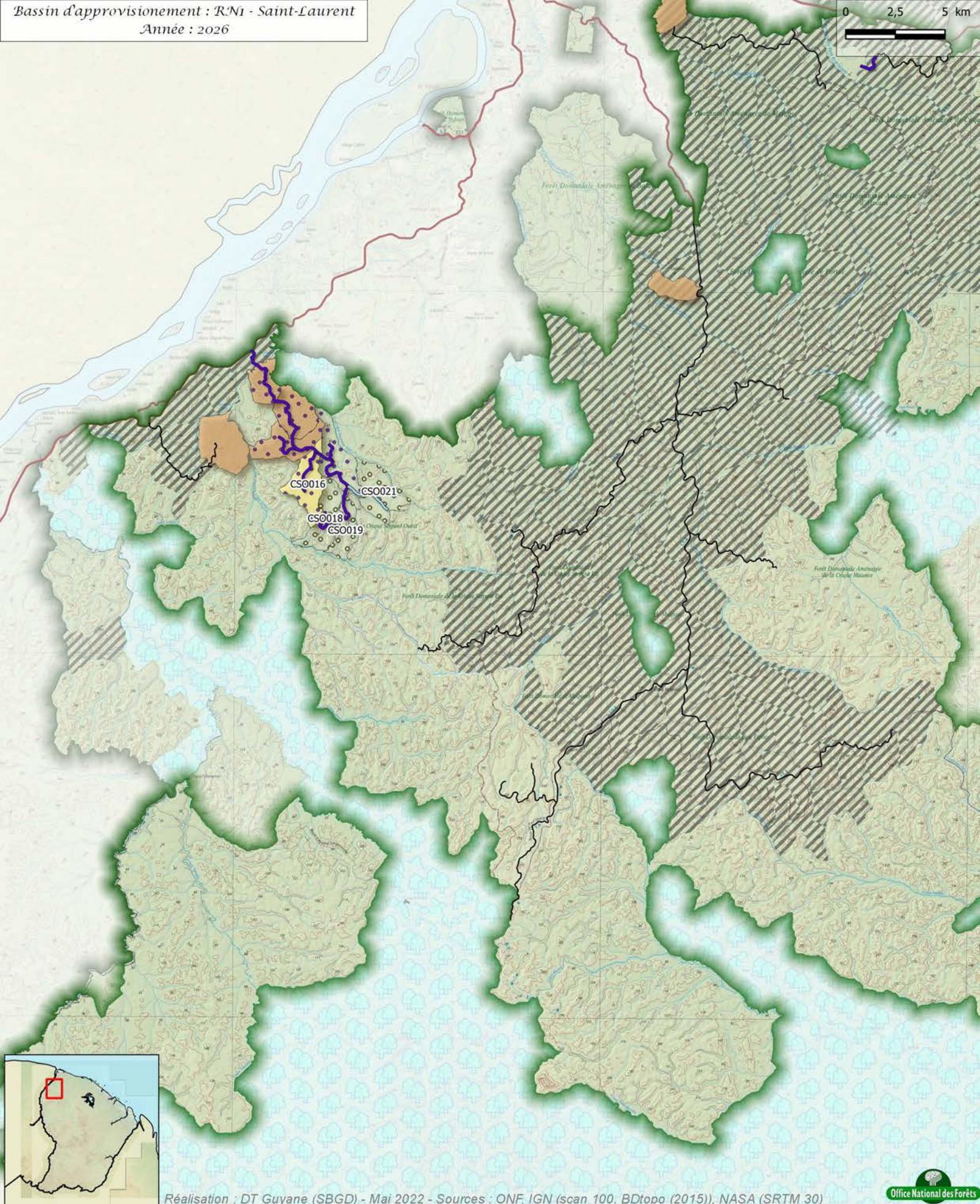
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

-  Principale voirie publique
-  Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

-  Bassin d'approvisionnement
-  Parcelles en protection

Historique

-  Exploitation passée
-  Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Créations de l'année
-  Créations passées durant le PRMV

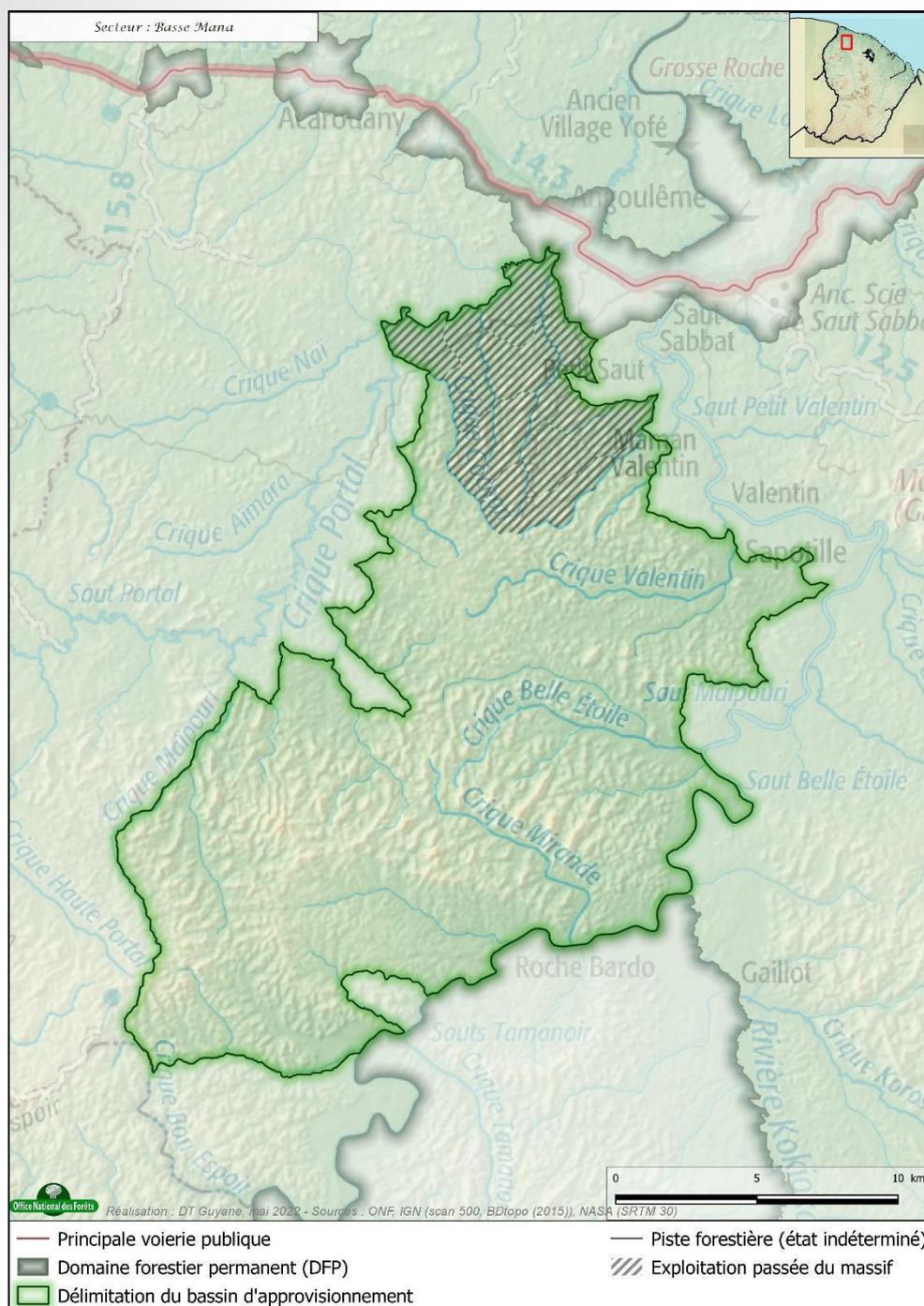
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

-  Exploitations de l'année
-  Désignations de l'année
-  Exploitations passées durant le PRMV
-  Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Basse Mana

Carte de situation et enjeux



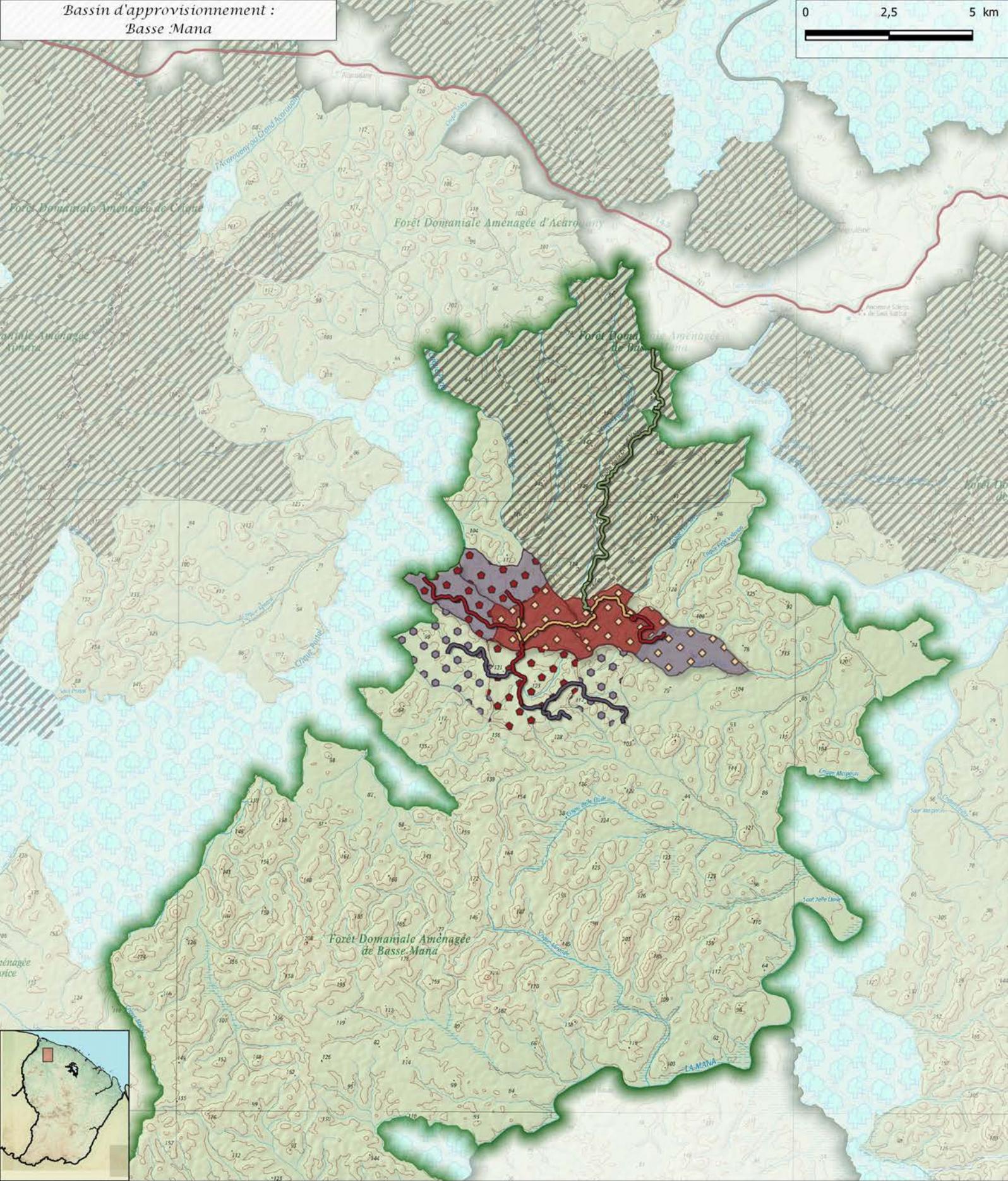
L'ouverture de ce bassin s'inscrit dans la démarche globale d'augmentation du volume annuel exploité issu de forêts naturelles ambitionnée par le PRFB.

Elle permet également d'augmenter la part de volume exploité issu des forêts de l'ouest guyanais, soumis à une très forte demande en bois. Il en est de même pour la part d'emplois au niveau de la filière.

L'équipement de ce massif débutera en 2023, pour une mise en exploitation à partir de 2025.

Le volume total qui sera exploité au sein de ce massif forestier est de 12 000 m³ de bois d'œuvre en 2025 et 2026.

L'ouverture de ce bassin s'inscrit dans la démarche globale d'augmentation du volume annuel exploité issu de forêts naturelles ambitionnée par le PRFB.



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

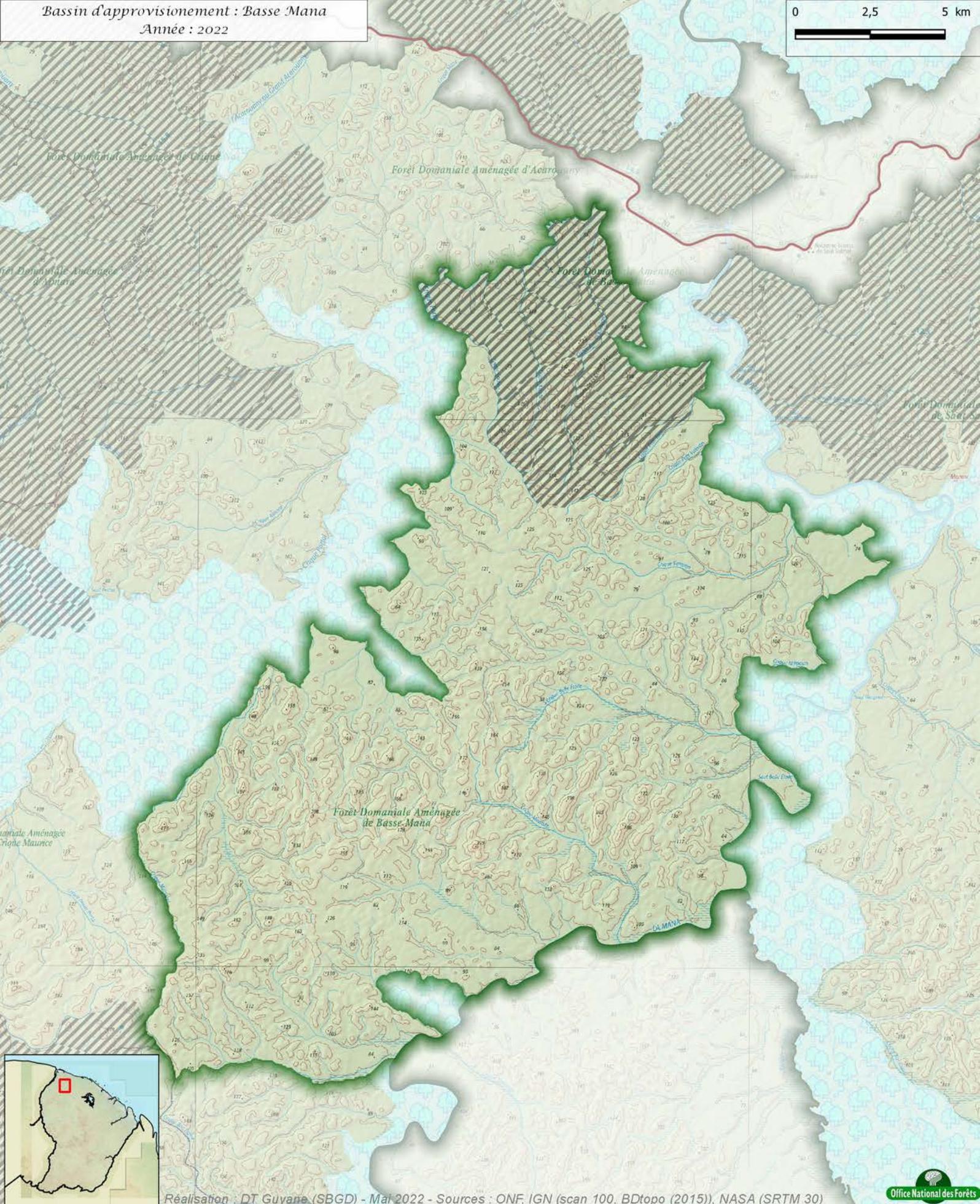
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

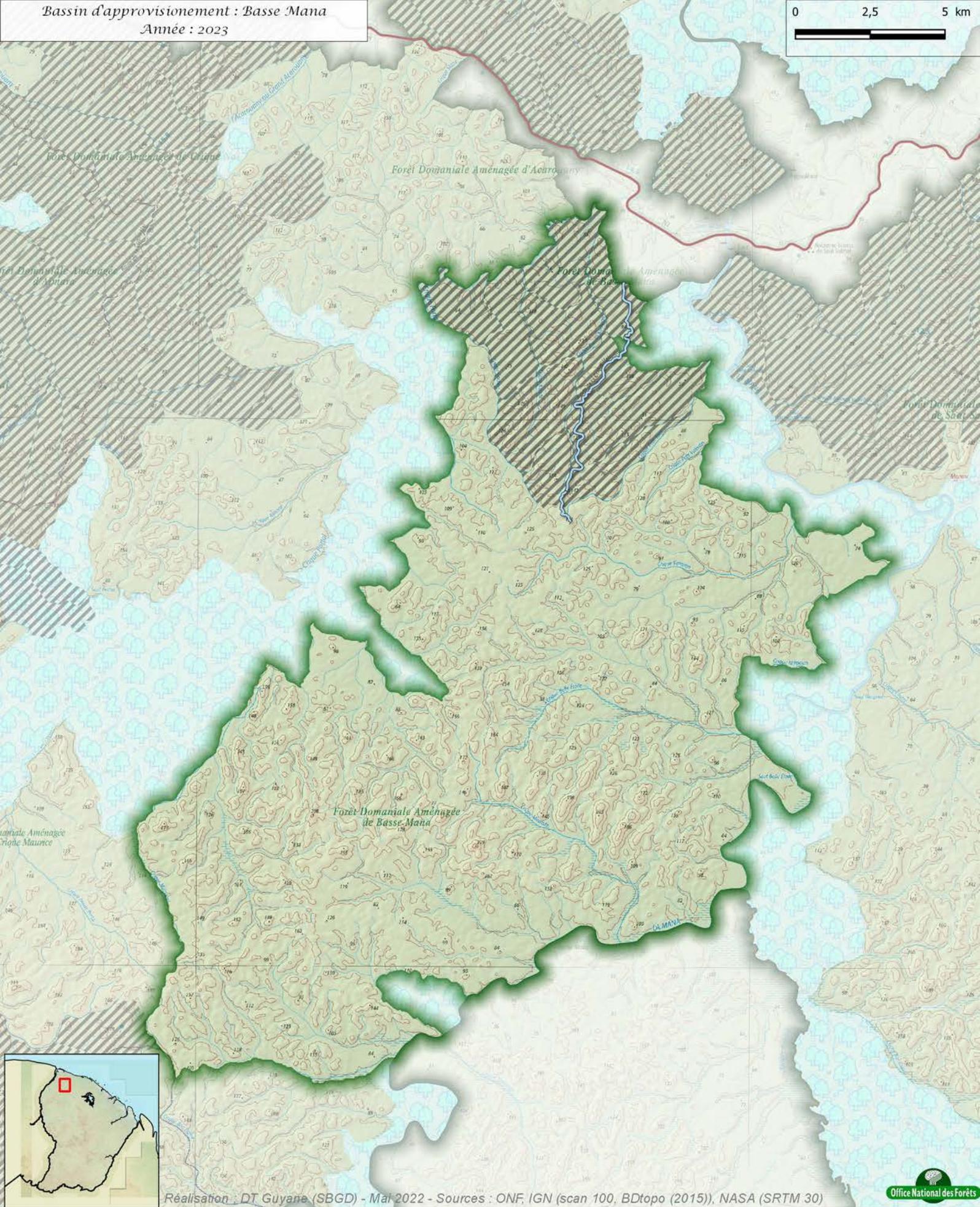
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

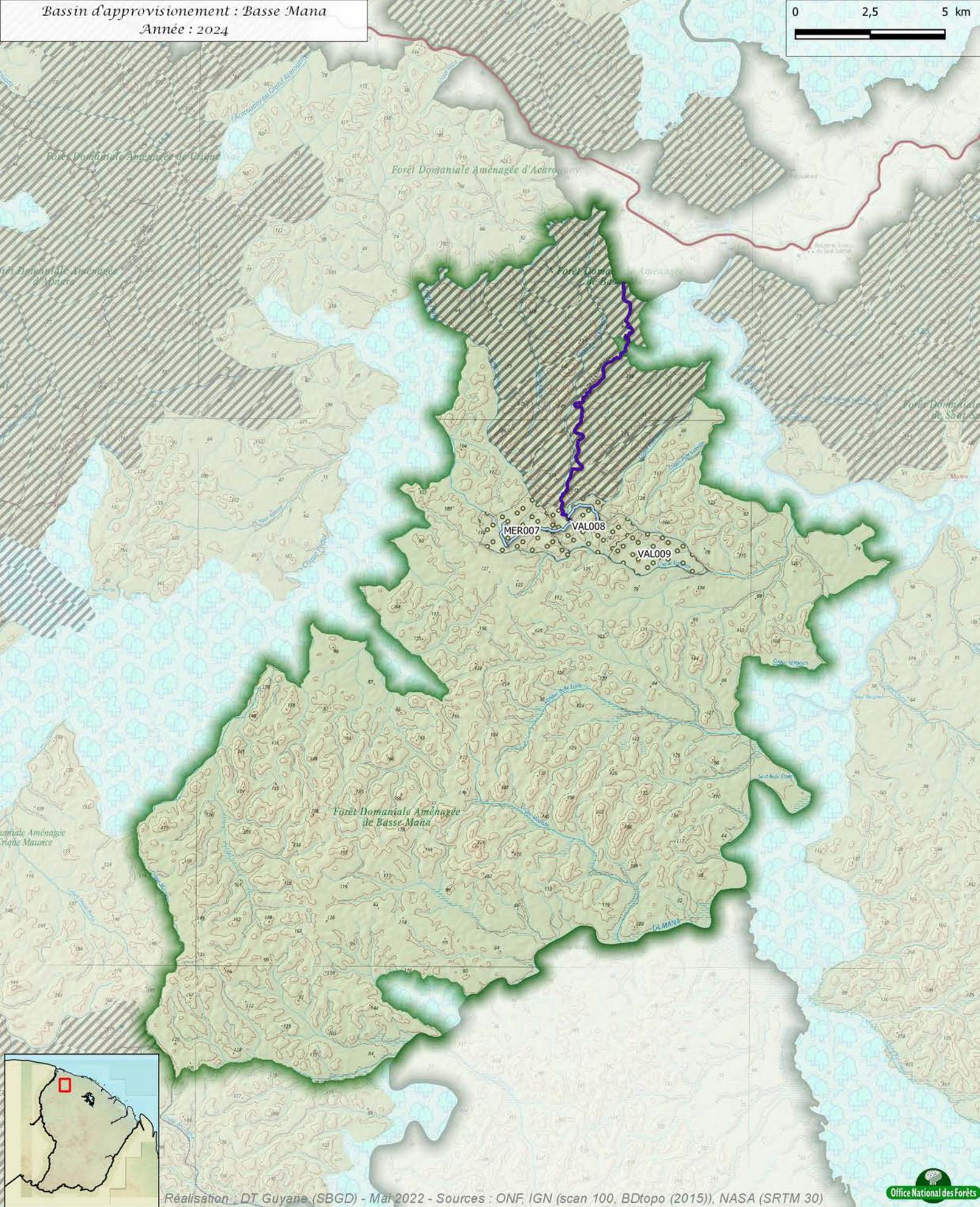
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

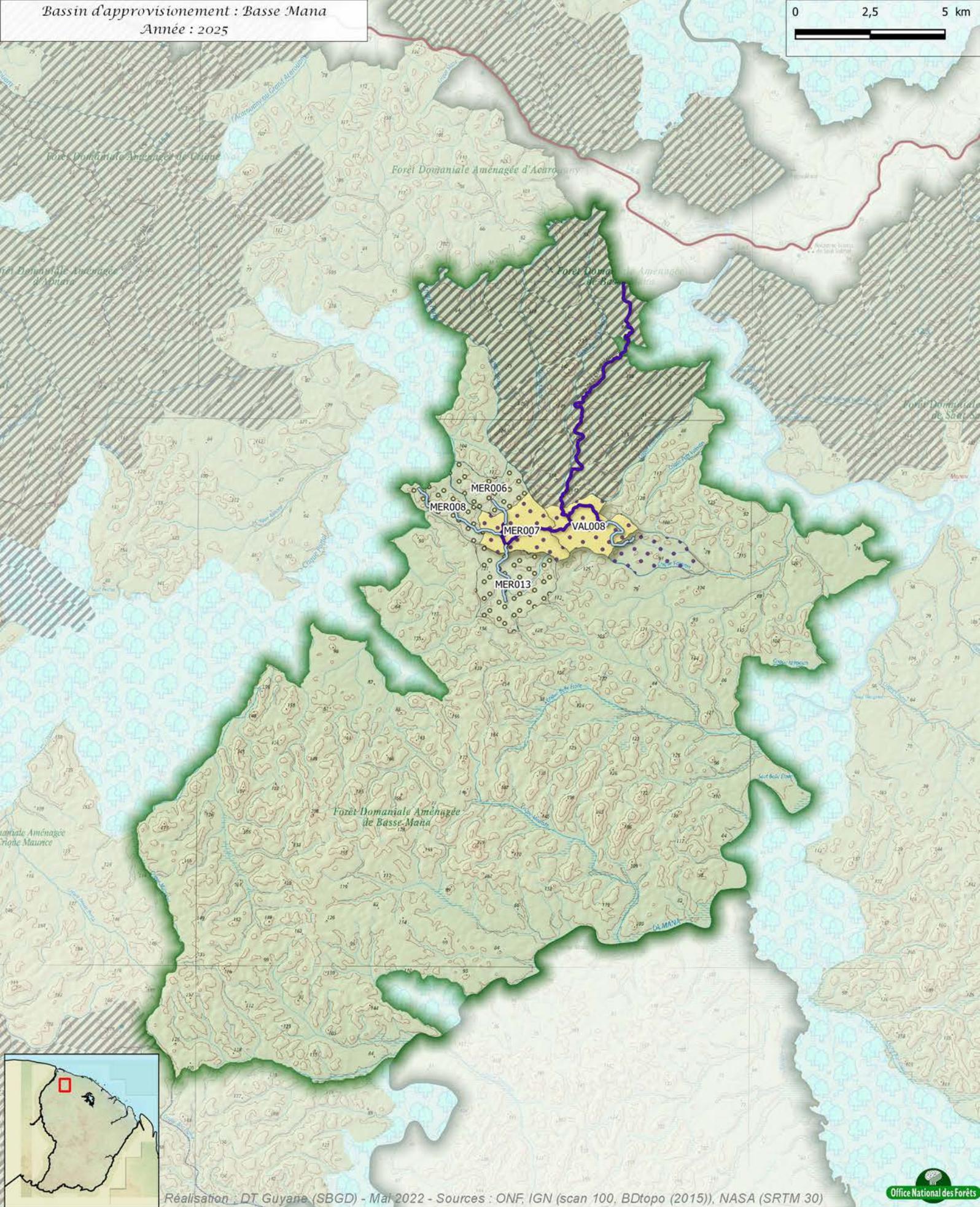
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

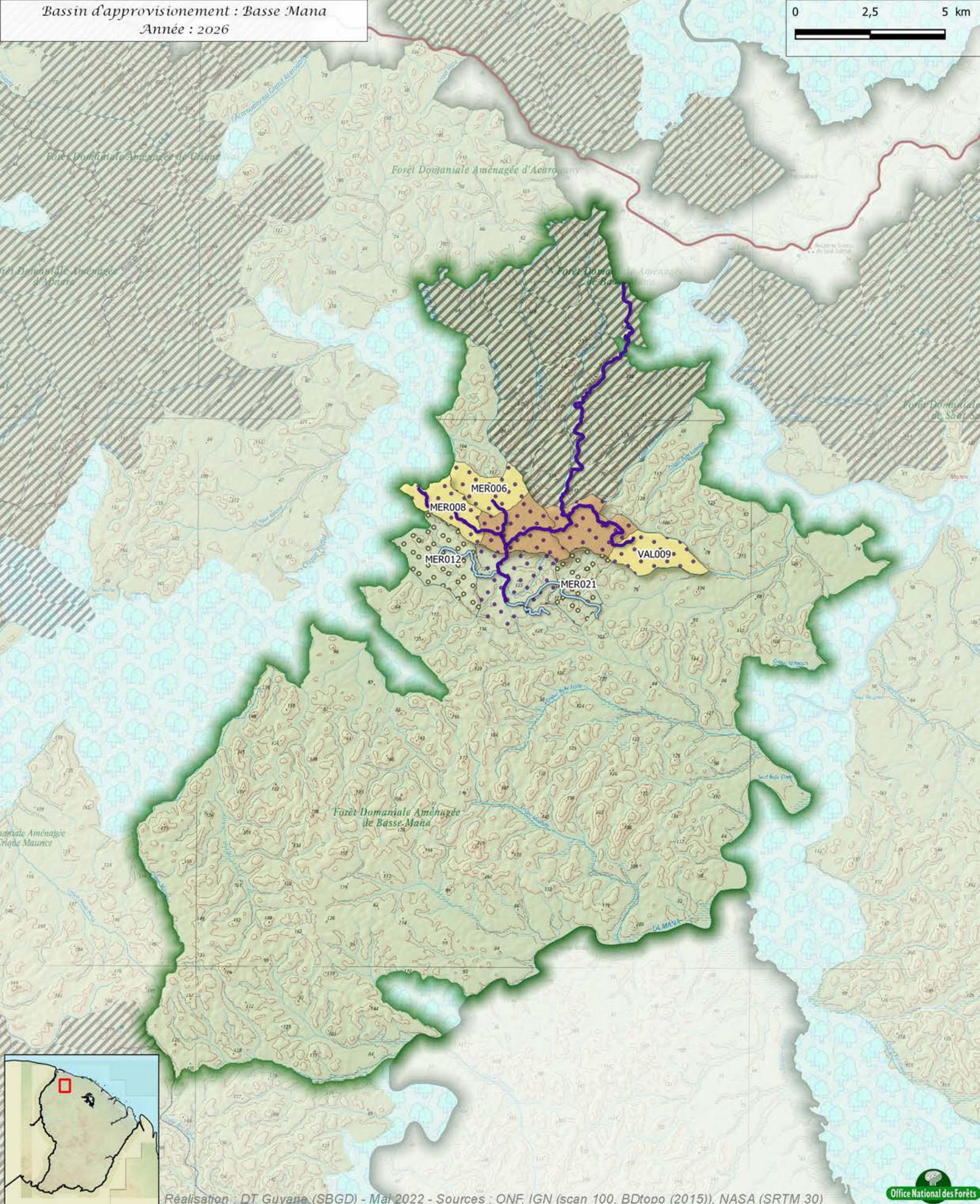
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

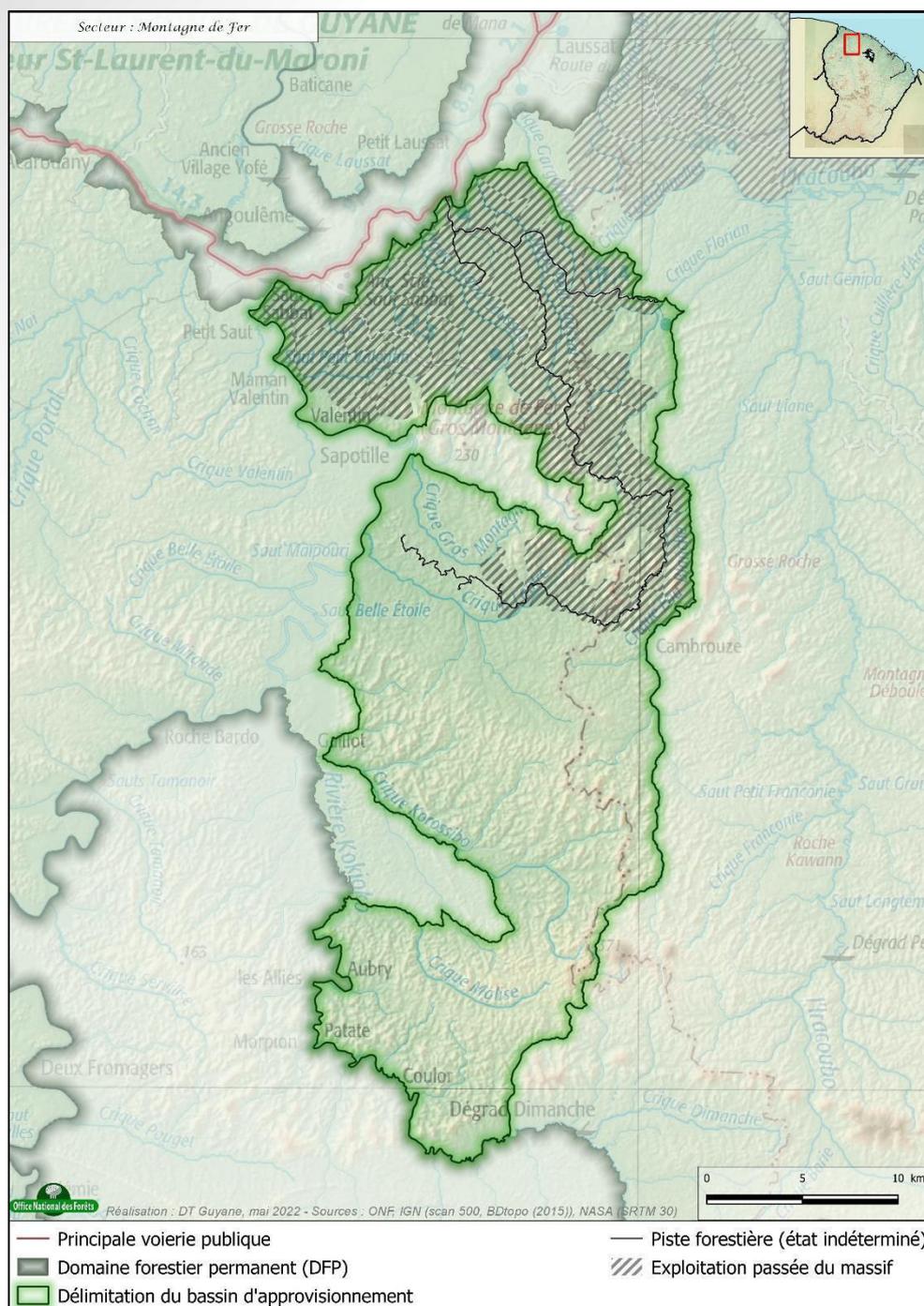
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations de l'année
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Montagne de Fer

Carte de situation et enjeux



L'enjeu pour ce bassin d'approvisionnement est la remise en route de son exploitation, arrêtée depuis 2021.

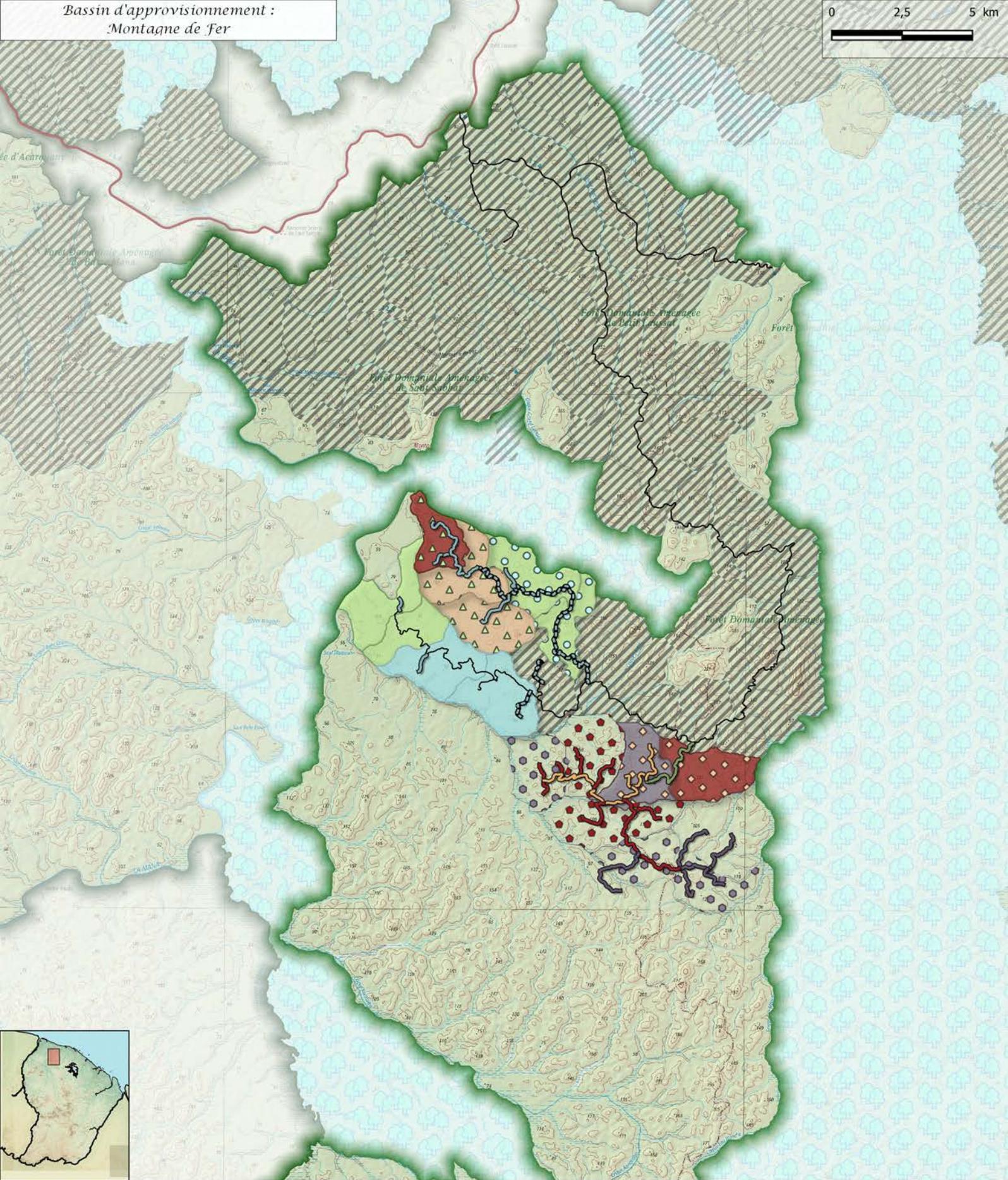
L'objectif est de maintenir ce massif en exploitation bois façonné, afin de permettre l'approvisionnement régulier en bois de grosses unités de sciages mais également de petits acheteurs.

En outre, il permettra de mettre à disposition un stock accessible toute saison pour éviter les ruptures d'approvisionnement en cas d'imprévu.

Le volume annuel est constant et le restera a priori jusqu'en 2026.

Le volume total qui sera exploité au sein de ce massif forestier est de 45 000 m³ de bois d'œuvre en 2022 – 2026.

L'enjeu pour ce bassin d'approvisionnement est la remise en route de son exploitation, arrêtée depuis 2021.



Données générales

-  Principale voirie publique
-  Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

-  Bassin d'approvisionnement
-  Parcelles en protection
-  Parcelles déjà exploitées
-  Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

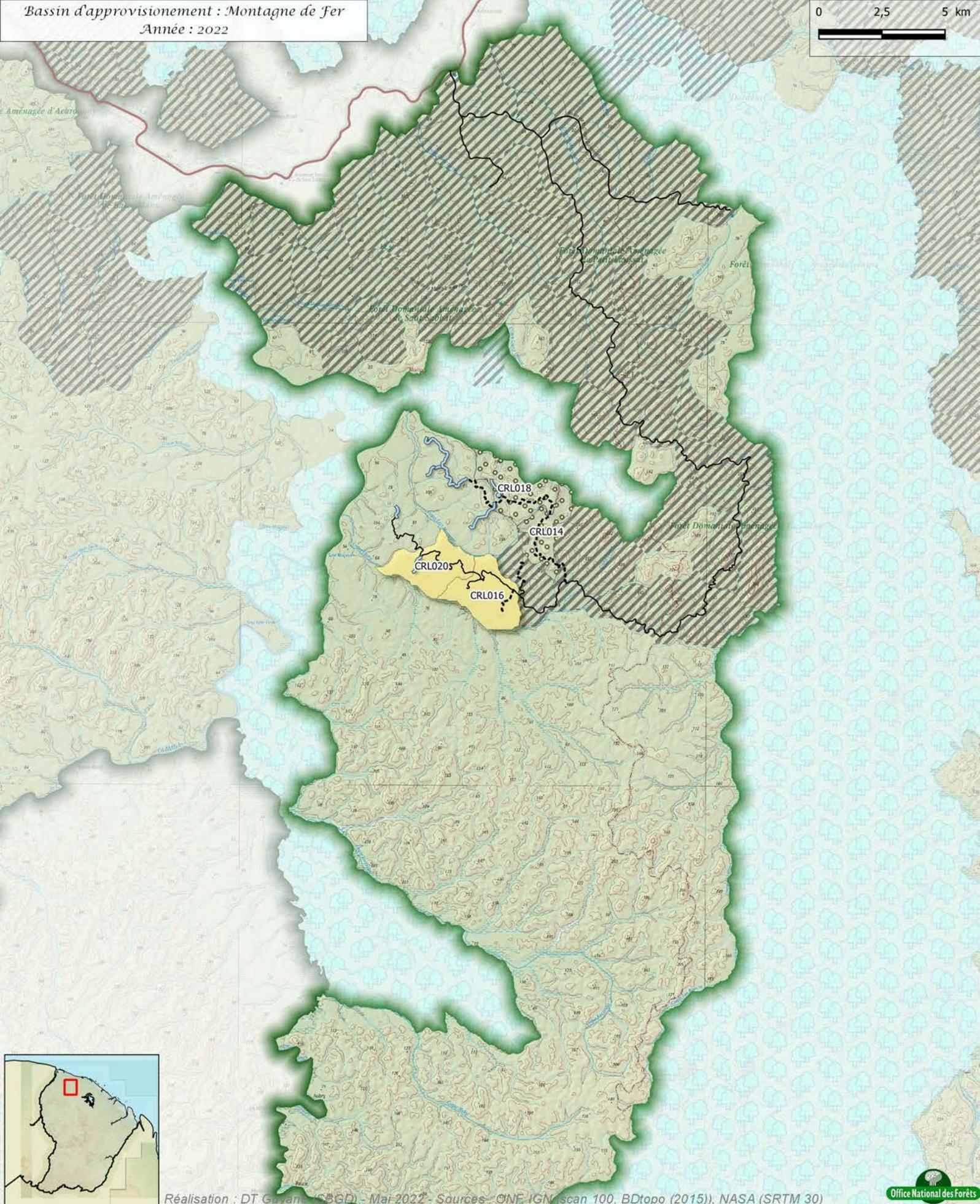
-  Fin des travaux 2021
-  2022
-  2023
-  2024
-  2025
-  2026

Désignation :

-  2022
-  2023
-  2024
-  2025
-  2026

Exploitation :

-  2022
-  2023
-  2024
-  2025
-  2026



Réalisation : DT Guyane (SBD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

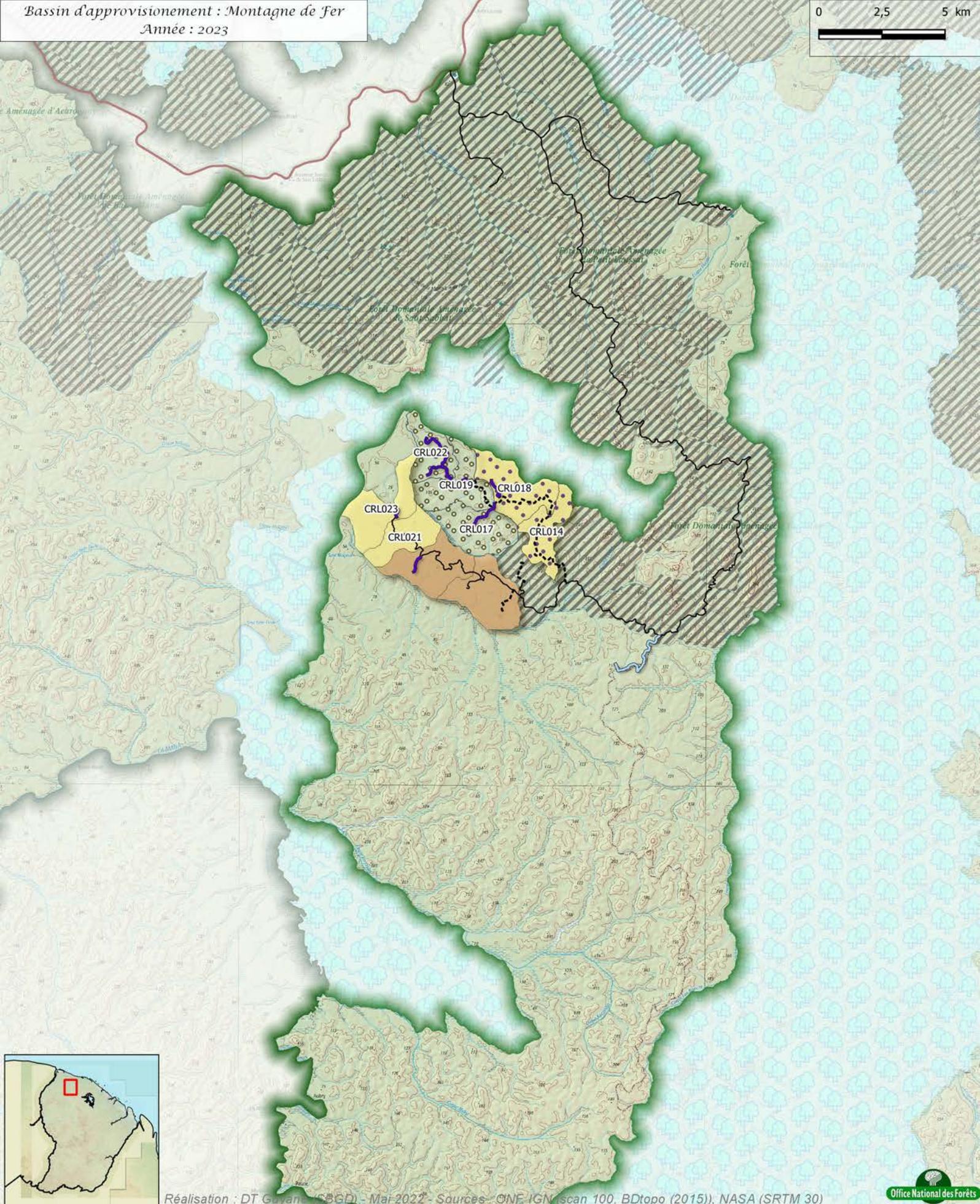
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

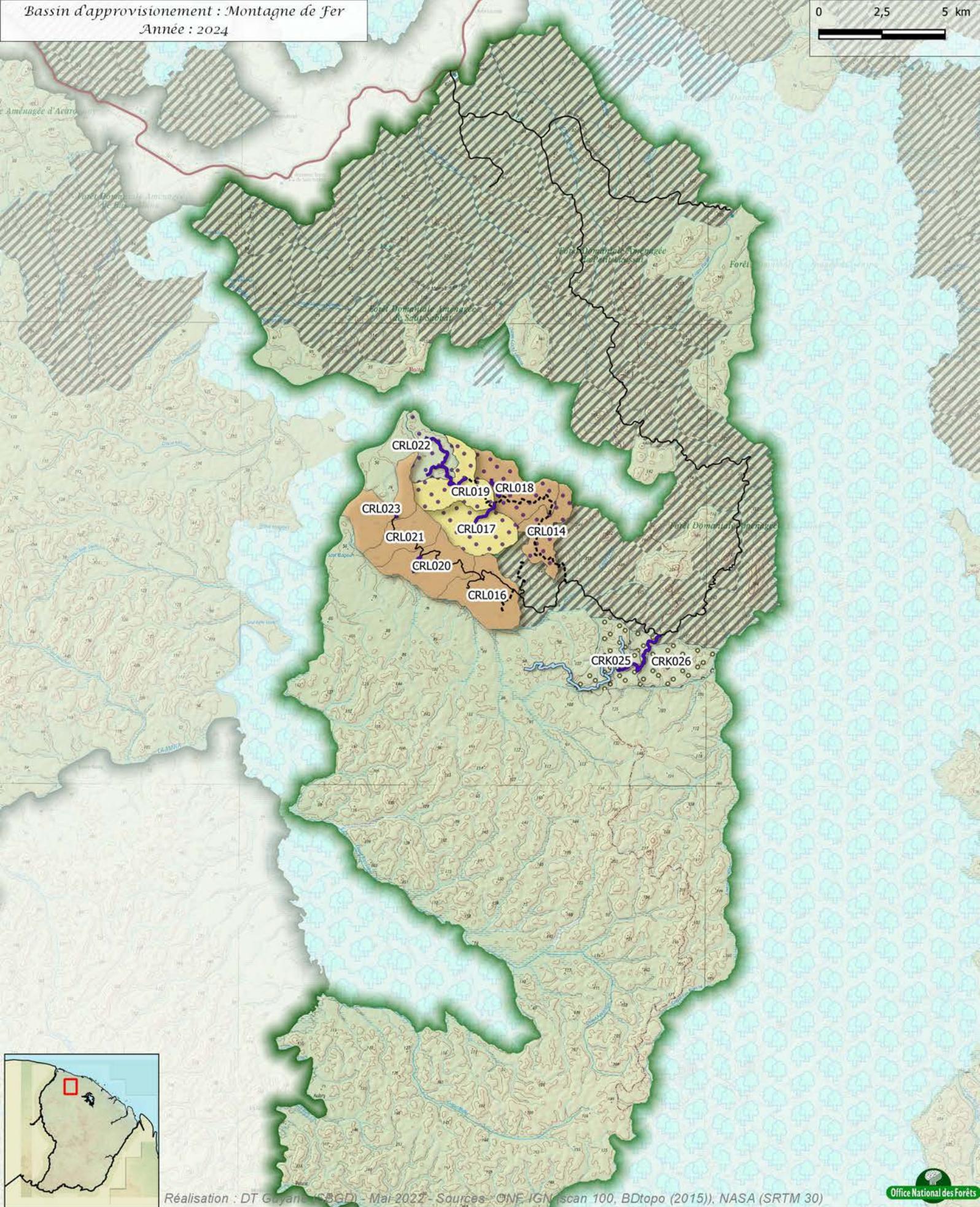
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (CBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

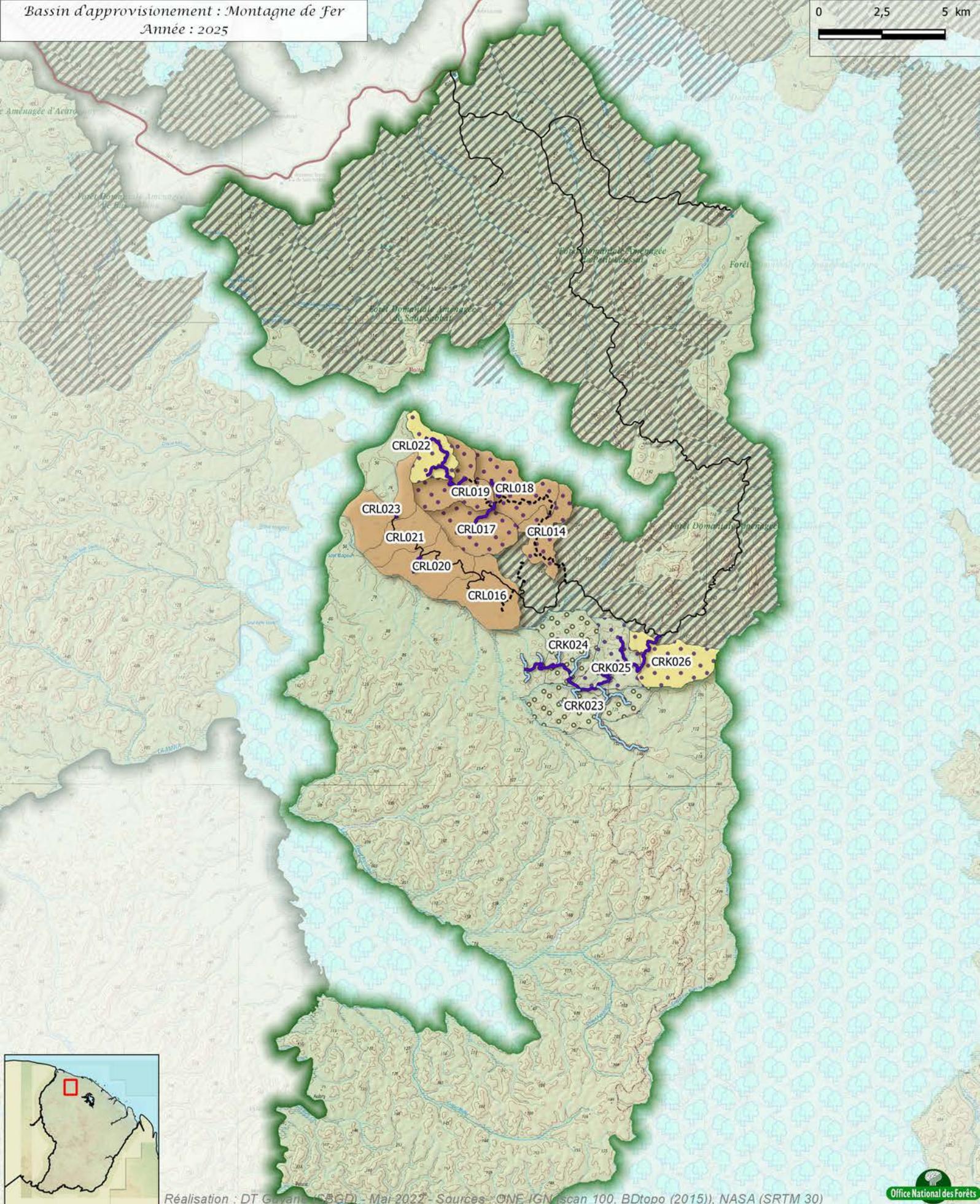
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (CBGD) - Mai-2022 - Sources : ONE / IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

-  Principale voirie publique
-  Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

-  Bassin d'approvisionnement
-  Parcelles en protection

Historique

-  Exploitation passée
-  Principales pistes forestières (état indet.)

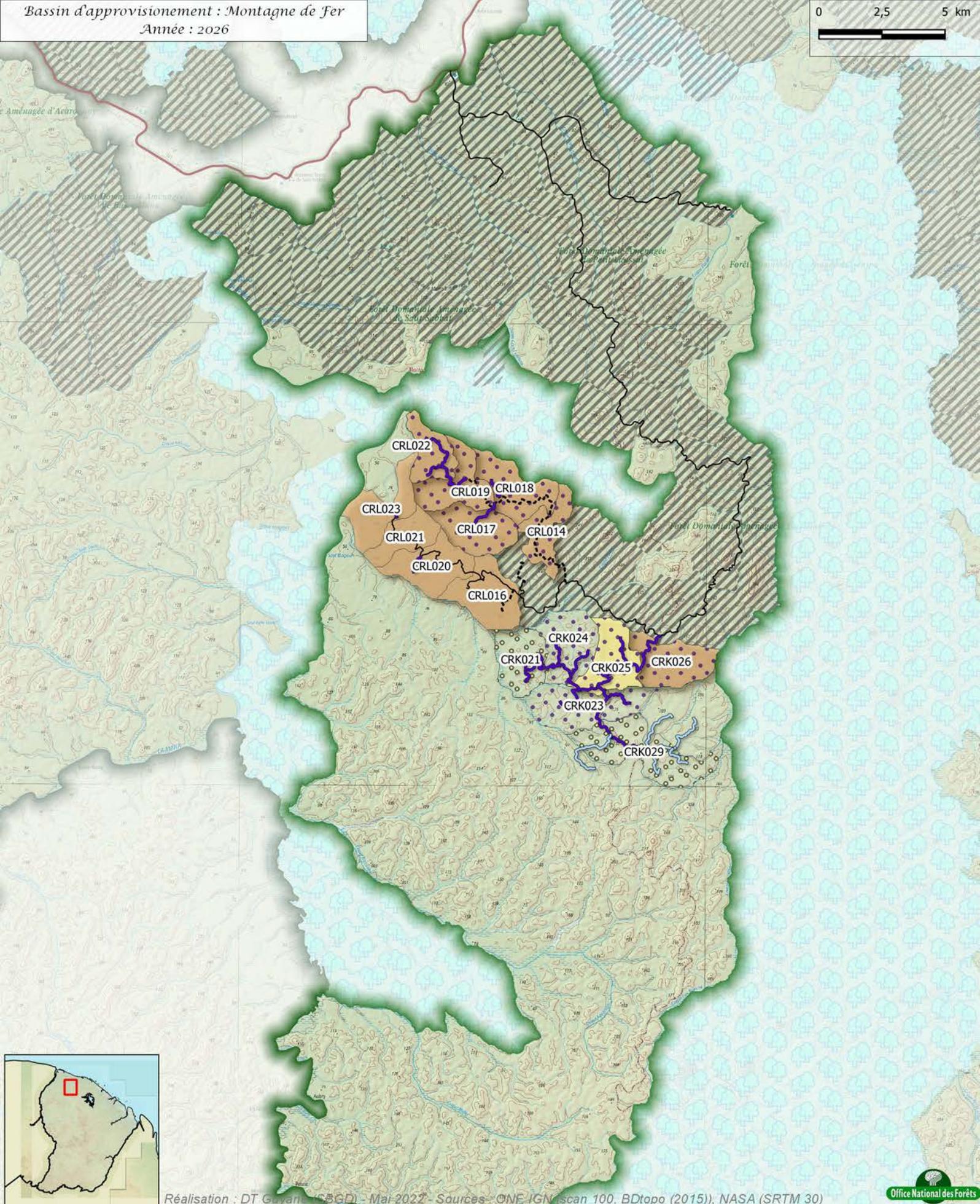
PRMV - desserte :

-  Créations de l'année
-  Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

-  Exploitations de l'année
-  Désignations de l'année
-  Exploitations passées durant le PRMV
-  Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (CBGD) - Mai 2022 - Sources : ONE, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

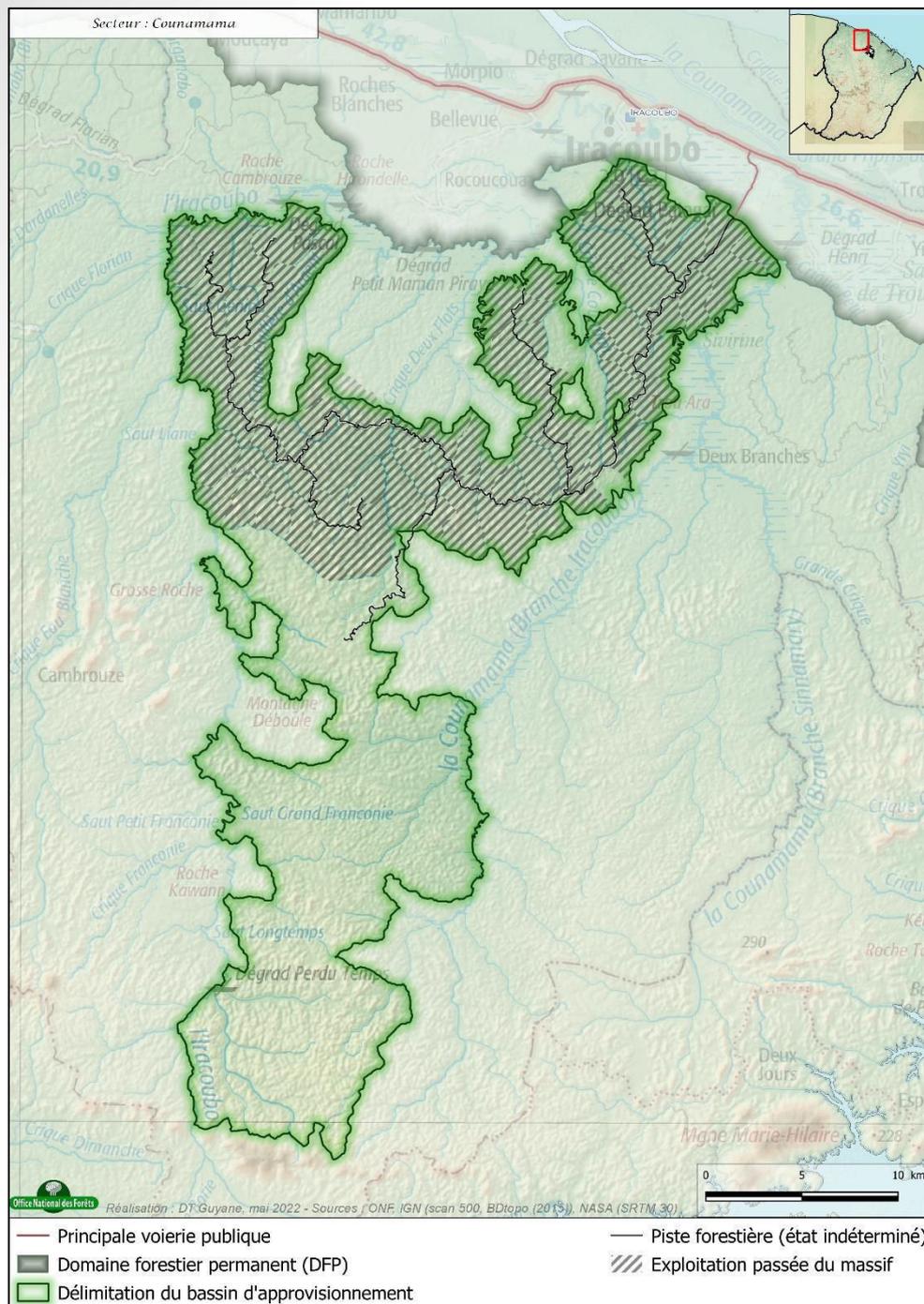
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Counamama

Carte de situation et enjeux



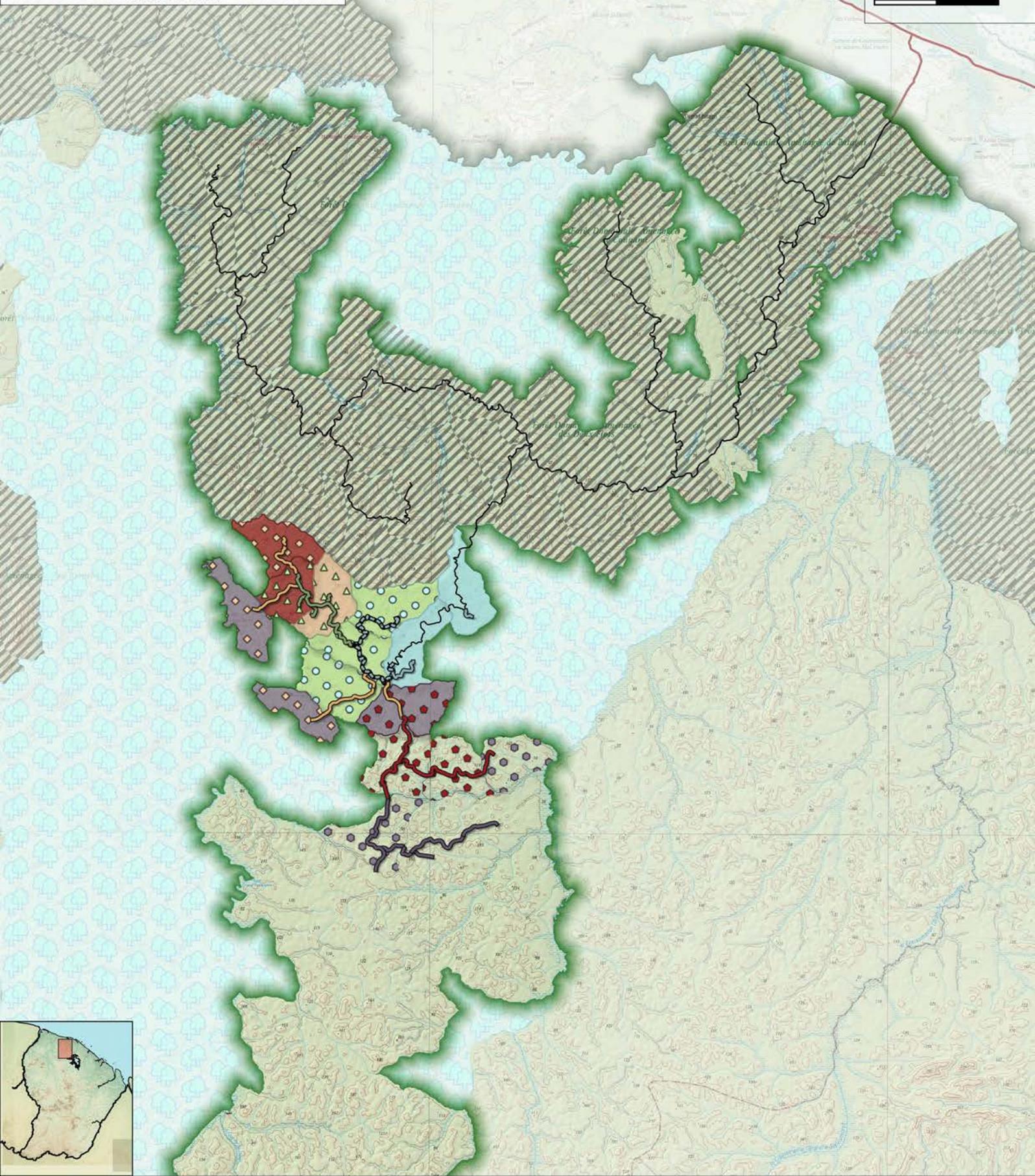
Le bois exploité au sein de ce bassin d'approvisionnement est uniquement du bois sur pied.

Le volume annuel est constant et le restera a priori jusqu'en 2026.

Le volume total qui sera exploité au sein de ce massif forestier est de 45 000 m³ de bois d'œuvre en 2022 – 2026.

La programmation proposée ne tient pas compte d'un éventuel arrêt de l'exploitation forestière impliqué par l'éloignement de la ressource potentielle lié à la présence d'une chaîne de collines aux fortes contraintes topographiques.

Le bois exploité au sein de ce bassin d'approvisionnement est uniquement du bois sur pied.



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

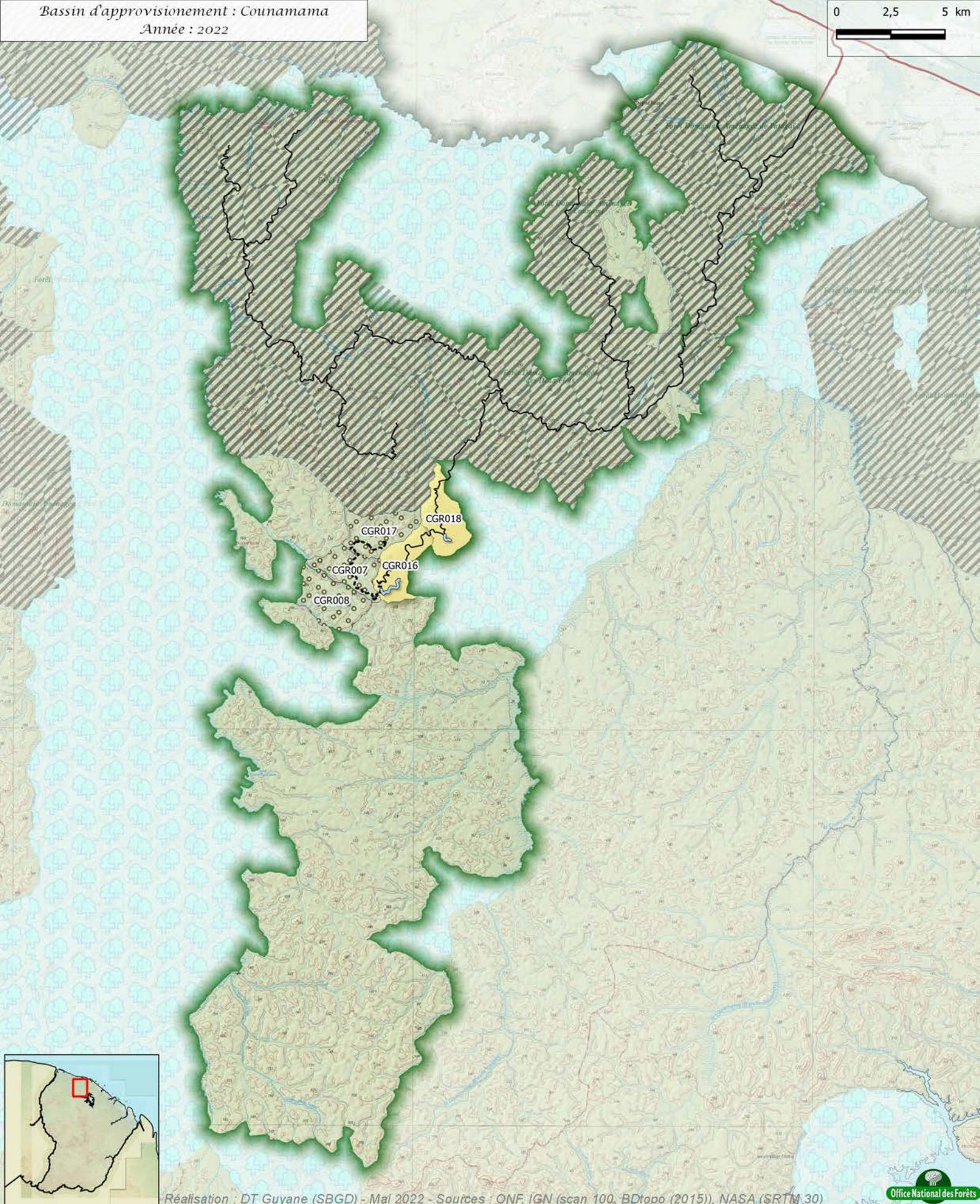
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

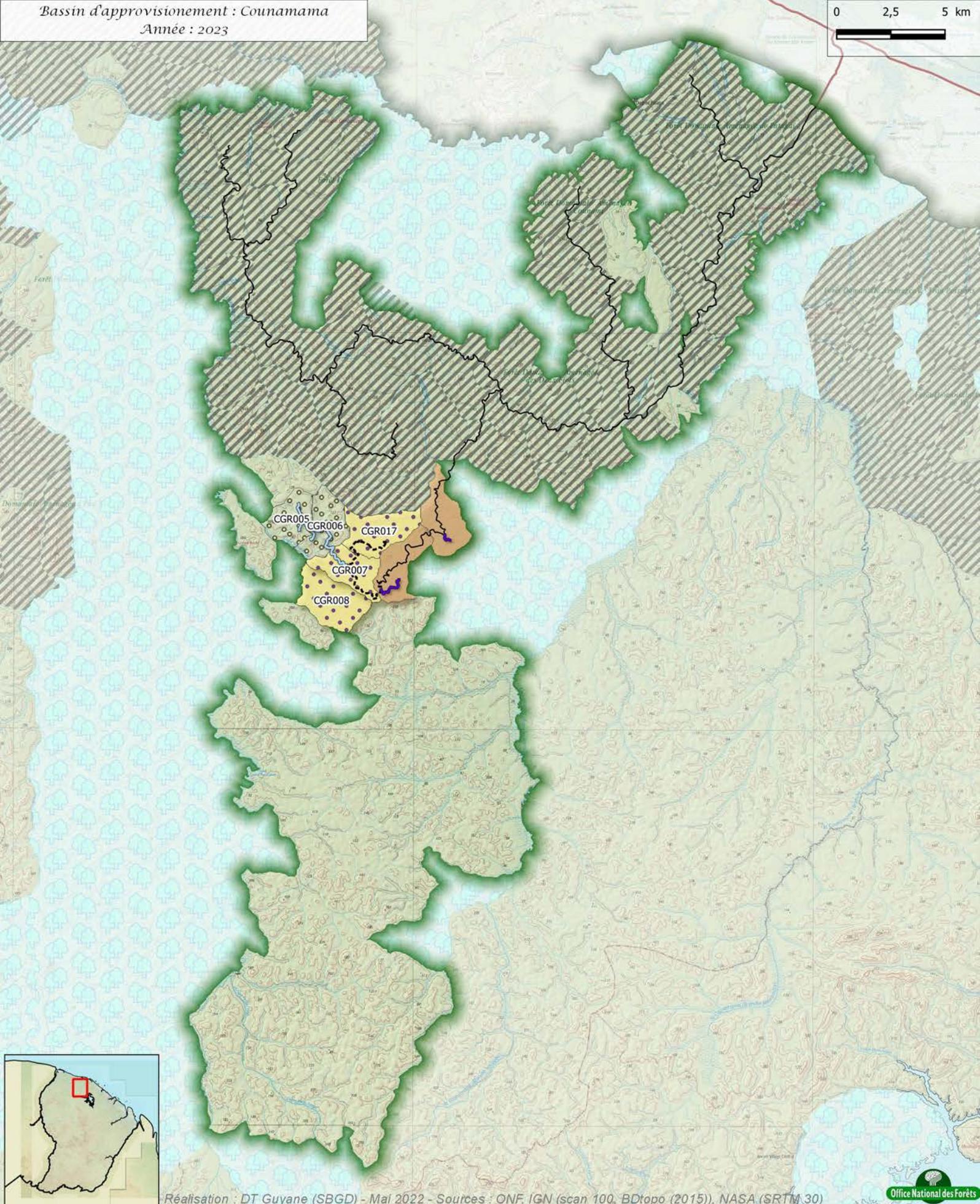
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

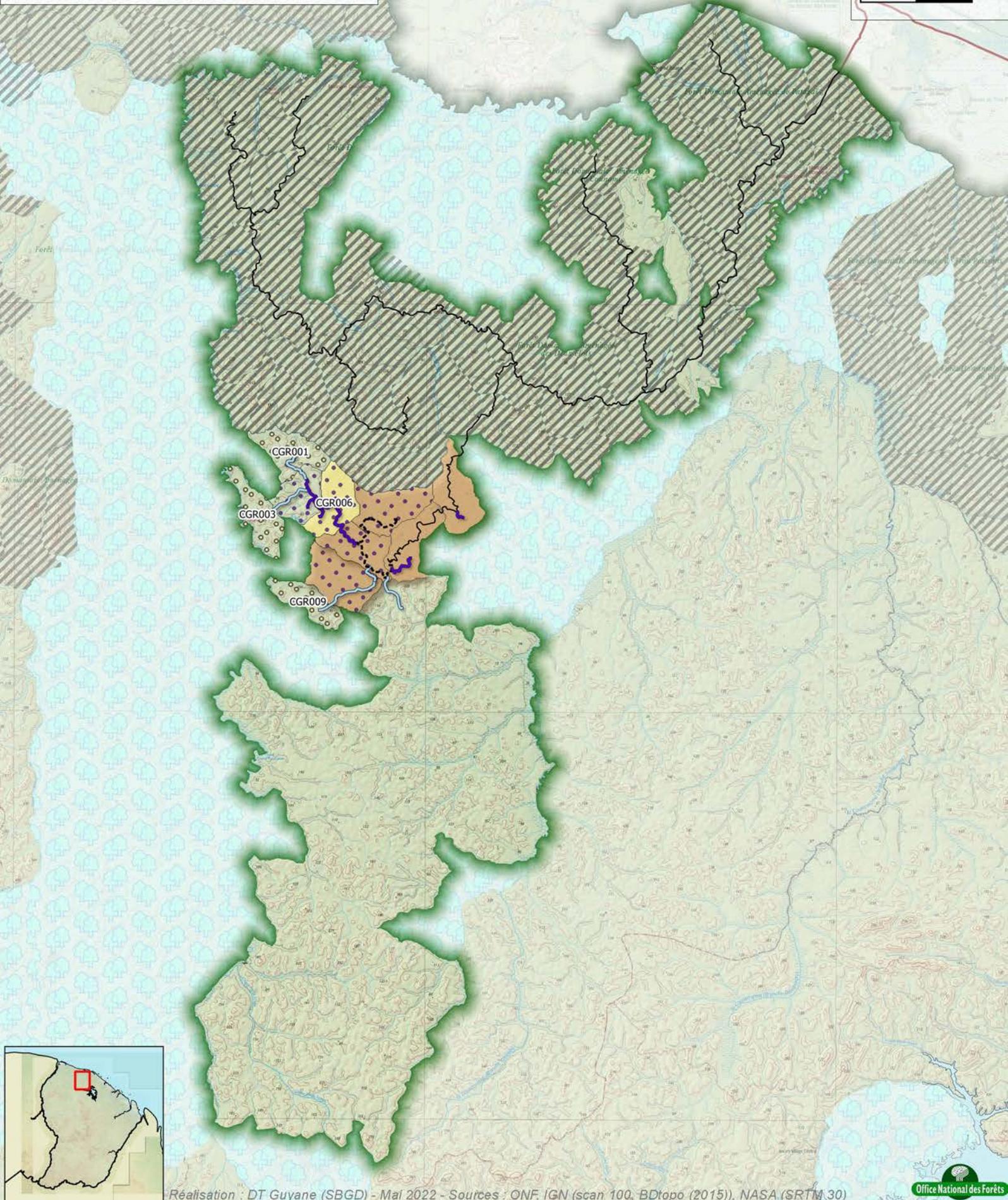
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

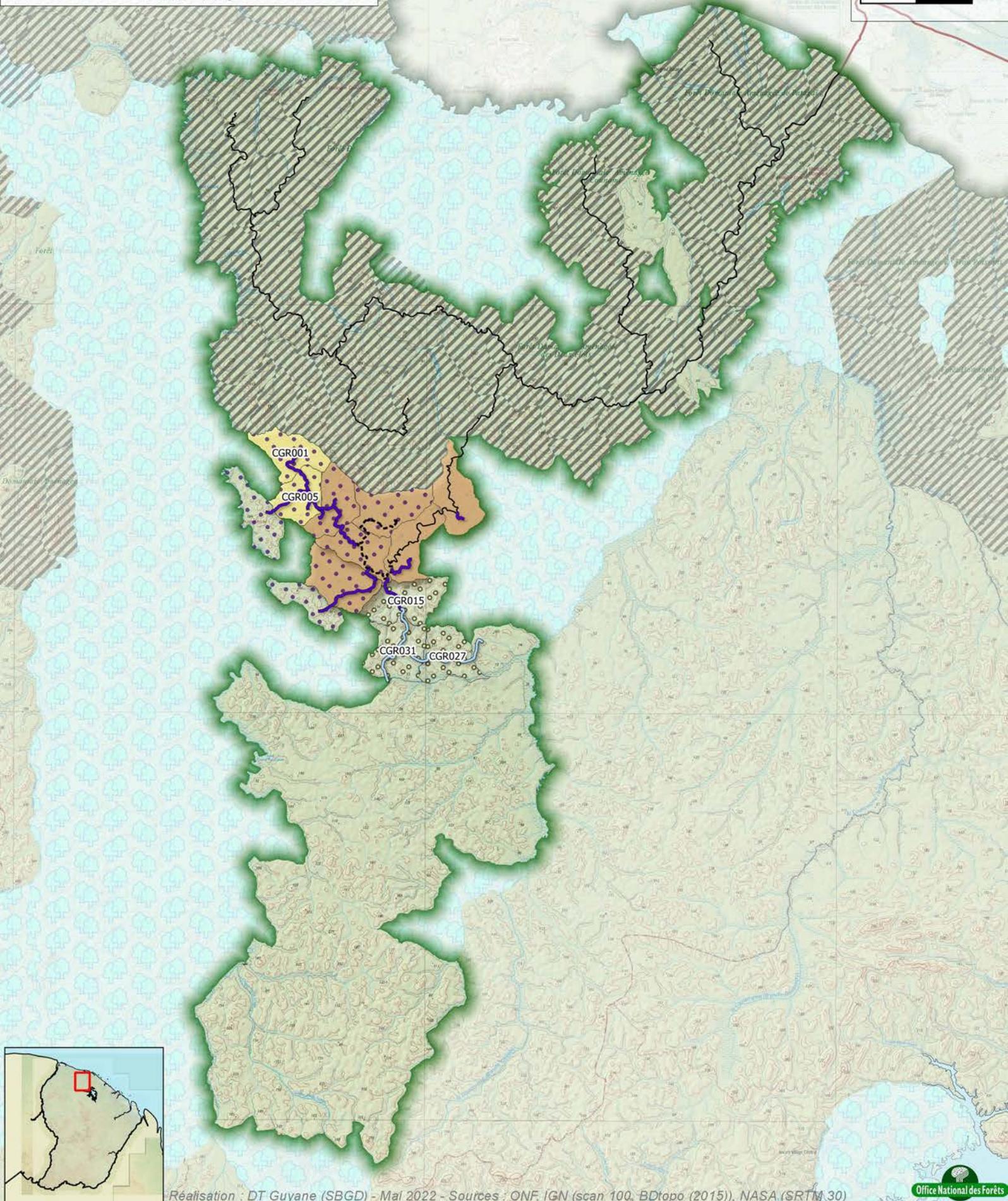
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

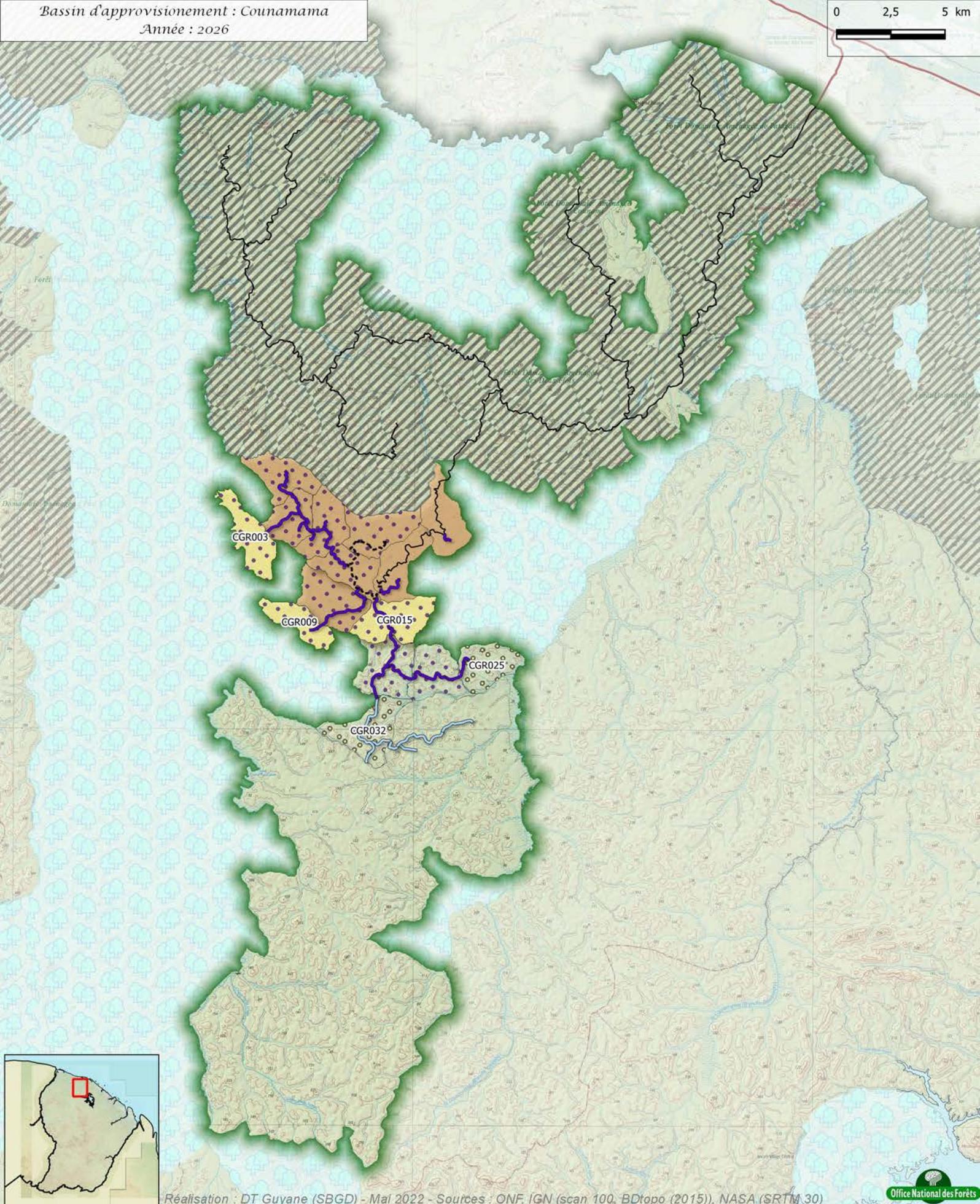
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

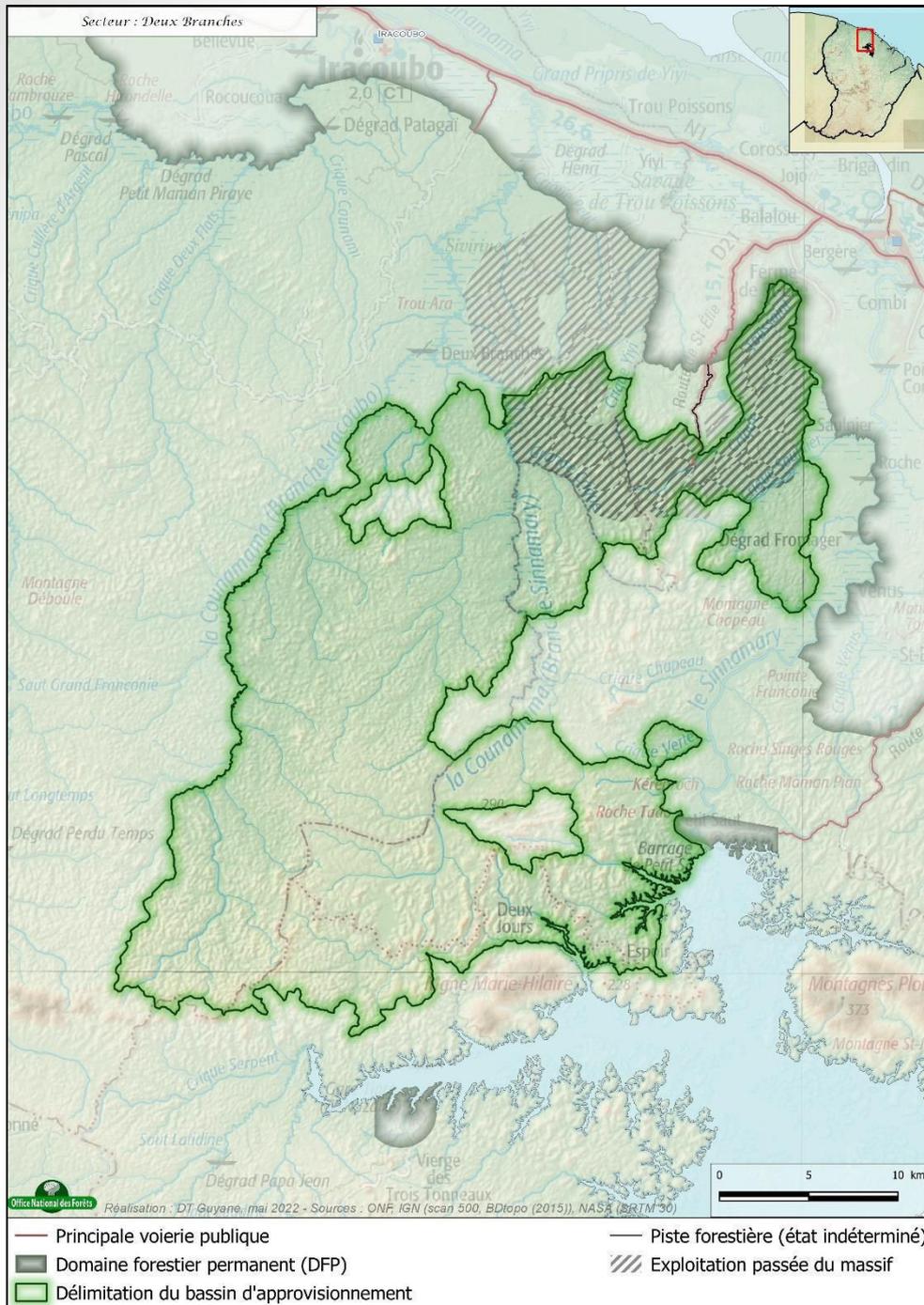
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Deux Branches

Carte de situation et enjeux

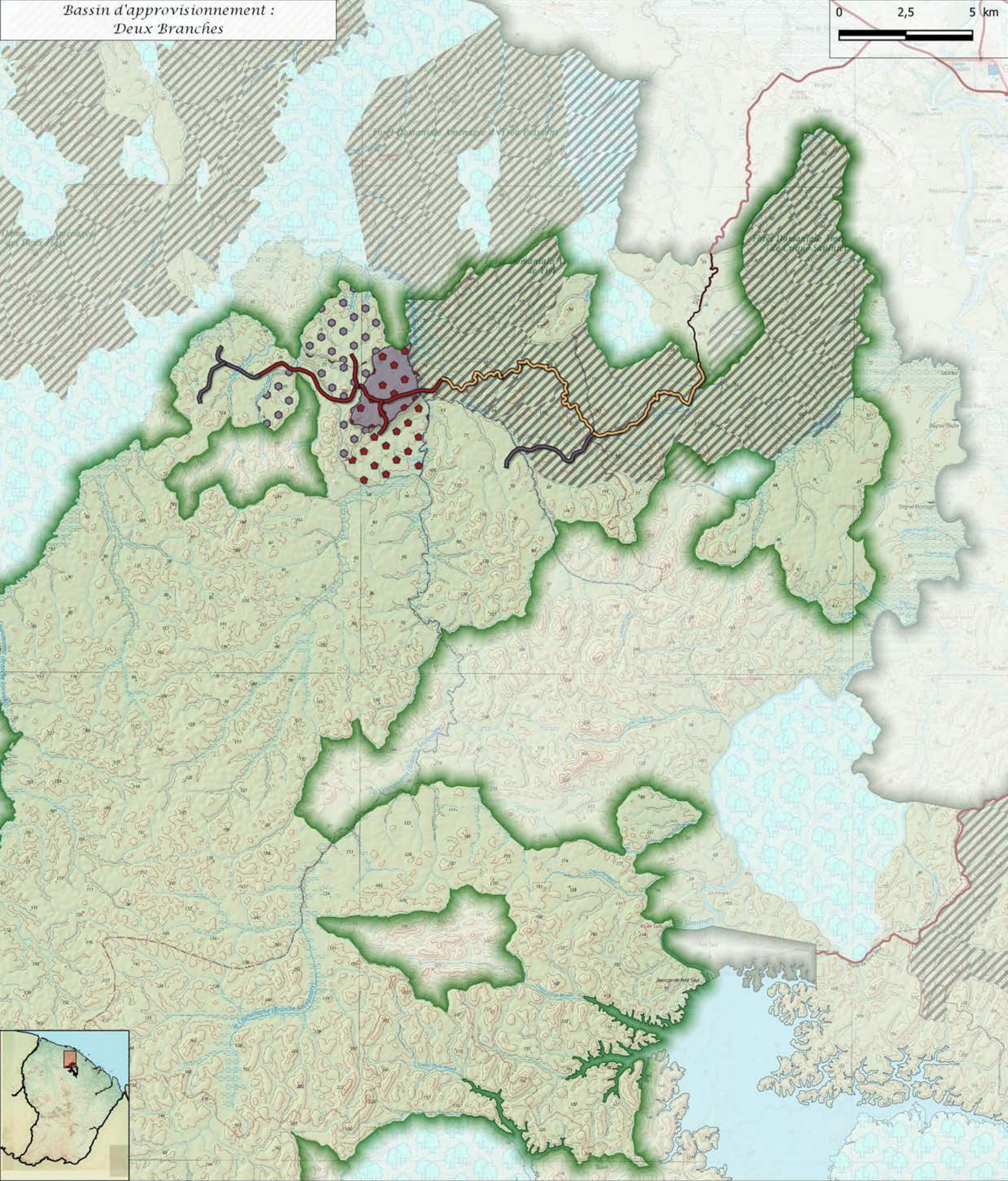


L'enjeu pour ce bassin d'approvisionnement est de diversifier les sources d'approvisionnement pour la filière en créant un nouveau bassin dans le centre-ouest guyanais.

L'ouverture de ce massif, qui ne sera possible qu'après mise à gabarit de la route territoriale permettant d'y accéder, permettra également de reporter une partie de l'exploitation de Couanamama vers un autre massif en cas de fermeture pour cause de trop fortes contraintes topographiques.

La remise en état des anciennes pistes forestières est indispensable avant tout nouvel aménagement. Les parcelles déjà exploitées dans le cadre des permis forestiers seront laissées intactes.

Une mise en route de l'exploitation pour 2025 – 2026 est prévue, avec la récolte de 3 000 et 6 000 m³ respectivement.



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

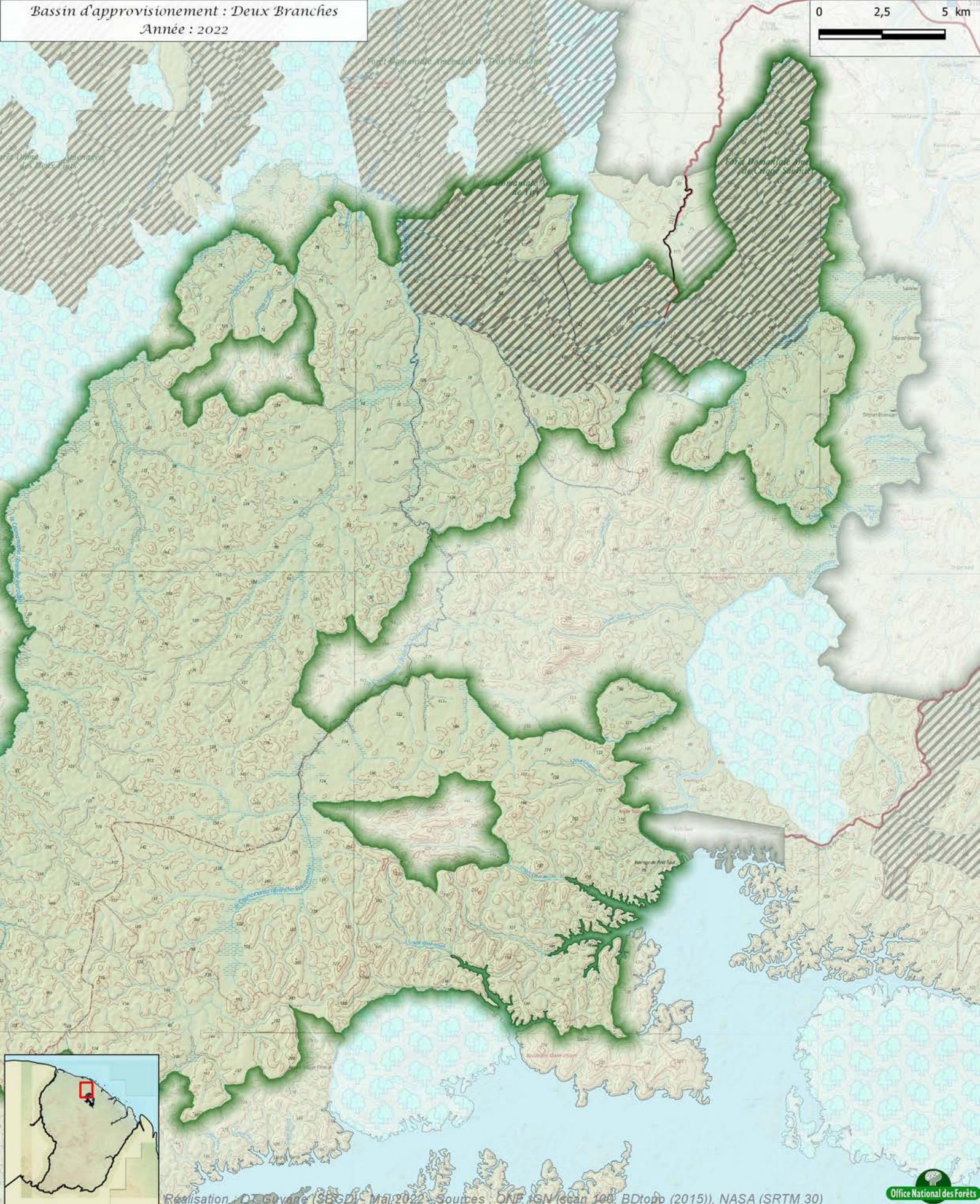
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : D. Guayade (S&G-D) - Mai 2022 - sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

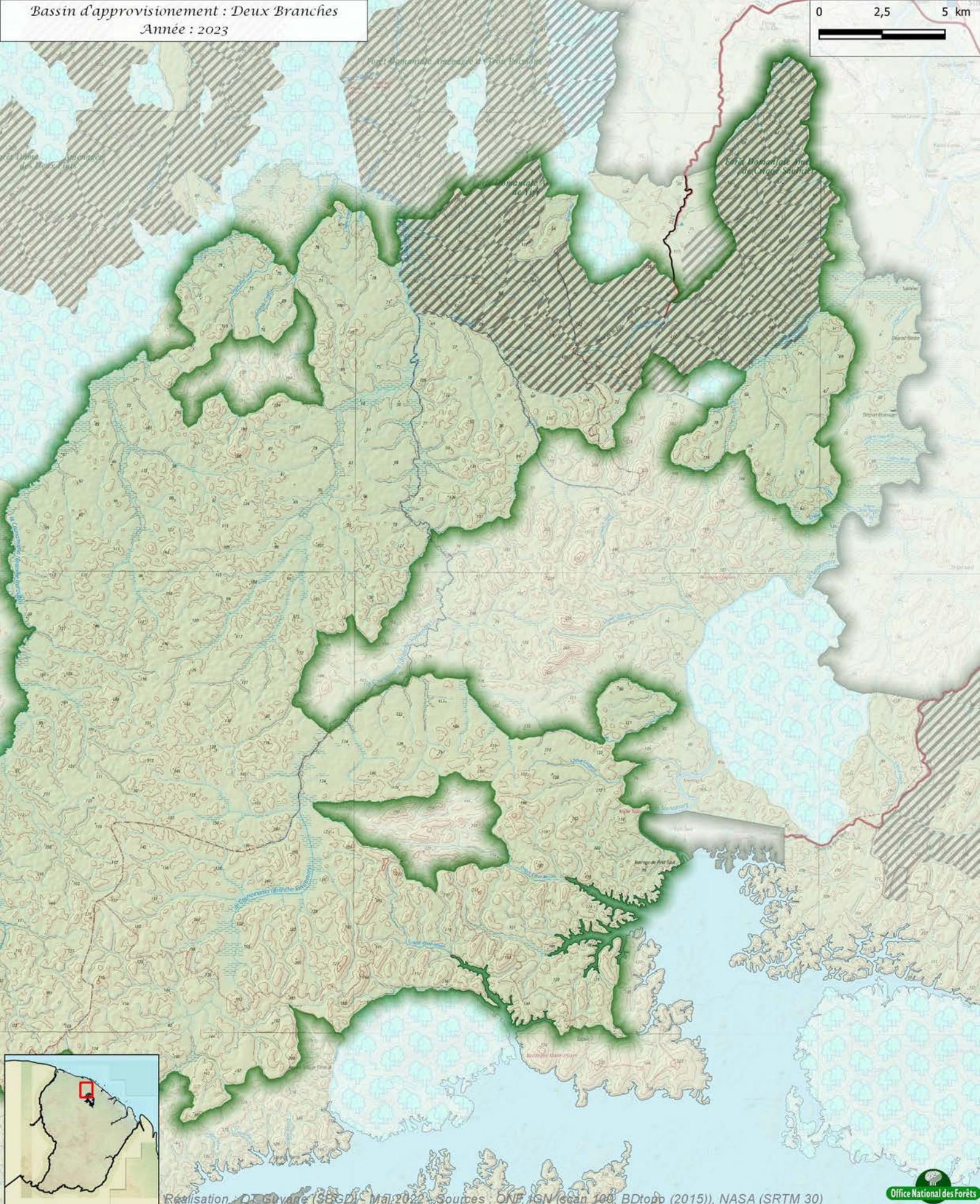
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : D. Guayade (S&G-D) - Mai 2022 - sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

-  Principale voirie publique
-  Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

-  Bassin d'approvisionnement
-  Parcelles en protection

Historique

-  Exploitation passée
-  Principales pistes forestières (état indet.)

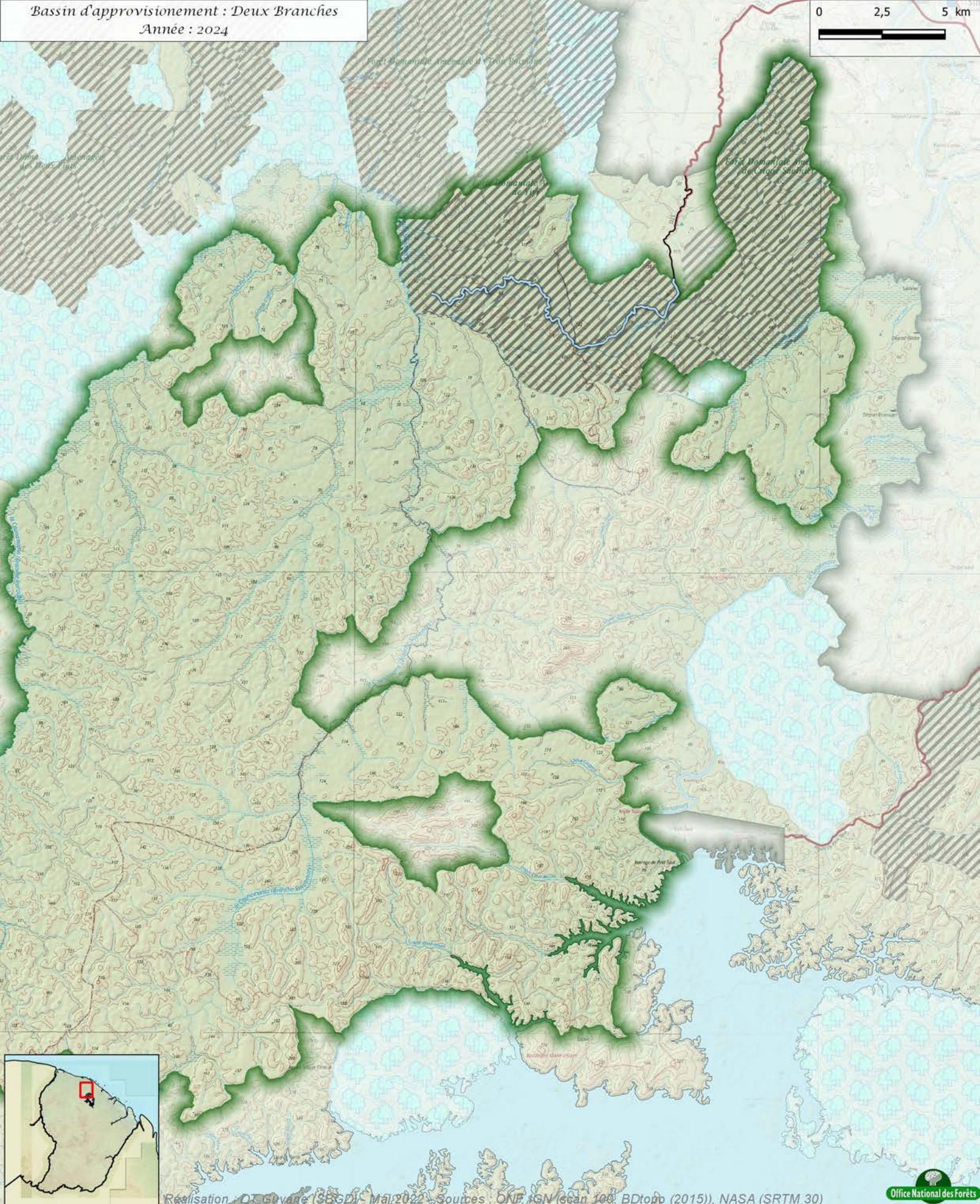
PRMV - desserte :

-  Créations de l'année
-  Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

-  Exploitations de l'année
-  Désignations de l'année
-  Exploitations passées durant le PRMV
-  Désignations passées durant le PRMV



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

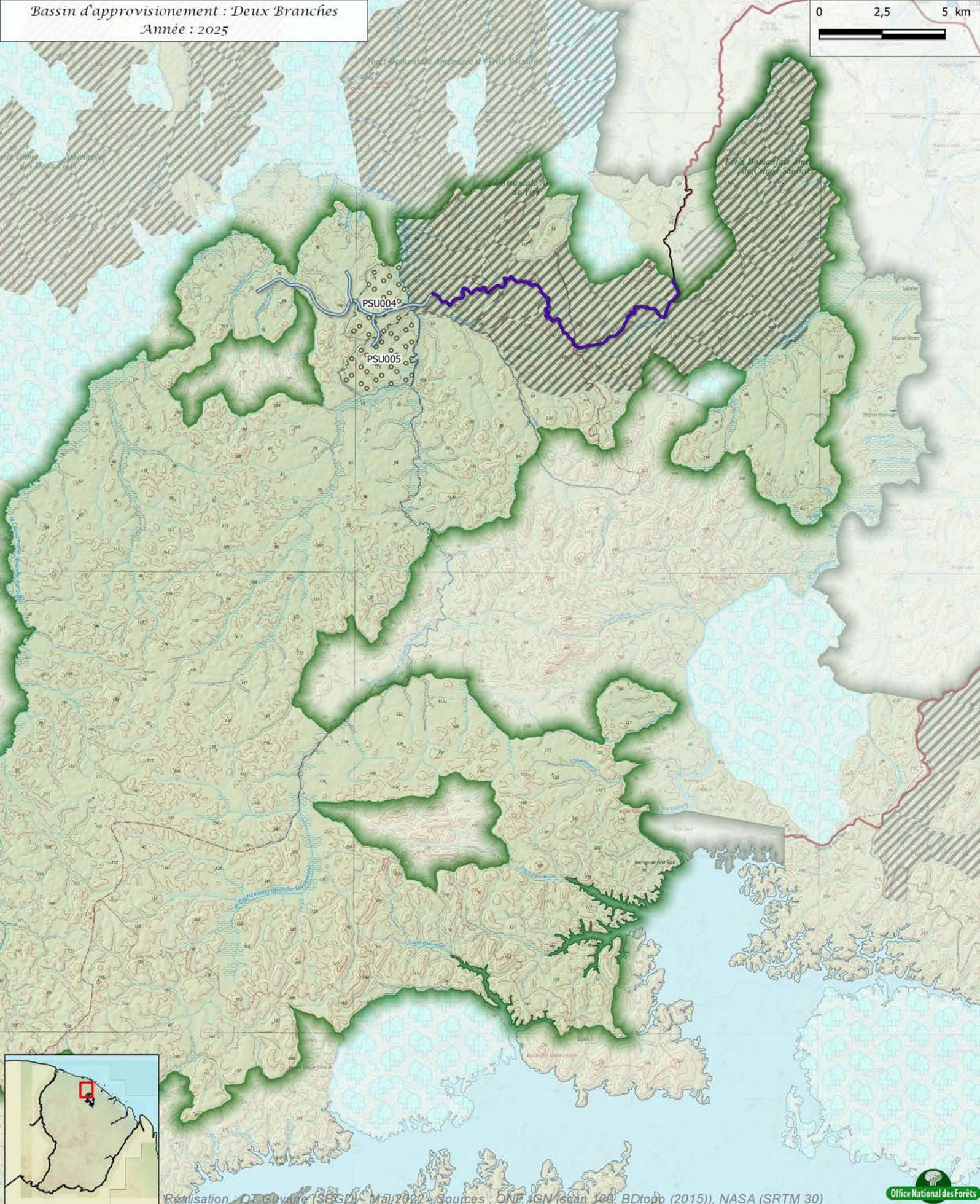
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : D. Guayade (S&G-D) - Mai 2022 - sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

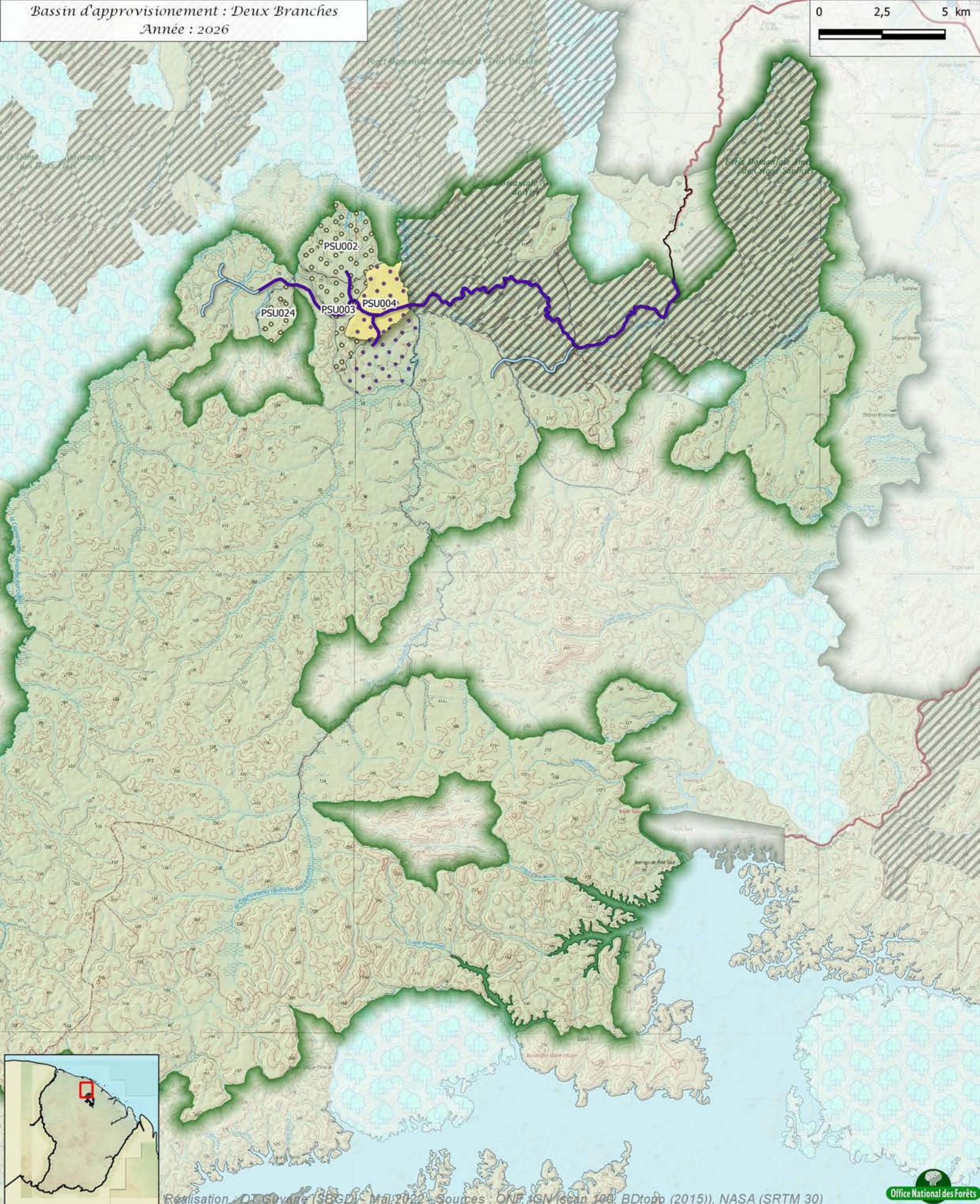
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : D. Guayade (S&G-D) - Mai 2022 - sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

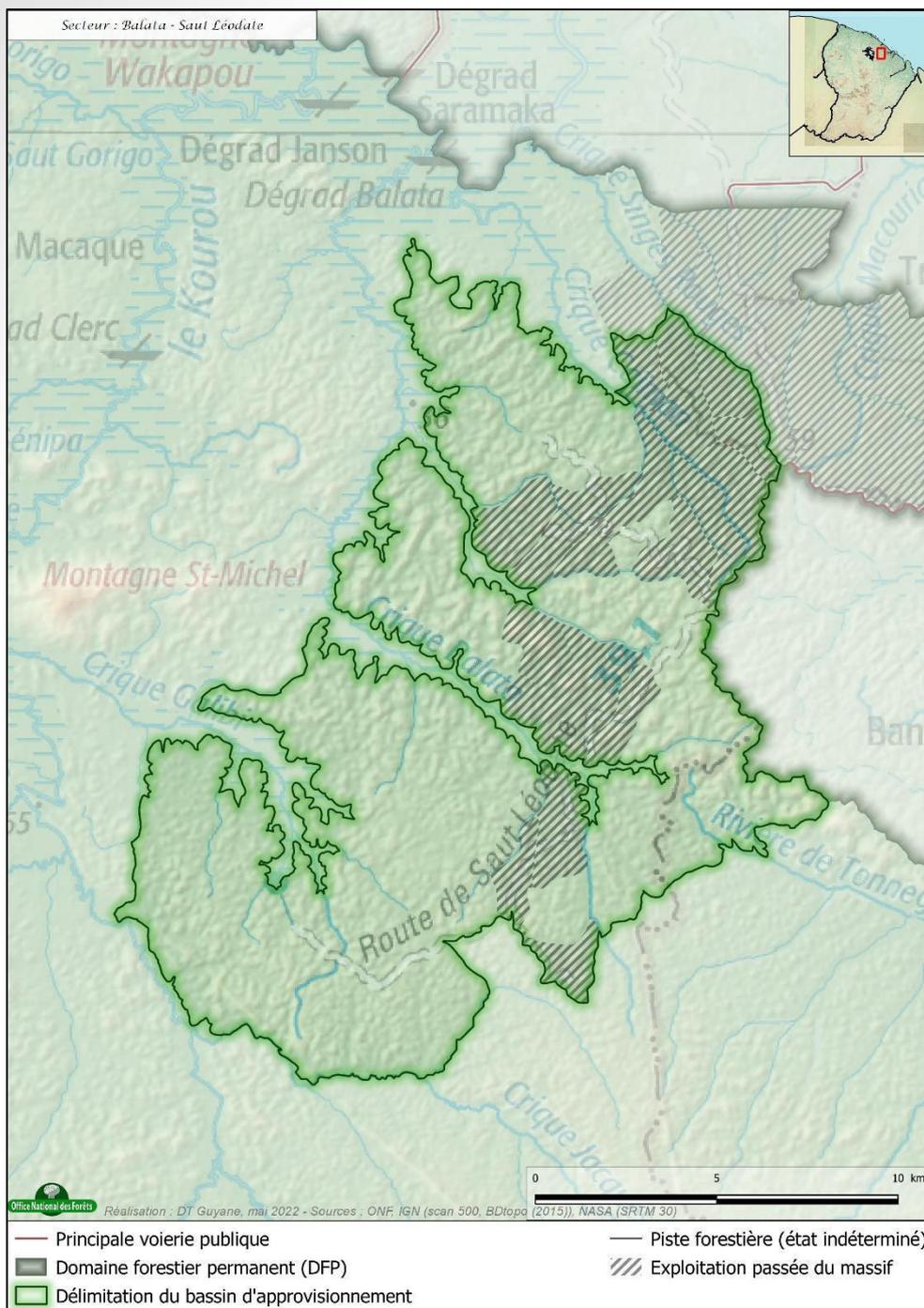
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Balata – Saut Léodate

Carte de situation et enjeux



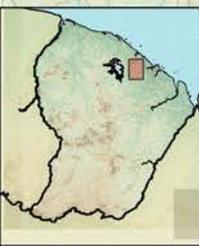
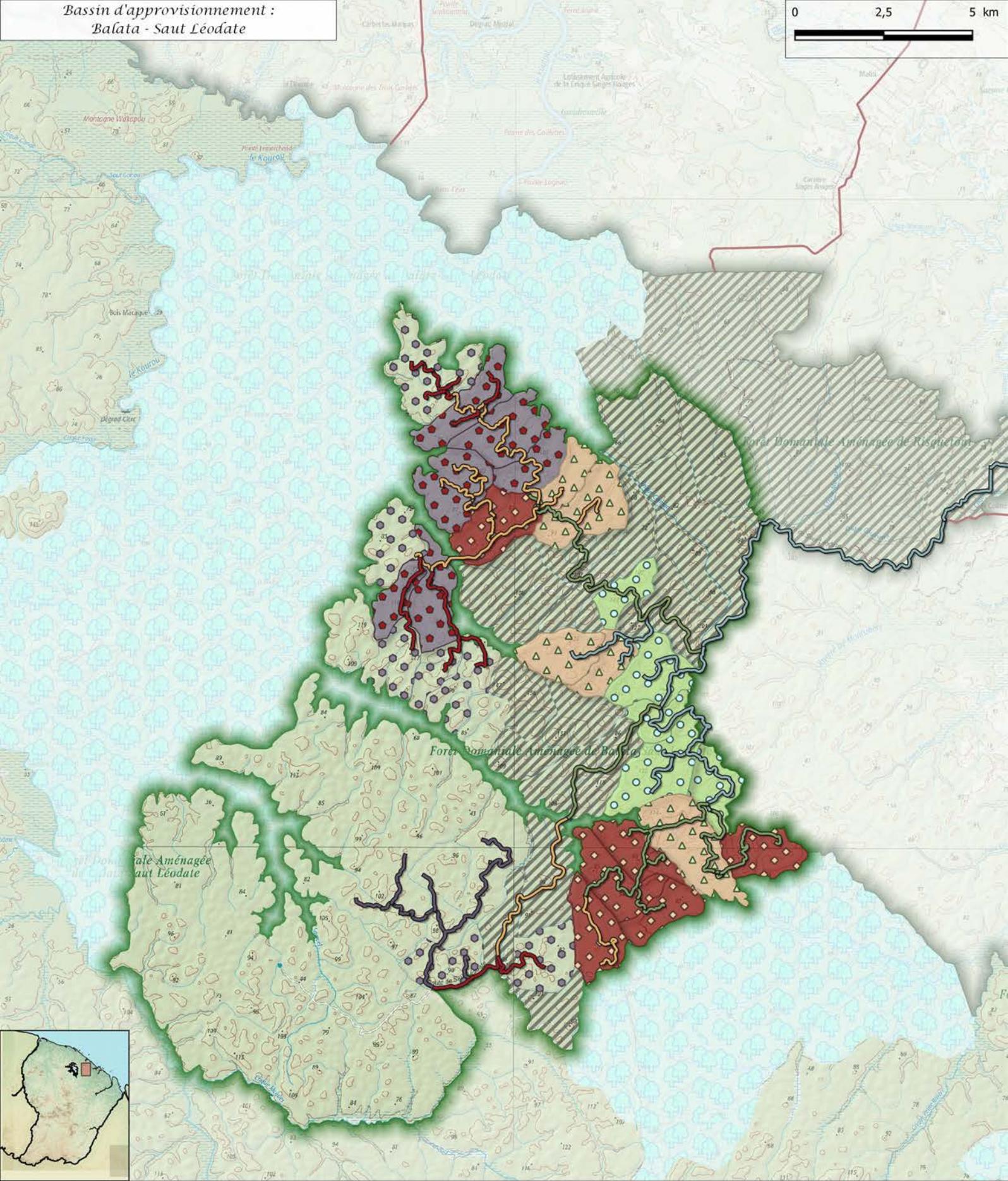
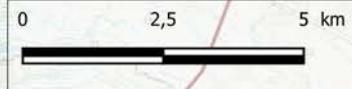
L'ouverture de ce massif répond à deux demandes.

Niveau bois d'œuvre, les bois issus de cette forêt permettront de compenser la fermeture progressive de la forêt domaniale de Bélizon, bientôt en régénération.

La seconde demande concerne la biomasse. Les connexes d'exploitation du bois d'œuvre de ce massif, représentant environ 120 % du volume de celui-ci, entreront dans l'approvisionnement de la centrale biomasse de Montsinéry.

Le volume total qui sera exploité au sein de ce massif forestier est de 25 000 m³ de bois d'œuvre et 30 000 t de bois énergie pour 2022 – 2026, avec une première exploitation en 2023 et une montée en puissance pour atteindre 9 000 m³ de bois d'œuvre et quasiment 11 000 t de bois énergie en 2026.

Bassin d'approvisionnement :
Balata - Saut Léodate



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

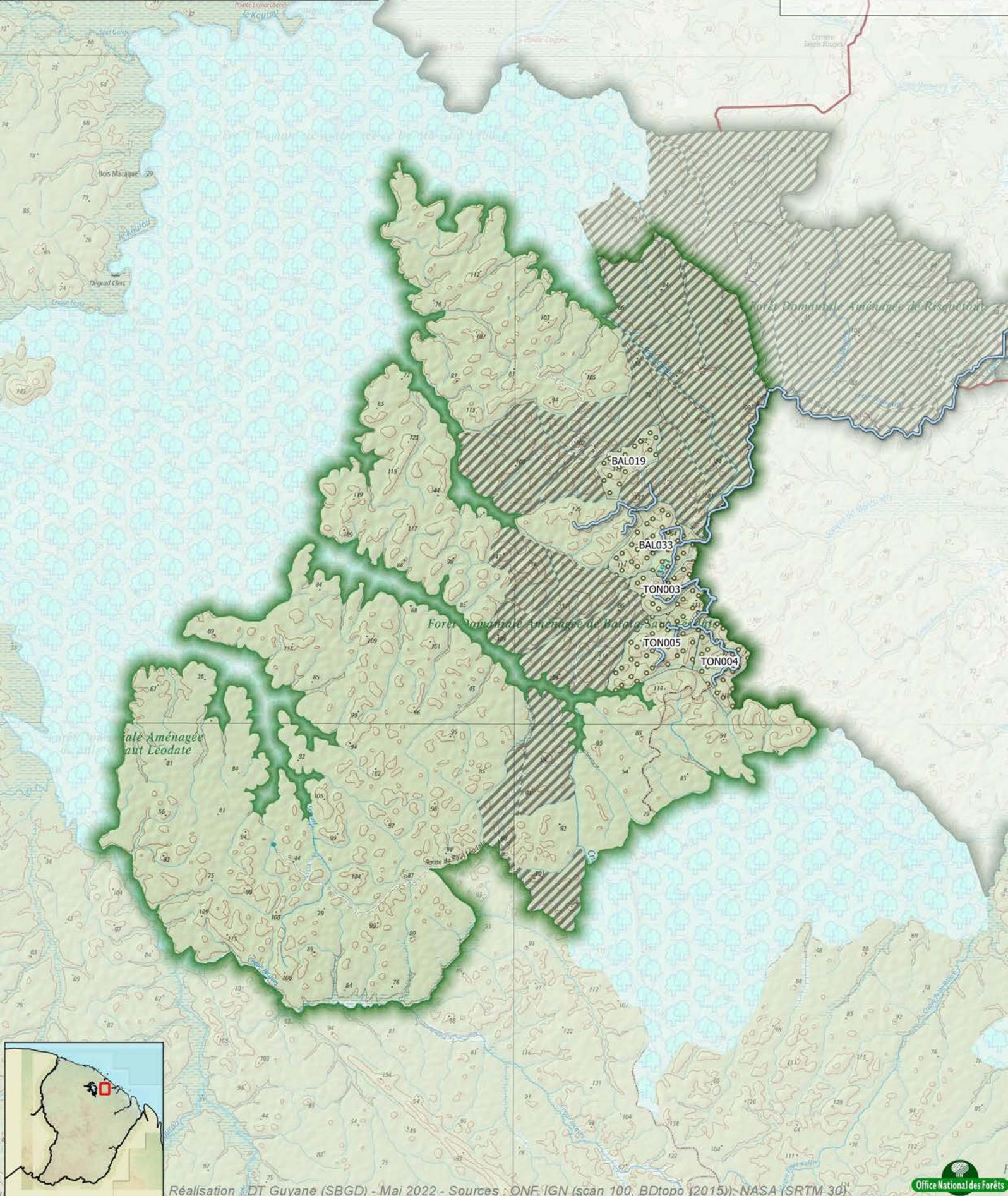
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF-IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

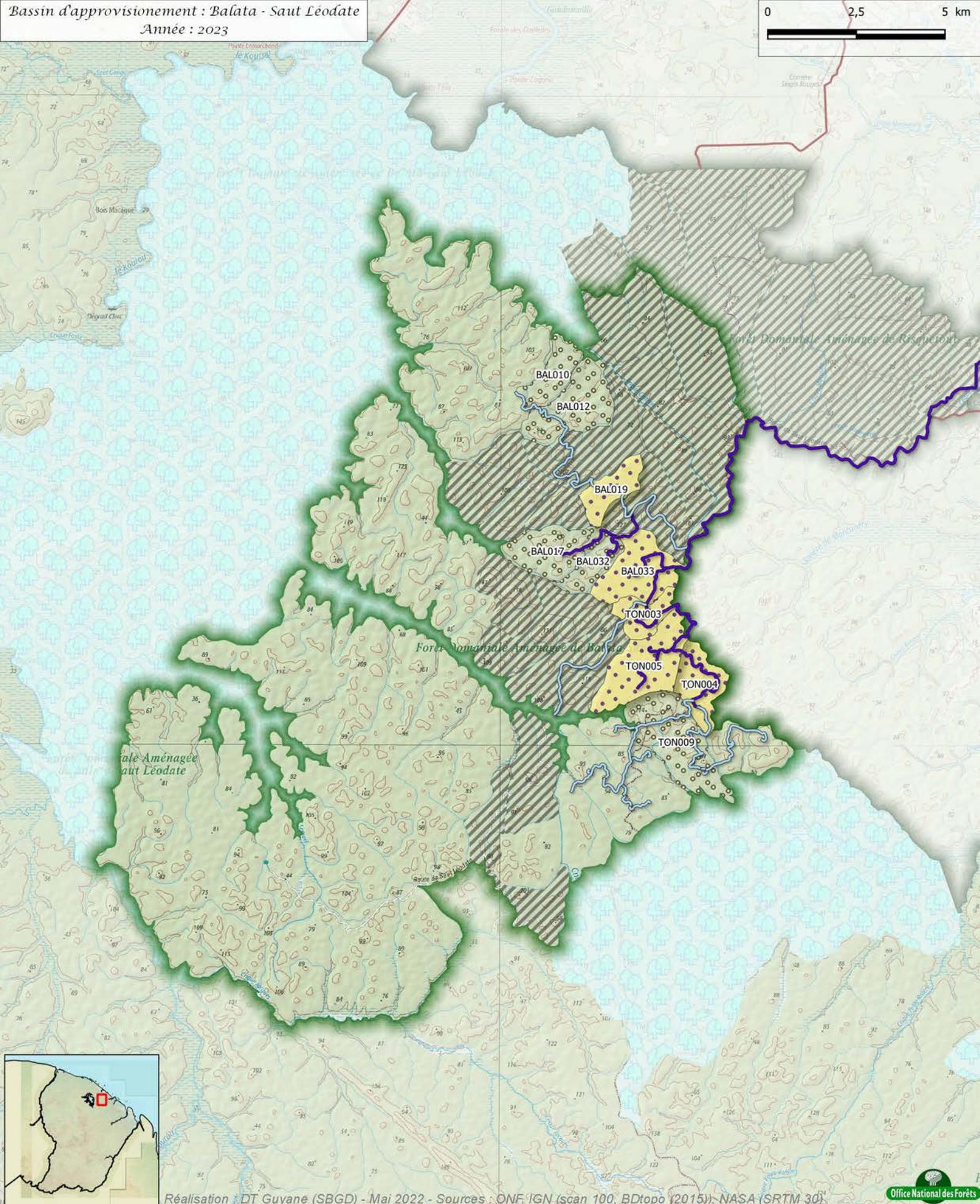
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF-IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

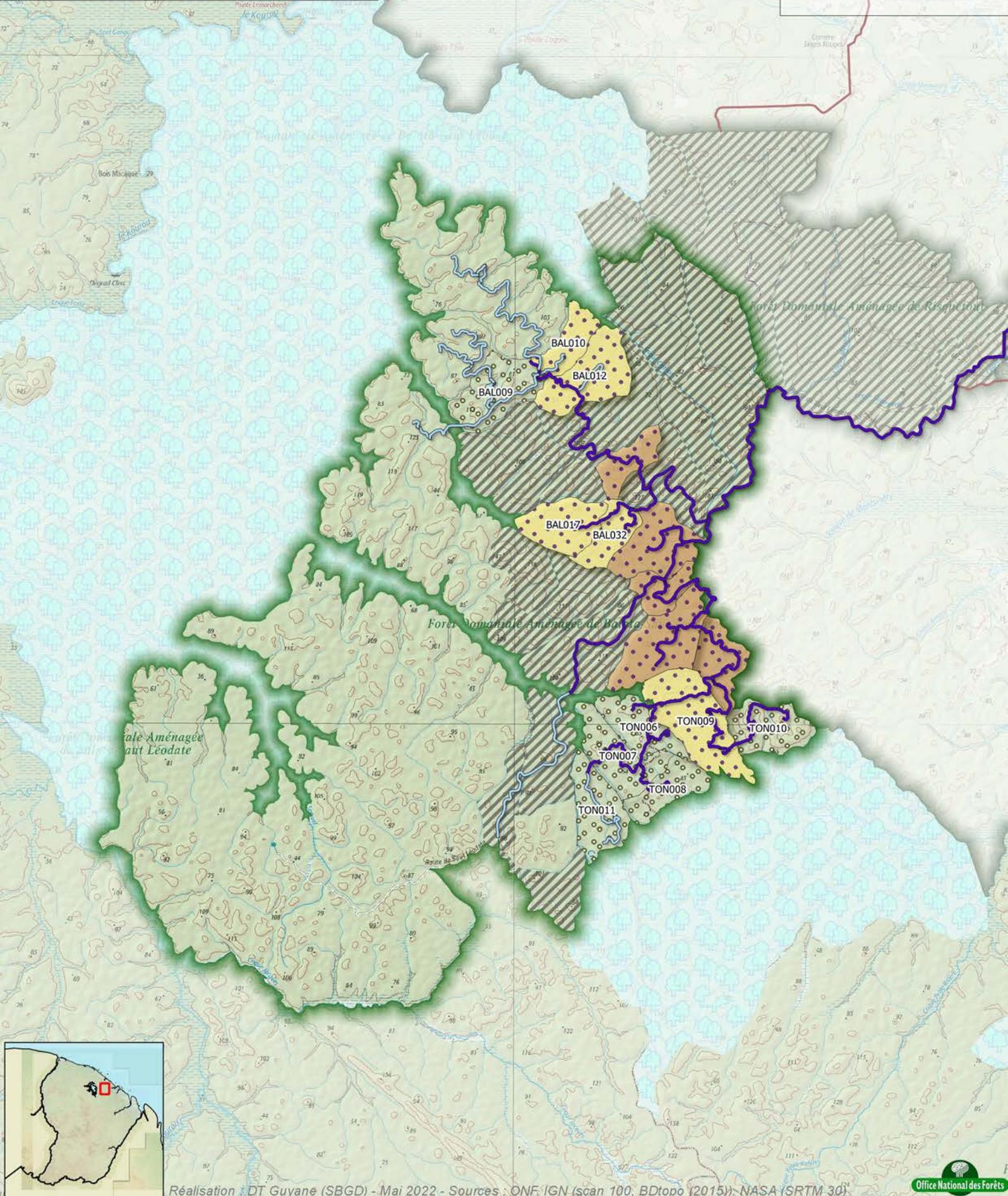
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF-IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

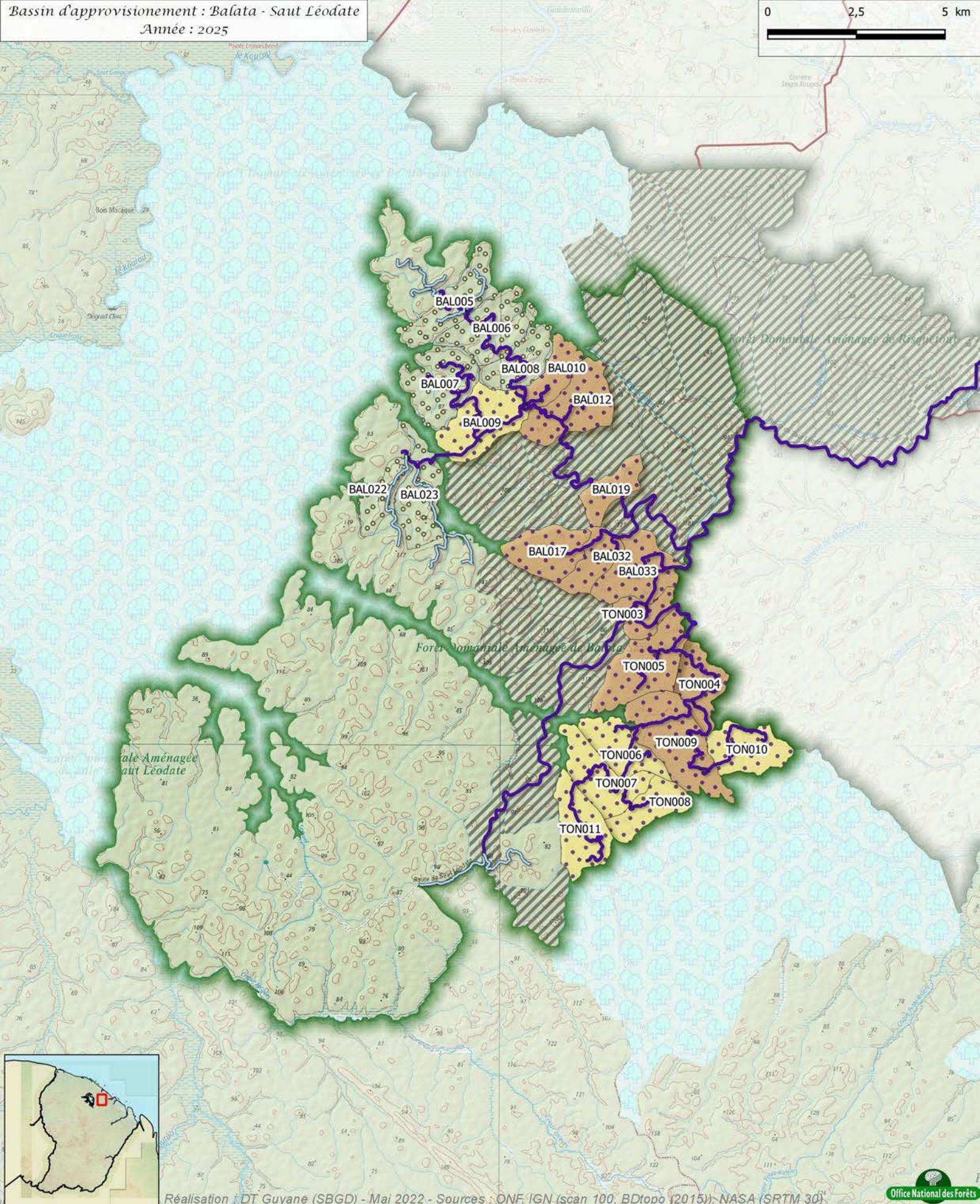
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF-IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

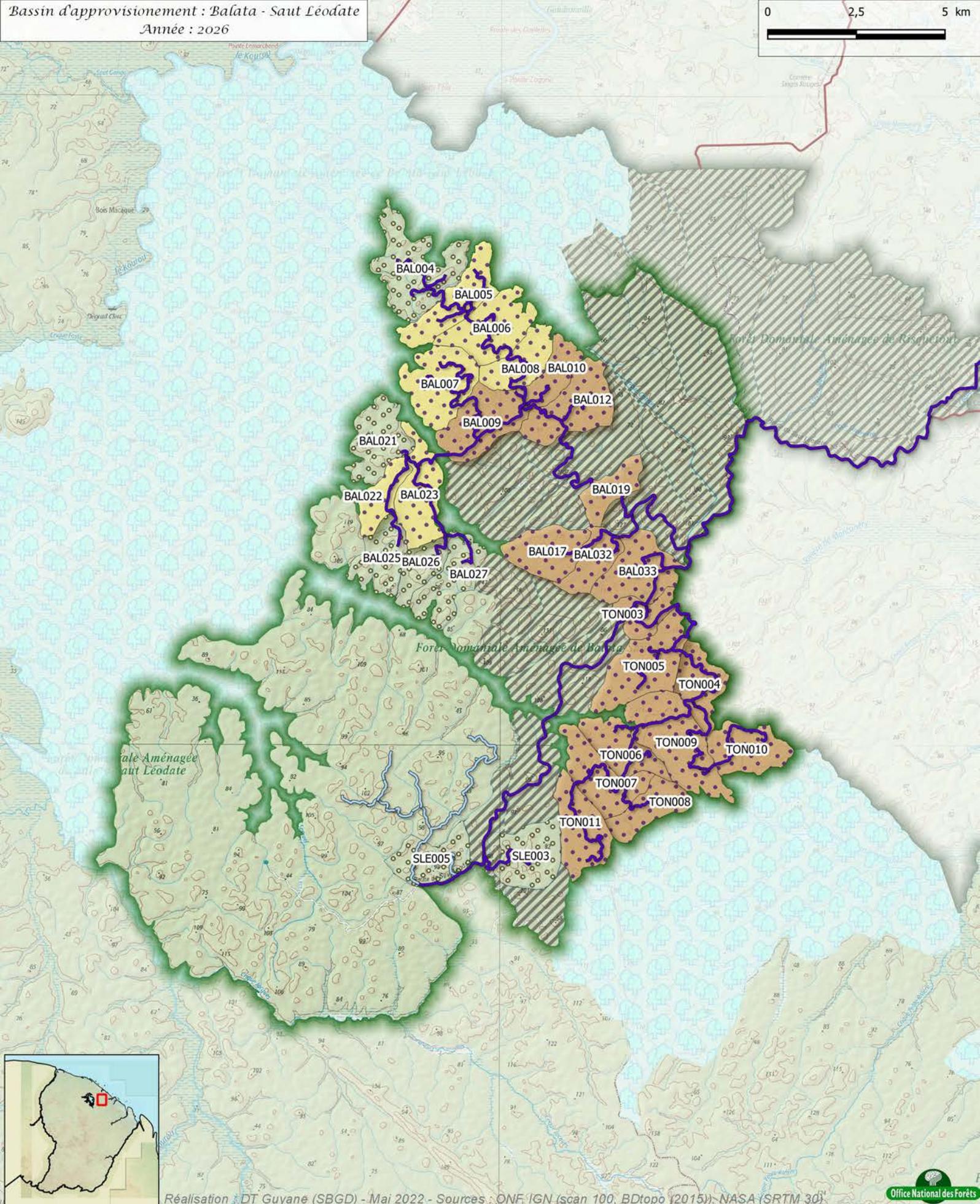
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Données générales

-  Principale voirie publique
-  Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

-  Bassin d'approvisionnement
-  Parcelles en protection

Historique

-  Exploitation passée
-  Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Créations de l'année
-  Créations passées durant le PRMV

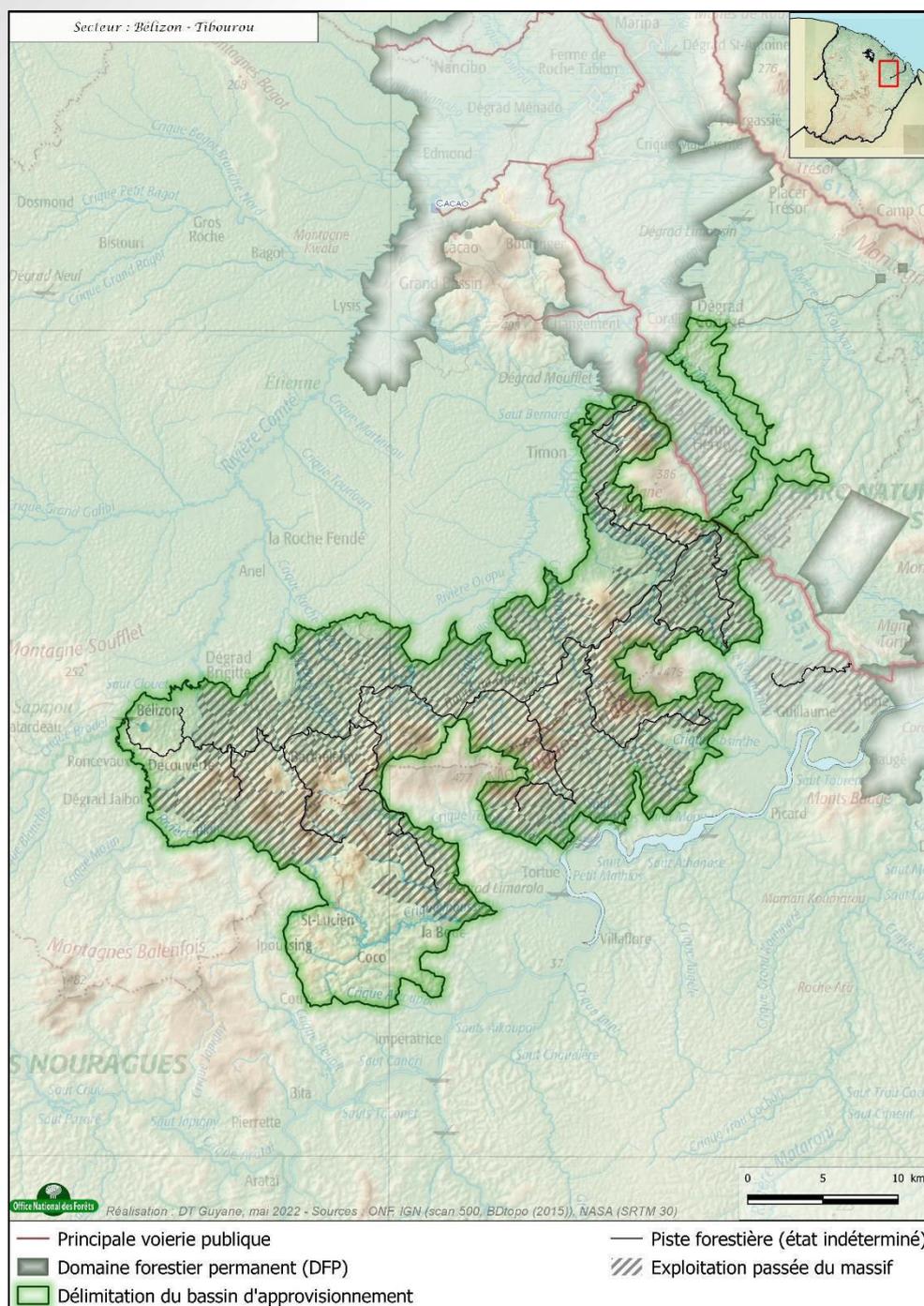
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

-  Exploitations de l'année
-  Désignations de l'année
-  Exploitations passées durant le PRMV
-  Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Bélizon - Tibourou

Carte de situation et enjeux

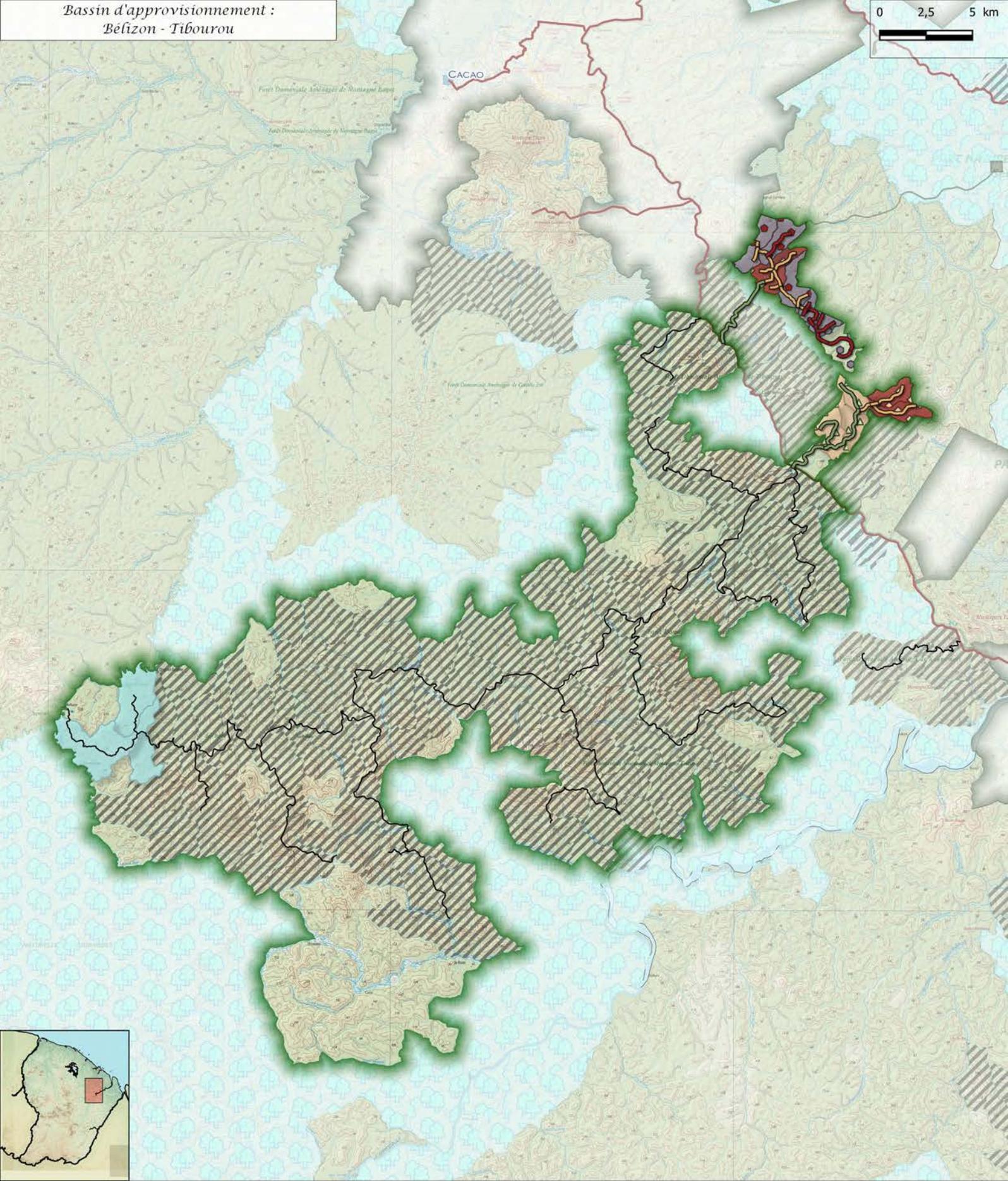


Ce bassin d'approvisionnement est le bassin « historique » de l'exploitation forestière de la période après-permis forestiers.

Actuellement, seules quelques parcelles à plus de 70 km de voie forestière restent à exploiter. Les parcelles les plus au sud-est (lieu-dit la Boue) présentent de trop grandes contraintes topographiques en sus pour être exploitées.

Le bois exploité est vendu façonné bord de route ou sur pied. Il reste moins de 15 000 m³ de bois d'œuvre, qui seront exploités entre 2022 et 2023.

L'ouverture de la forêt domaniale de Placers Tibourou, au nord de la RN 2, devra permettre de compenser la fermeture de la domaniale de Bélizon. Ce massif de faible surface sera intégralement exploité entre 2022 et 2027 (14 000 m³ pour 2024 - 2026).



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

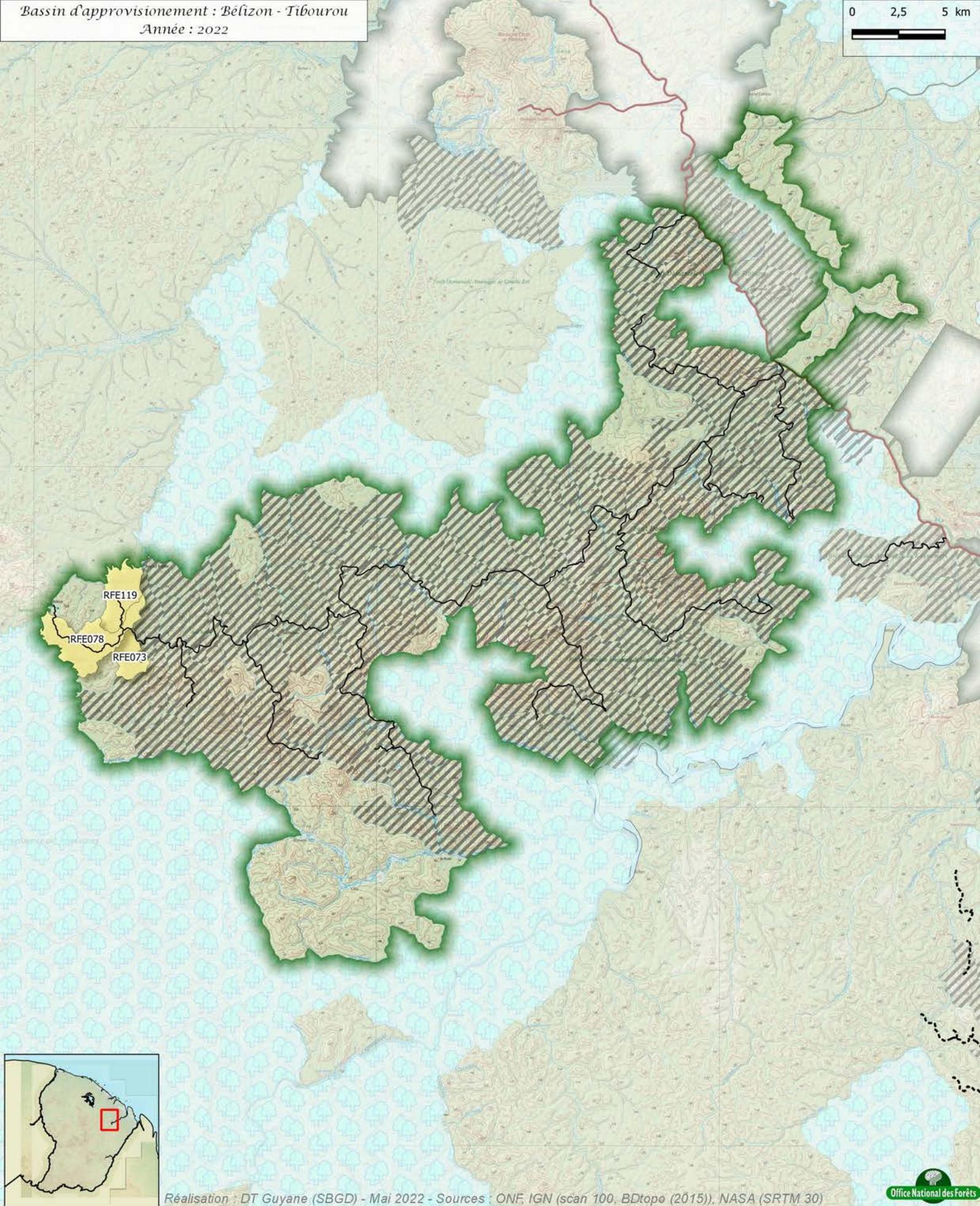
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONE, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

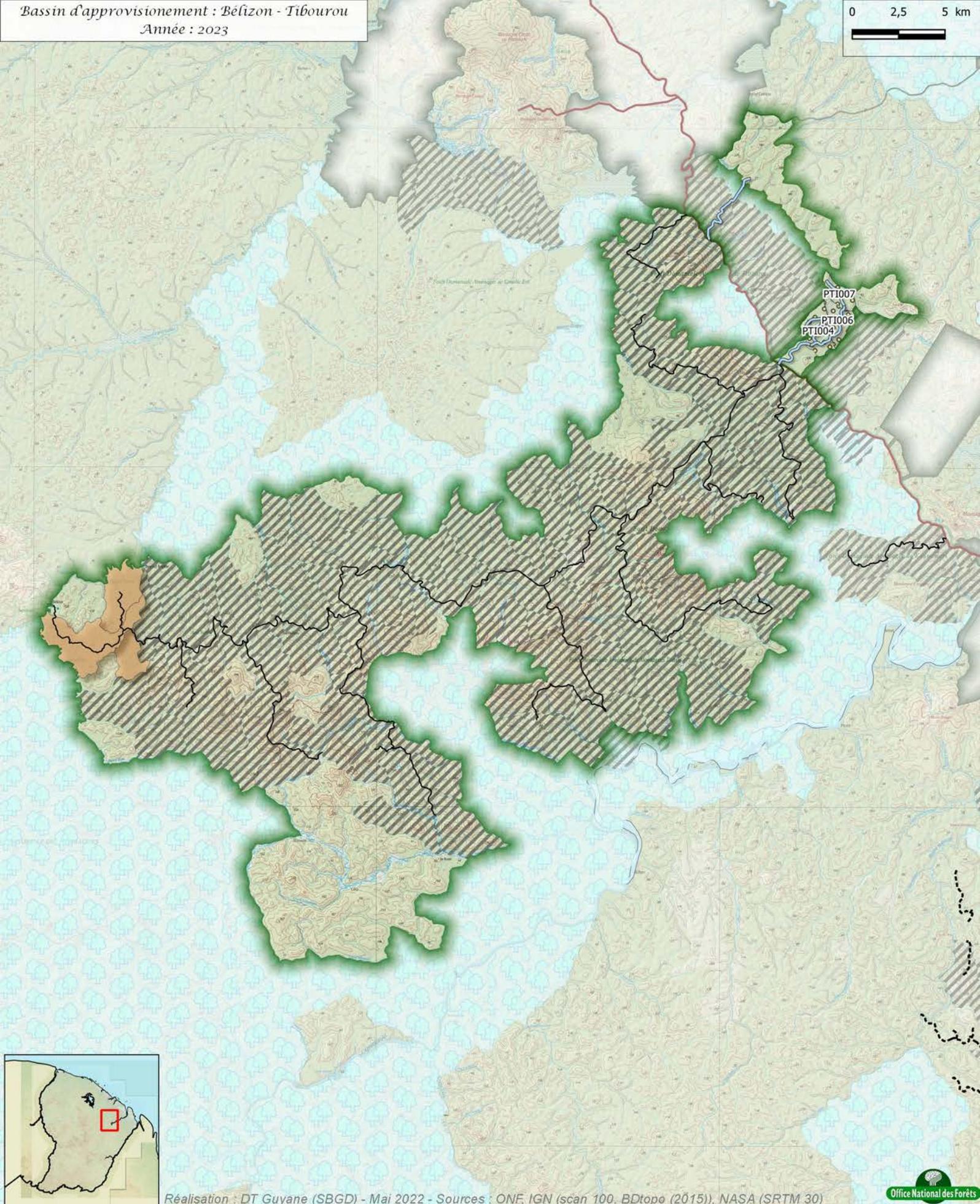
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONE, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

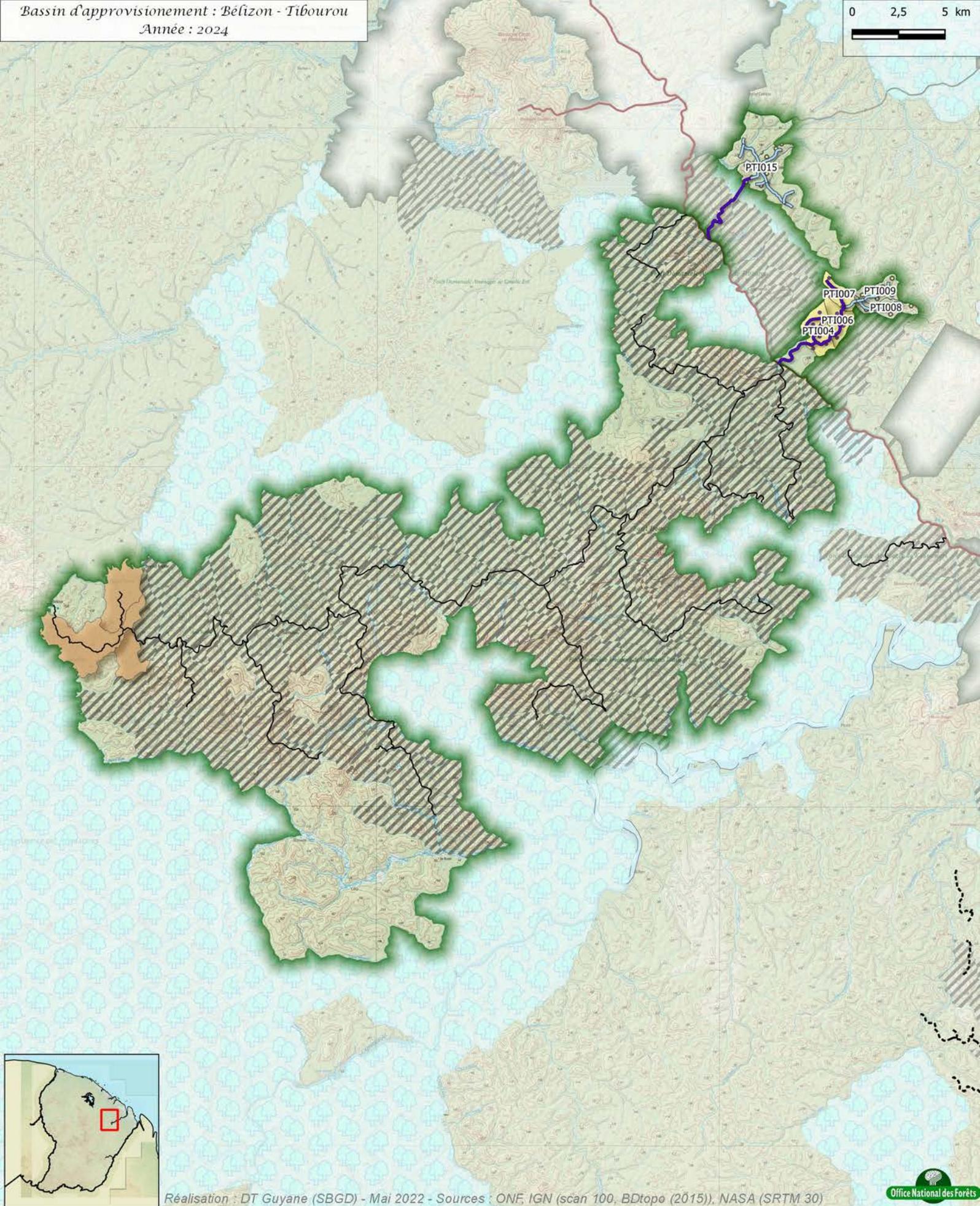
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONE, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

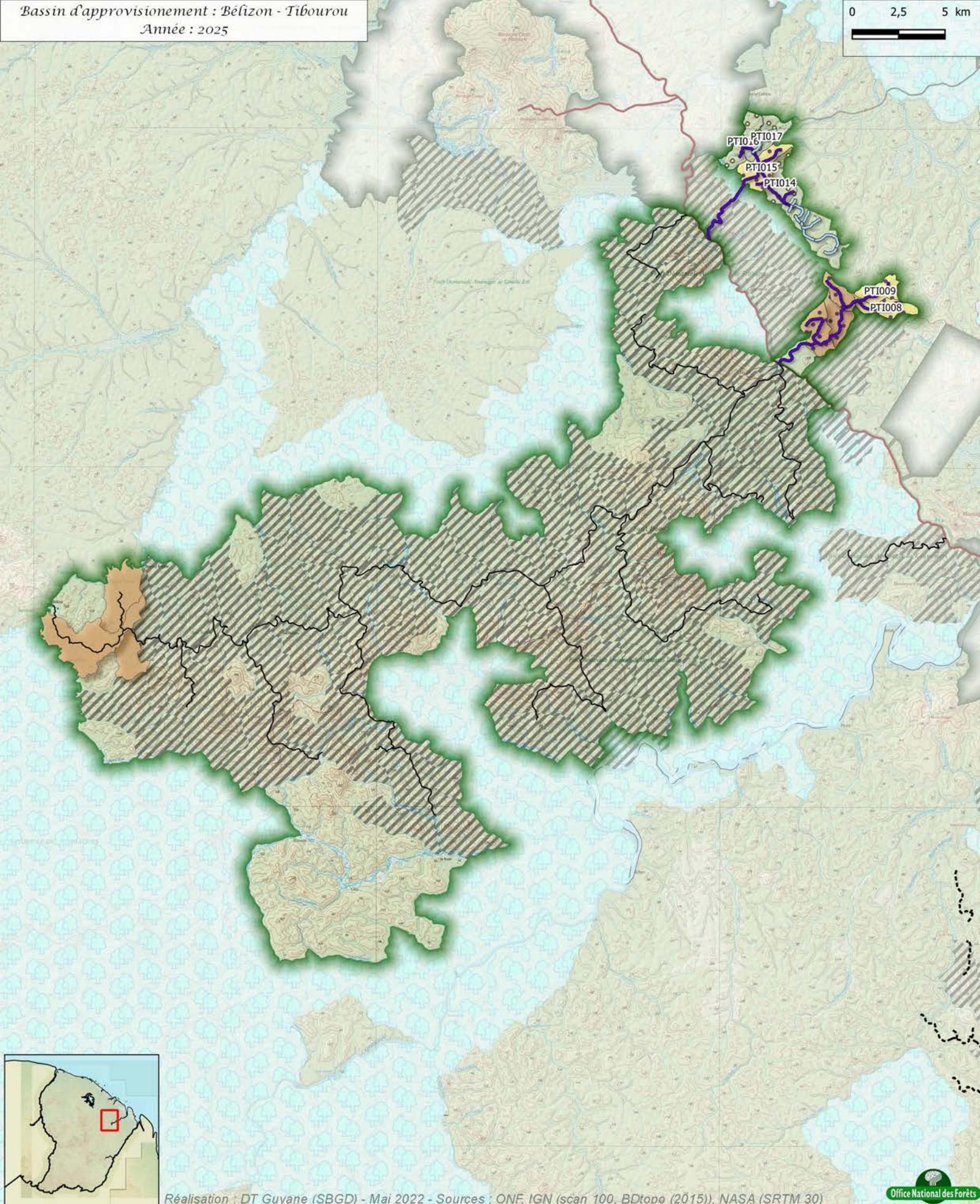
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONE, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

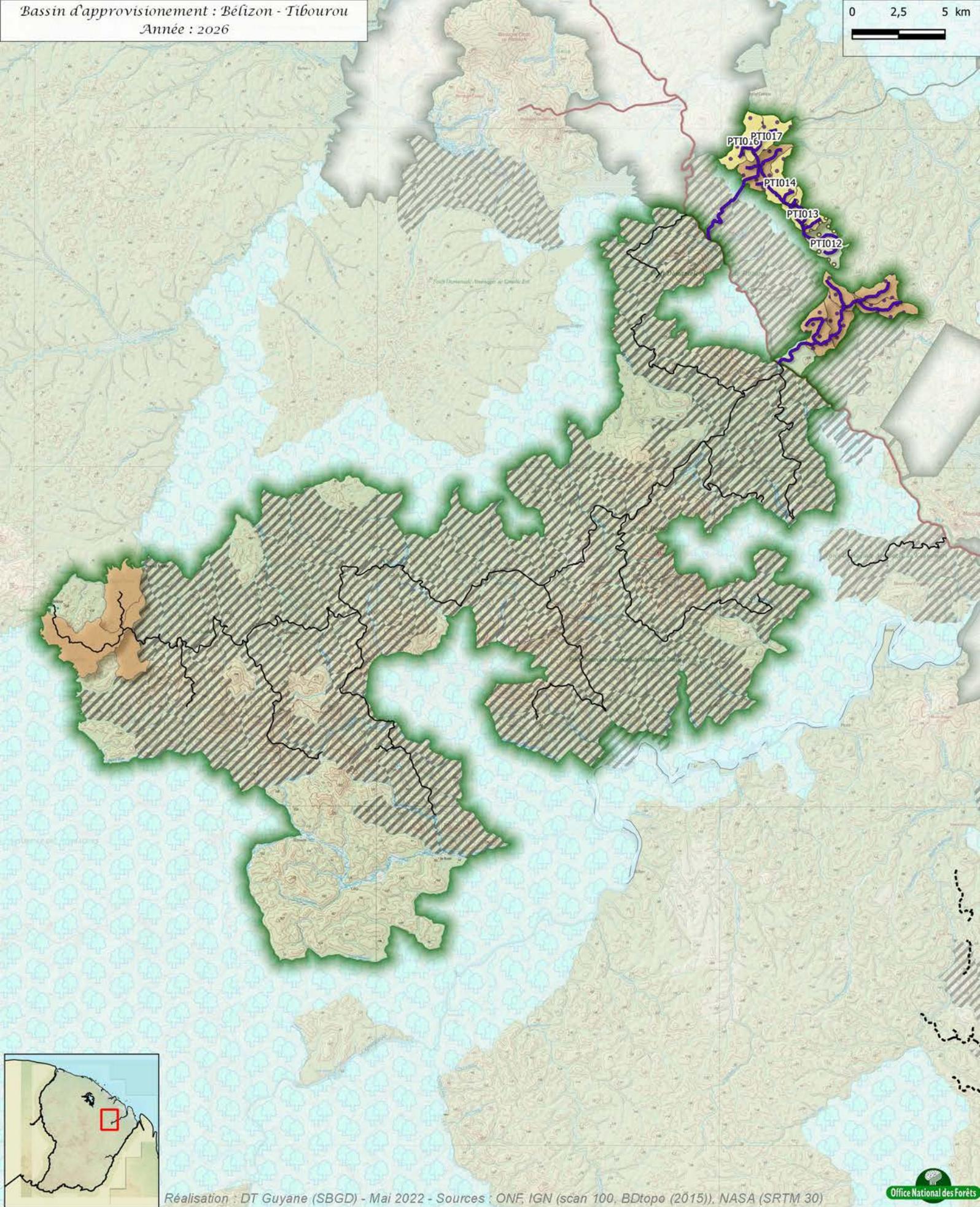
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONE, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

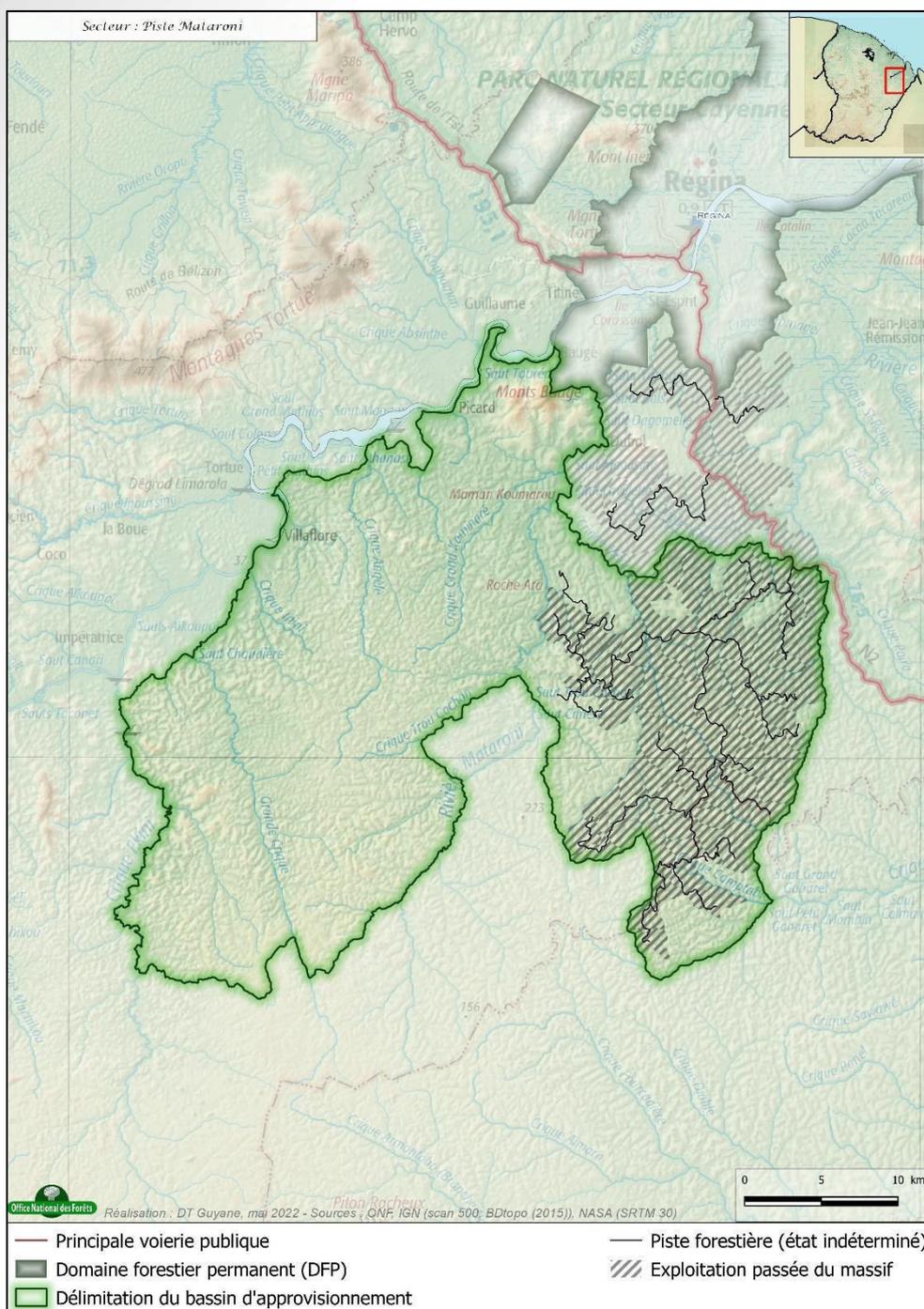
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Piste Mataroni

Carte de situation et enjeux

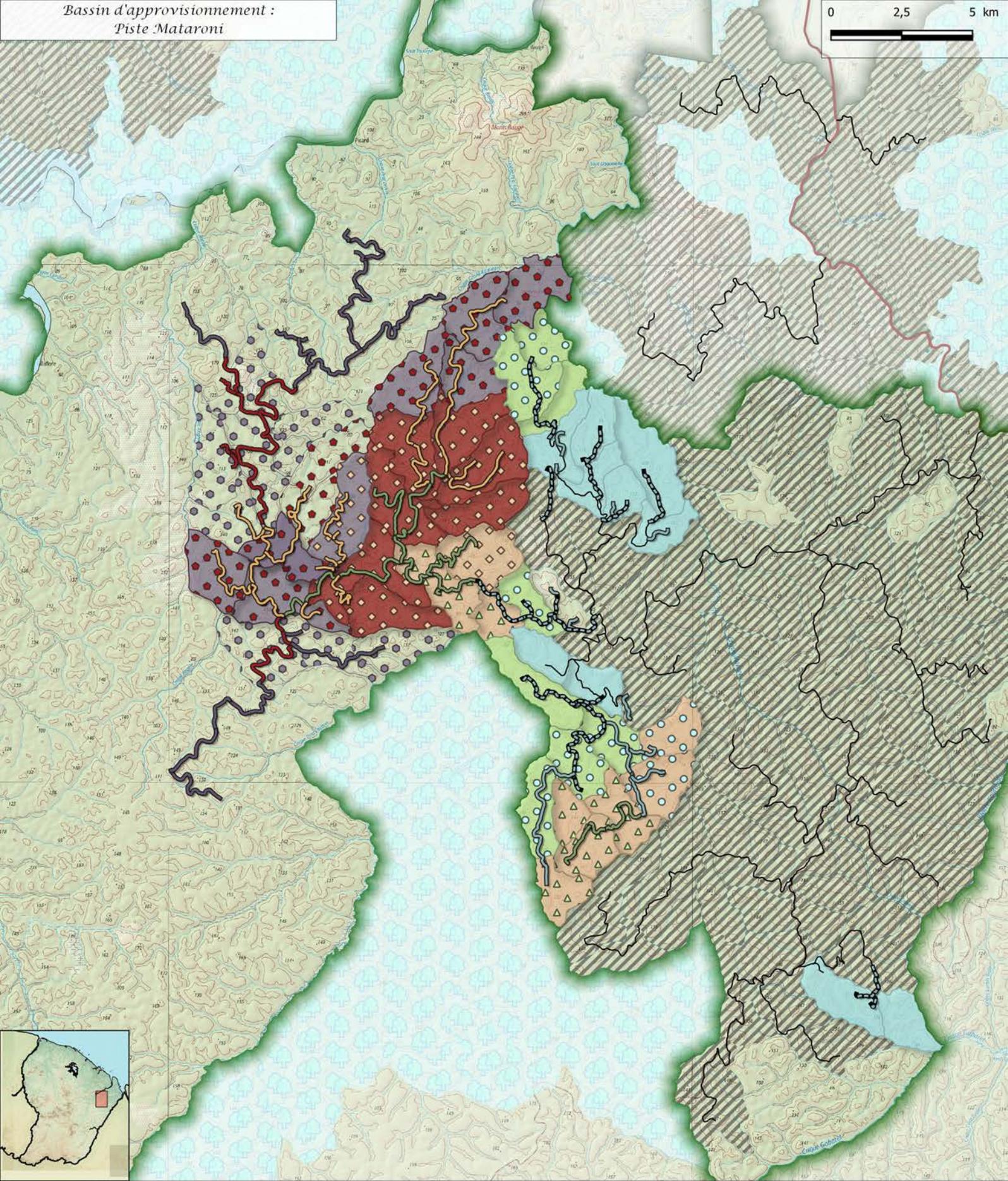


Ce bassin d'approvisionnement est actuellement le principal bassin en Guyane. C'est de ce massif que sortent de 40 à 45 % du bois d'œuvre du domaine forestier permanent.

Au sein de ce massif, la mobilisation de bois énergie, connexe d'exploitation, est également prévue pour un ratio de 1 m³ de bois d'œuvre : 1,15 t de bois énergie.

Le développement de l'exploitation forestière au sein de ce massif est prévu et progressif entre 2022 et 2024, période au cours de laquelle le volume annuel à mobiliser augmentera de 10 000 m³. Conséquemment, les travaux d'inventaire et d'infrastructure routières sont calibrés pour accompagner cette croissance.

Pour la période 2022 – 2026, ce sont quasiment 200 000 m³ de bois d'œuvre et 227 700 t de bois énergie qui sont attendus de ce bassin d'approvisionnement.



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- ▨ Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

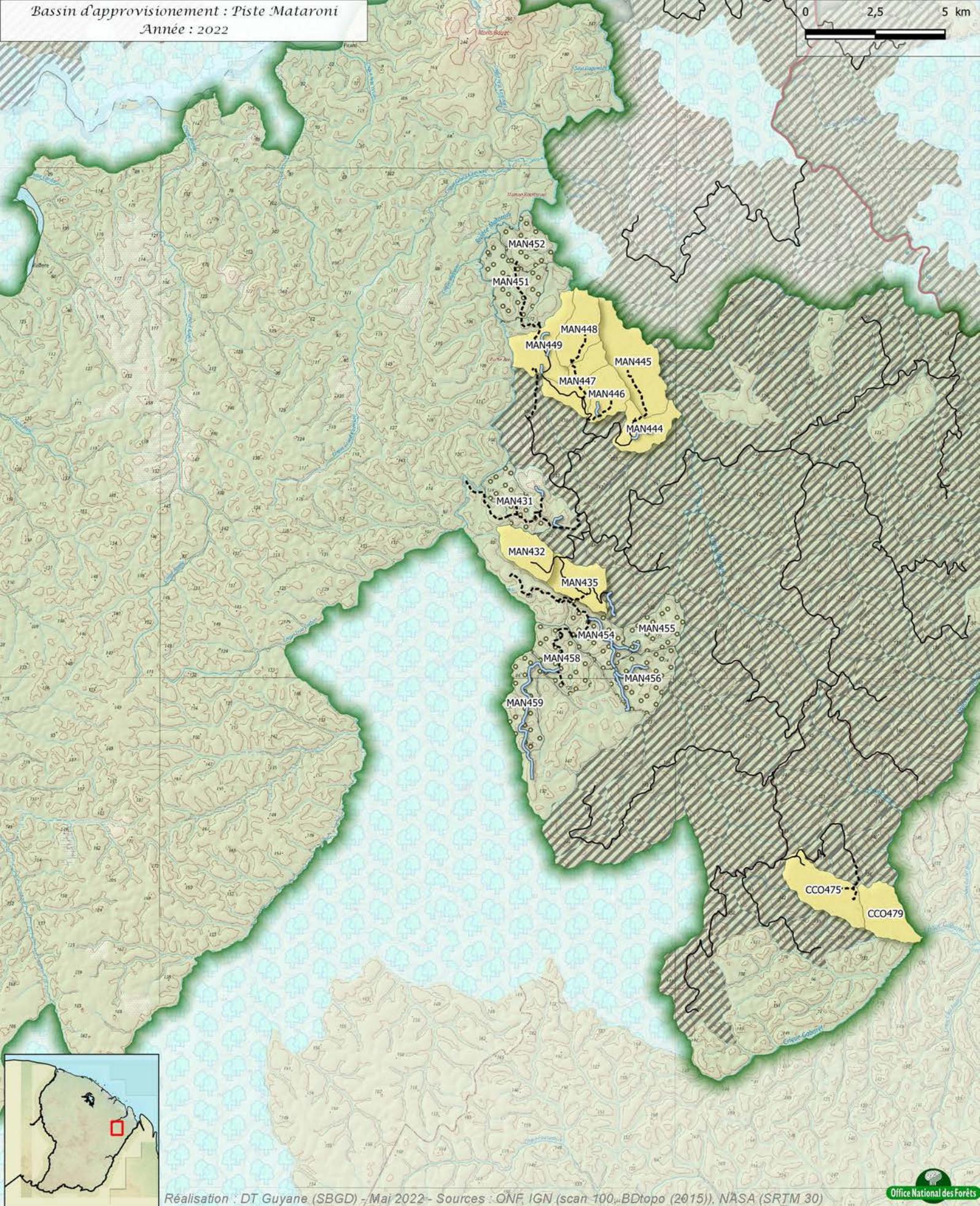
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- △ 2023
- ◇ 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100m BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Piste Mataroni

2022

Dépenses hors investissement dont :	-	559 389,79 €
Désignation	-	217 589,79 €
Entretien de la desserte forestière	-	341 800,00 €
Recettes bois dont :		1 549 720,00 €
Bois sur pied		1 190 000,00 €
Bois façonné		- €
Bois énergie		359 720,00 €
Bilan hors investissement et subventions		990 330,21 €
Création de desserte forestière	-	1 528 800,00 €
Subventions éventuelles		1 746 389,79 €
Bilan global		1 207 920,00 €

Exploitation forestière

Total volume (m3 ou t) et recettes (€)	73 100	1 549 720,00 €
Demande en bois sur pied	34 000	1 190 000,00 €
Demande en bois façonné		- €
Demande de bois énergie	39 100	359 720,00 €

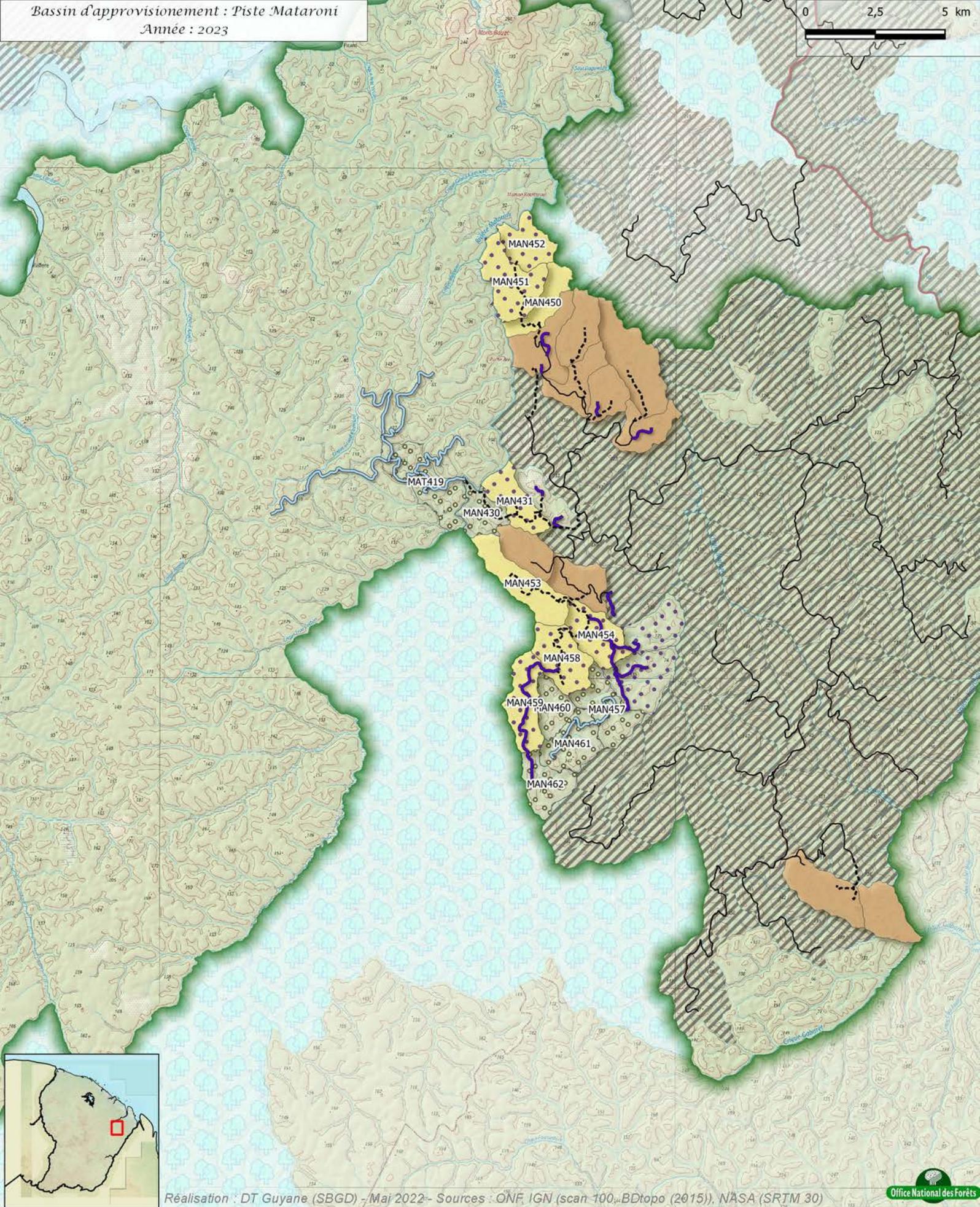
Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Surface exploitable estimée (ha)	Méthode de calcul du volume	Fléchage vente	Volume de bois d'œuvre (m3)	Disponibilité bois énergie potentiel (t)
MAN444	259	136	Désignation	Bois sur pied	3 920	4 485
MAN445	538	298	Désignation	Bois sur pied	8 579	9 775
MAN446	227	96	Désignation	Bois sur pied	2 760	3 105
MAN447	265	130	Désignation	Bois sur pied	3 737	4 255
MAN448	292	157	Désignation	Bois sur pied	4 534	5 175
MAN449	359	168	Désignation	Bois sur pied	4 850	5 520
CCO479	302	6	Désignation	Bois sur pied	166	115
CCO475	410	150	Désignation	Bois sur pied	4 317	4 945
MAN435	278	117	Désignation	Bois sur pied	3 380	3 795
MAN432	254	105	Désignation	Bois sur pied	3 033	3 450

Desserte forestière

Total	Création - linéaire (ml) et coût :	16 900	1 528 800,00 €	Entretien - coût :	341 800,00 €
Secteur / parcelle	Nature	Création - linéaire	Création - coût	Entretien - coût	
Manaré Sud	Secondaire	12 900	580 500,00 €	341 800,00 €	
Mataroni, Manaré sud	Fin de réseau	4 000	144 000,00 €		
Mataroni	Autre : le pont		500 000,00 €		
Mataroni	Autre : l'alignement avec RN 2		124 300,00 €		
Crique Comptable	Autre : réfection généralisée		180 000,00 €		

Désignation

Total surface exploitable (ha) et volume estimé (m3)	1319 ha	37500 m3	Coût :	217 589,79 €		
Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Surface exploitable (UP) (ha)	Estimation (m3)	Parcelle pré-désignée ?	Pré-fléchage type vente	Coût (€)
MAN454	339	166	4 700	Oui	Bois sur pied	27 357,36 €
MAN455	294	112	3 200	Non	Bois sur pied	18 514,87 €
MAN456	416	221	6 300	Non	Bois sur pied	36 443,65 €
MAN458	367	189	5 400	Non	Bois sur pied	31 192,43 €
MAN459	357	193	5 500	Non	Bois sur pied	31 812,25 €
MAN451	428	214	6 100	Non	Bois sur pied	35 331,75 €
MAN452	265	135	3 800	Non	Bois sur pied	22 229,62 €
MAN431	282	89	2 500	Non	Bois sur pied	14 707,86 €



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100m BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

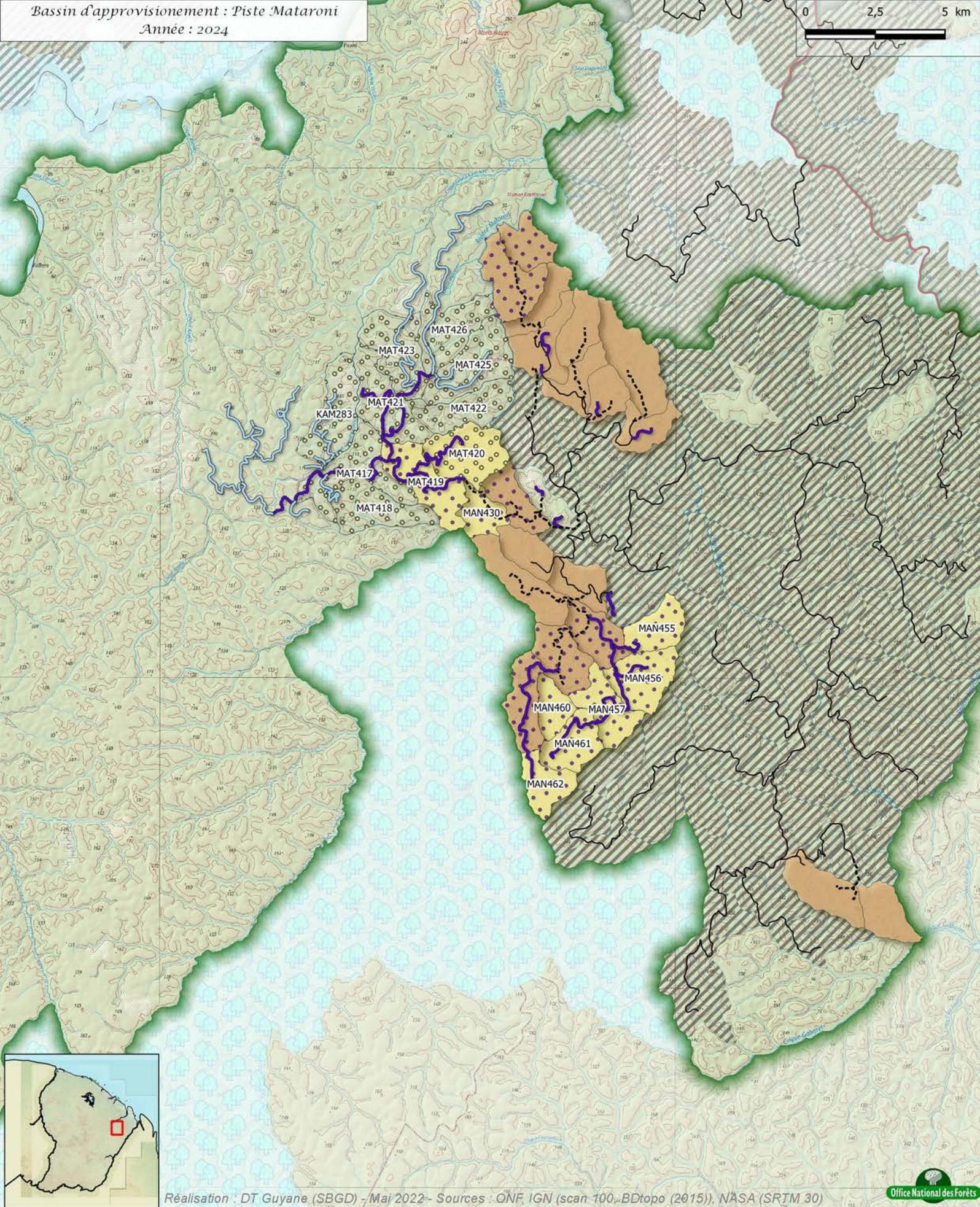
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100m BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- ▨ Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Piste Mataroni

2024

Dépenses hors investissement dont :	- 1 256 979,72 €
Désignation	- 332 479,72 €
Entretien de la desserte forestière	- 924 500,00 €
Recettes bois dont :	1 959 940,00 €
Bois sur pied	1 505 000,00 €
Bois façonné	- €
Bois énergie	454 940,00 €
Bilan hors investissement et subventions	702 960,28 €
Création de desserte forestière	- 1 711 800,00 €
Subventions éventuelles	2 044 279,72 €
Bilan global	1 035 440,00 €

Exploitation forestière

Total volume (m3 ou t) et recettes (€)	92 450	1 959 940,00 €
Demande en bois sur pied	43 000	1 505 000,00 €
Demande en bois façonné		- €
Demande de bois énergie	49 450	454 940,00 €

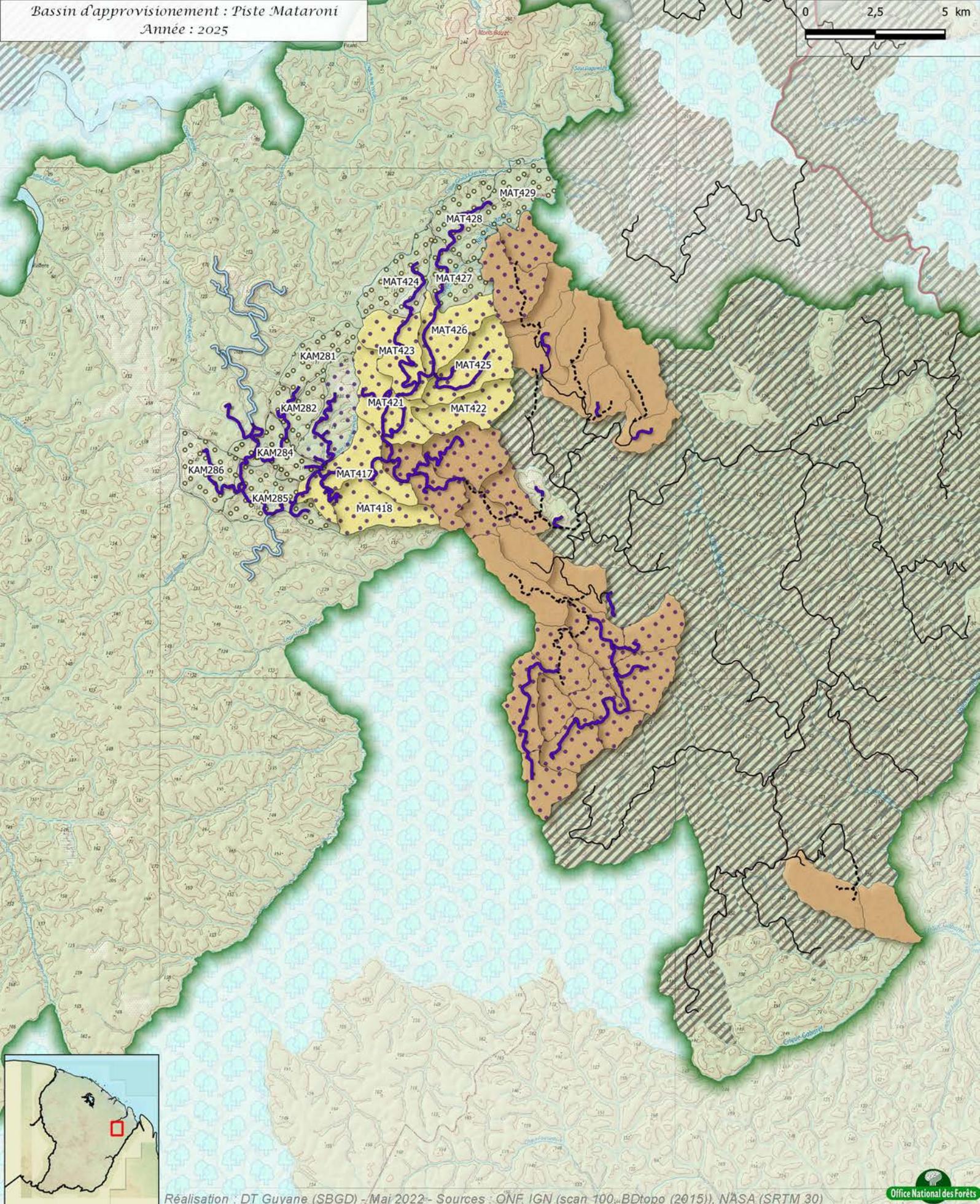
Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Surface exploitable estimée (ha)	Méthode de calcul du volume	Fléchage vente	Volume de bois d'œuvre (m3)	Disponibilité bois énergie potentiel (t)
MAN455	294	112	Estimation	Bois sur pied	3 231	3 680
MAN456	416	221	Estimation	Bois sur pied	6 354	7 245
MAN457	351	185	Estimation	Bois sur pied	5 319	6 095
MAN462	285	184	Estimation	Bois sur pied	5 310	6 095
MAN461	333	68	Estimation	Bois sur pied	1 953	2 185
MAN460	208	132	Estimation	Bois sur pied	3 807	4 370
MAN430	227	89	Estimation	Bois sur pied	2 547	2 875
MAT419	472	186	Estimation	Bois sur pied	5 355	6 095
MAT420	483	167	Estimation	Bois sur pied	4 788	5 405

Desserte forestière

Total	Création - linéaire (ml) et coût :	45 900	1 711 800,00 €	Entretien - coût :	924 500,00 €
Secteur / parcelle	Nature	Création - linéaire	Création - coût	Entretien - coût	
Kamariné	Secondaire	6 600	297 000,00 €	924 500,00 €	
Mataroni nord, Kamariné	Fin de réseau	39 300	1 414 800,00 €		

Désignation

Total surface exploitable (ha) et volume estimé (m3)	2015 ha	57400 m3	Coût :	332 479,72 €		
Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Surface exploitable (UP) (ha)	Estimation (m3)	Parcelle pré-désignée ?	Pré-fléchage type vente	Coût (€)
MAT420	483	167	4 700	Non	Bois sur pied	27 476,58 €
MAT422	393	164	4 700	Non	Bois sur pied	27 027,00 €
MAT422	393	164	4 700	Non	Bois sur pied	27 027,00 €
MAT423	505	232	6 600	Non	Bois sur pied	38 226,74 €
MAT418	462	136	3 800	Non	Bois sur pied	22 359,99 €
KAM283	511	227	6 500	Non	Bois sur pied	37 406,47 €
MAT417	549	242	6 900	Non	Bois sur pied	39 857,19 €
MAT421	522	224	6 400	Non	Bois sur pied	36 976,64 €
MAT425	541	226	6 400	Non	Bois sur pied	37 273,50 €
MAT426	465	235	6 700	Non	Bois sur pied	38 848,62 €



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100m BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- ▨ Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

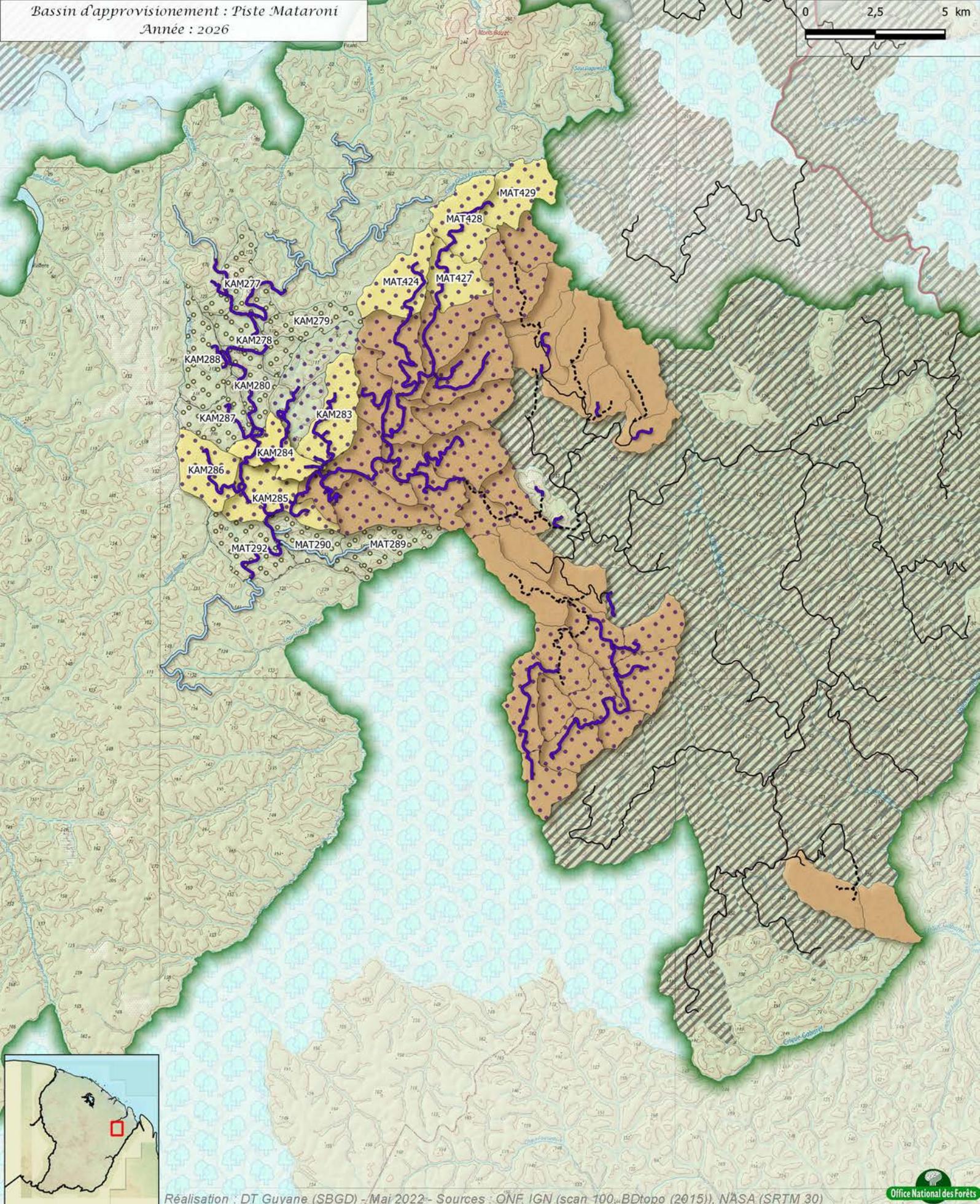
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100m BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- ▨ Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

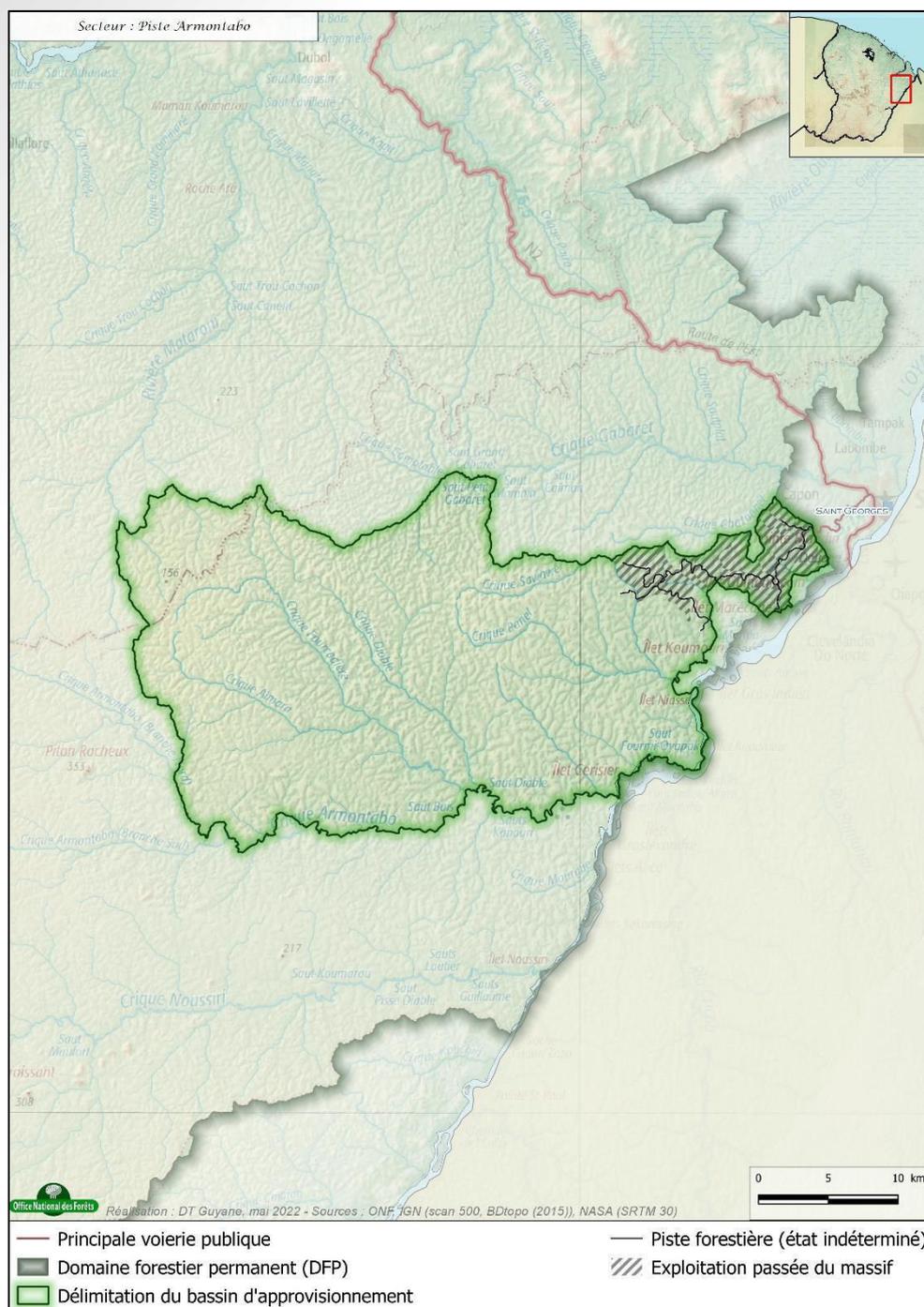
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Piste Armontabo

Carte de situation et enjeux



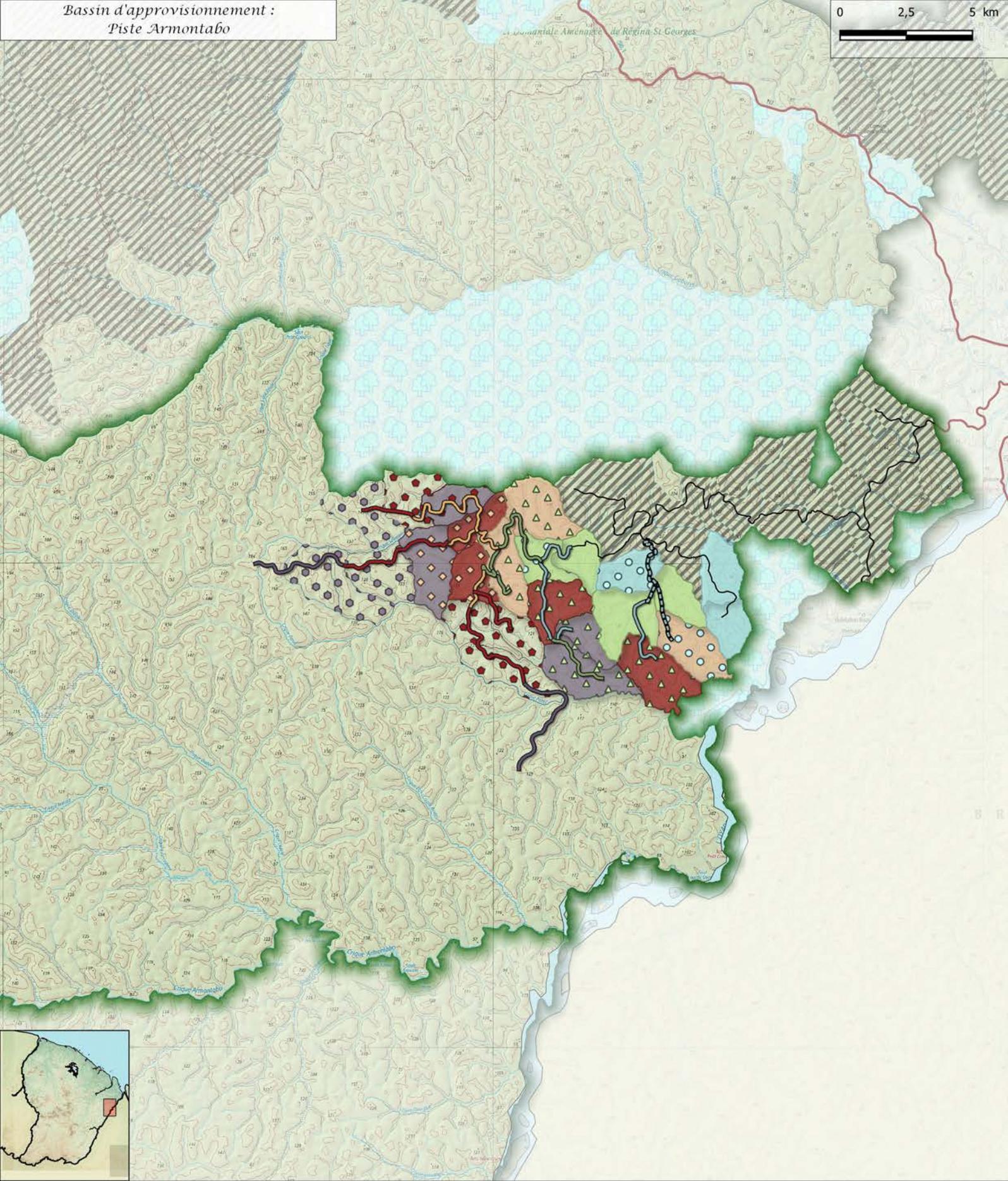
Pour le PRMV 2022 – 2026, l'hypothèse d'un doublement progressif de la demande client sur ce massif se confirme.

Le bois façonné va revenir compléter le bois sur pied au niveau de ce bassin d'approvisionnement à partir de 2023 et va augmenter jusqu'en 2025 où il se stabilisera autour de 9 000 m³/an.

Le volume qui sera exploité au cours de la période 2022 – 2026 passe donc de 10 000 m³ en 2022 à 18 000 m³ en 2026. Le bois énergie demandé reste constant à 4 000 t/an, soit un total de 20 000 t.

Pour le PRMV 2022 – 2026, l'hypothèse d'un doublement progressif de la demande client sur ce massif se confirme.

Le bois façonné va revenir compléter le bois sur pied au niveau de ce bassin d'approvisionnement à partir de 2023 et va augmenter jusqu'en 2025 où il se stabilisera autour de 9 000 m³/an.



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

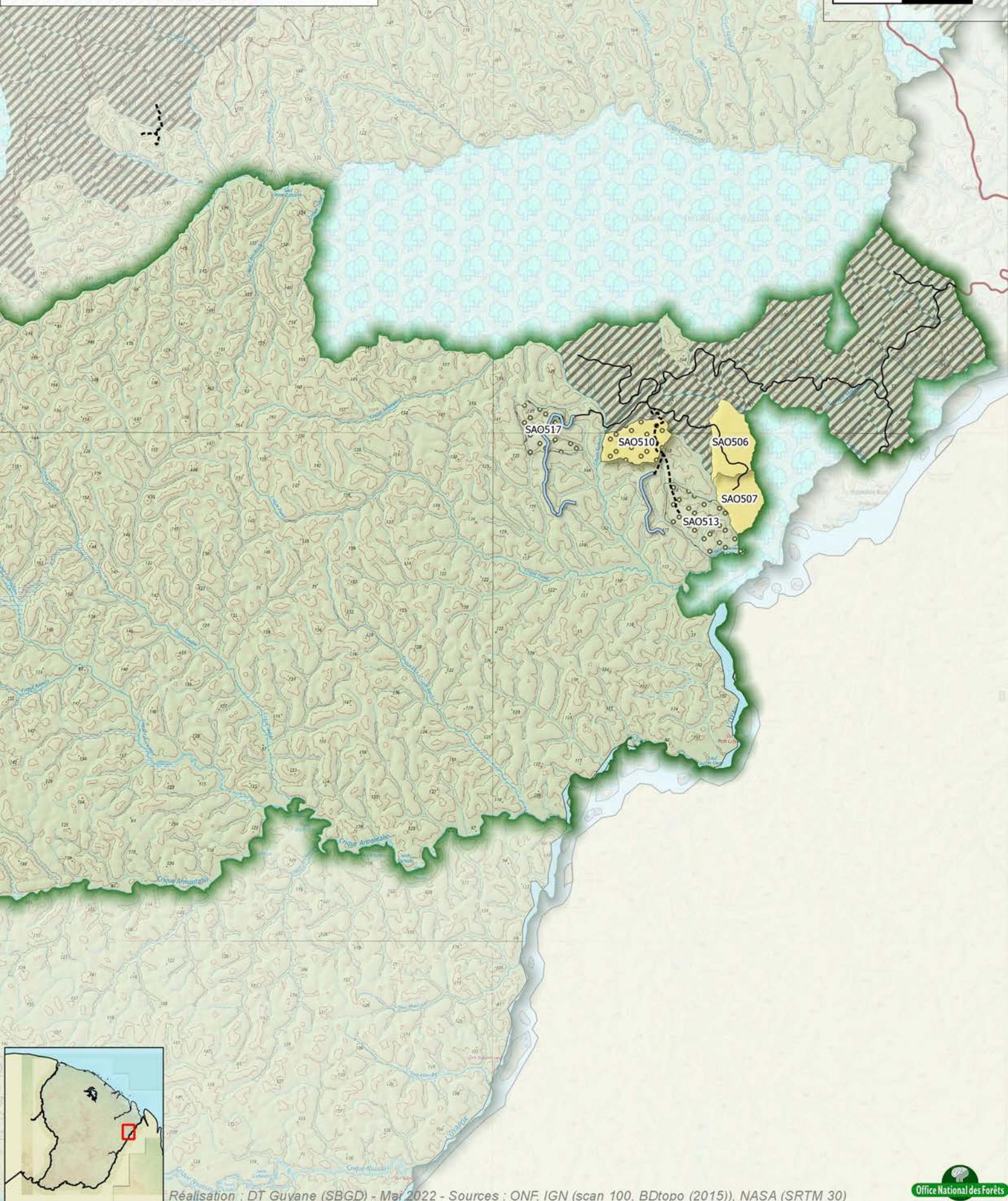
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

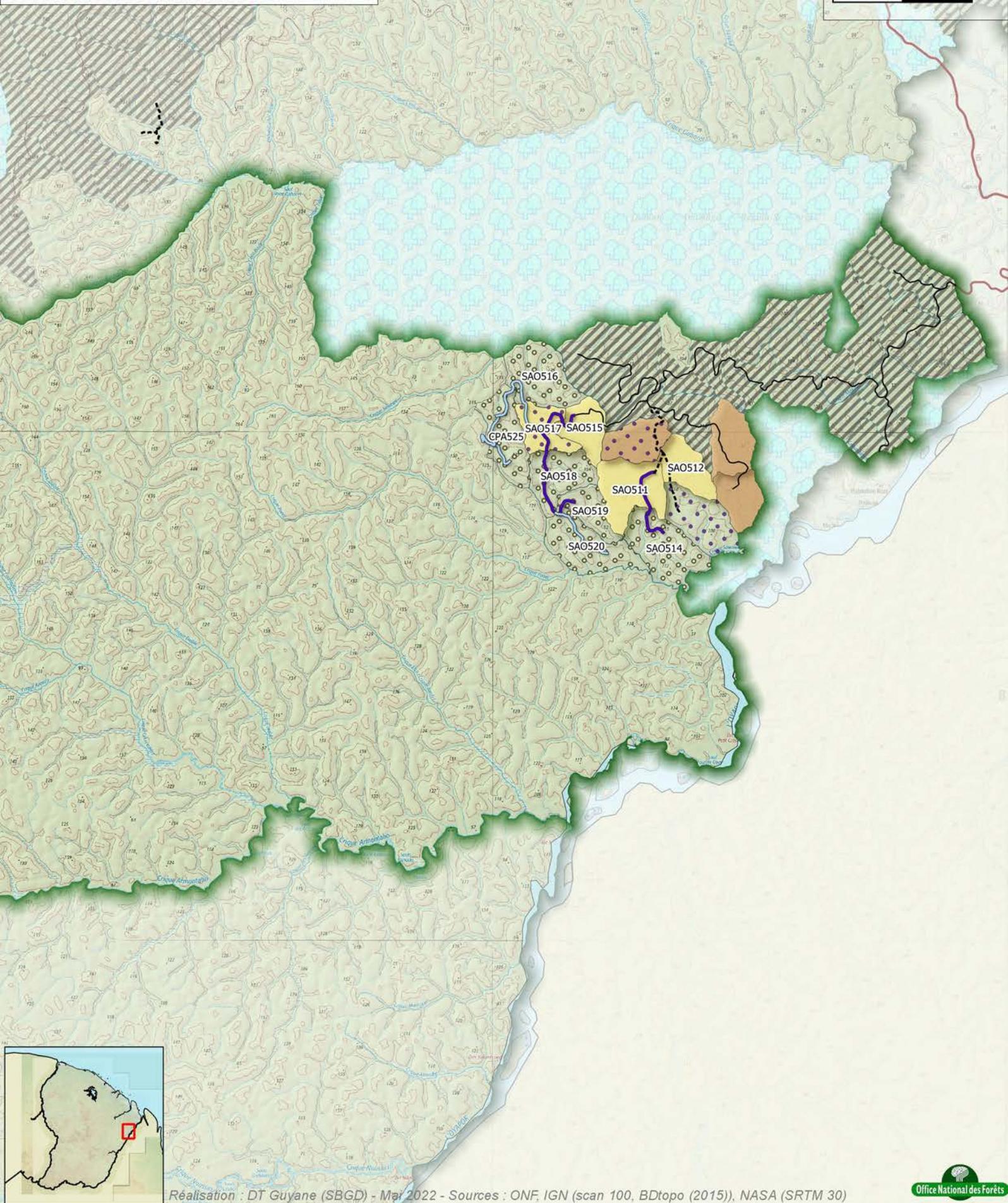
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

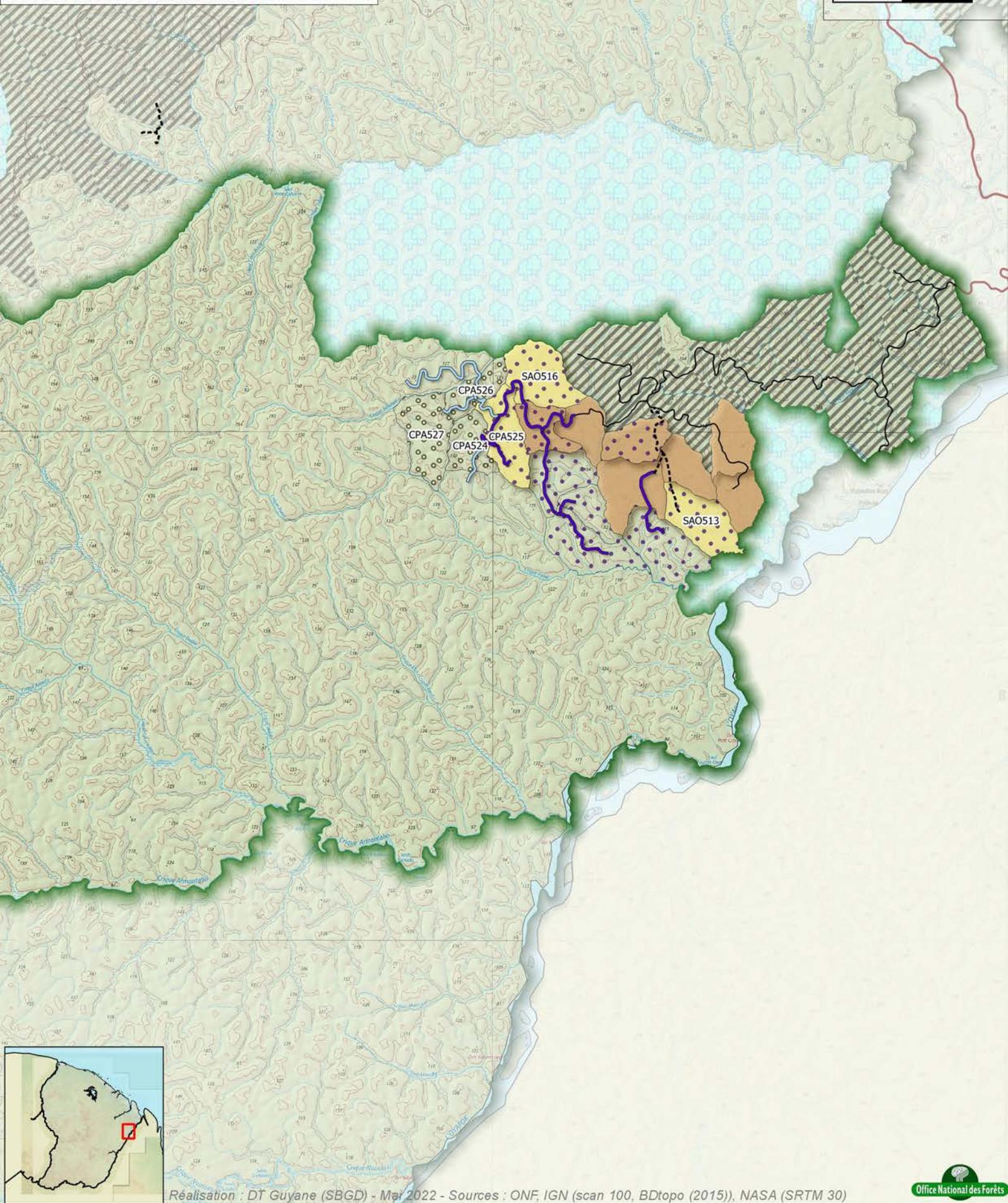
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- /// Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

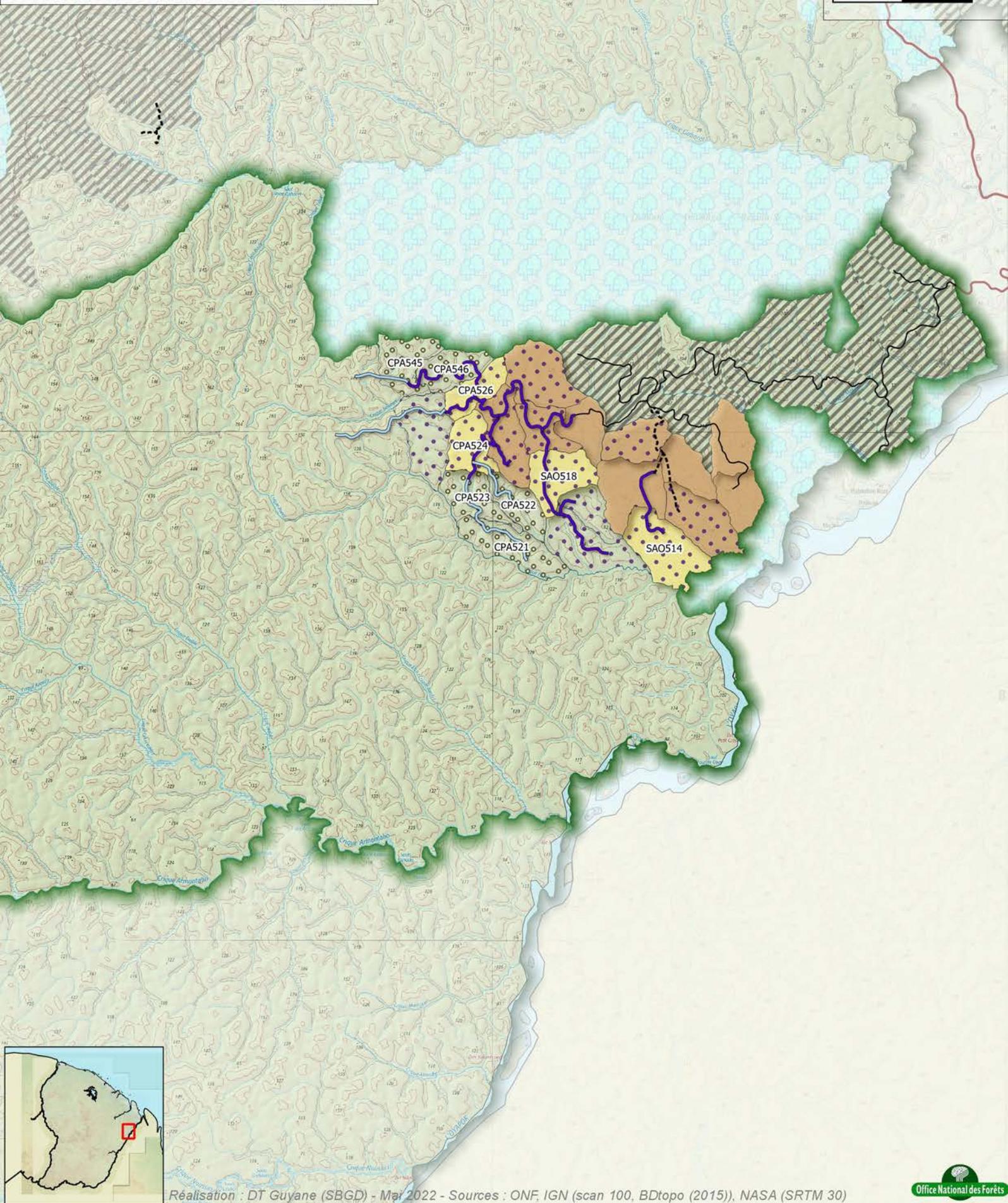
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

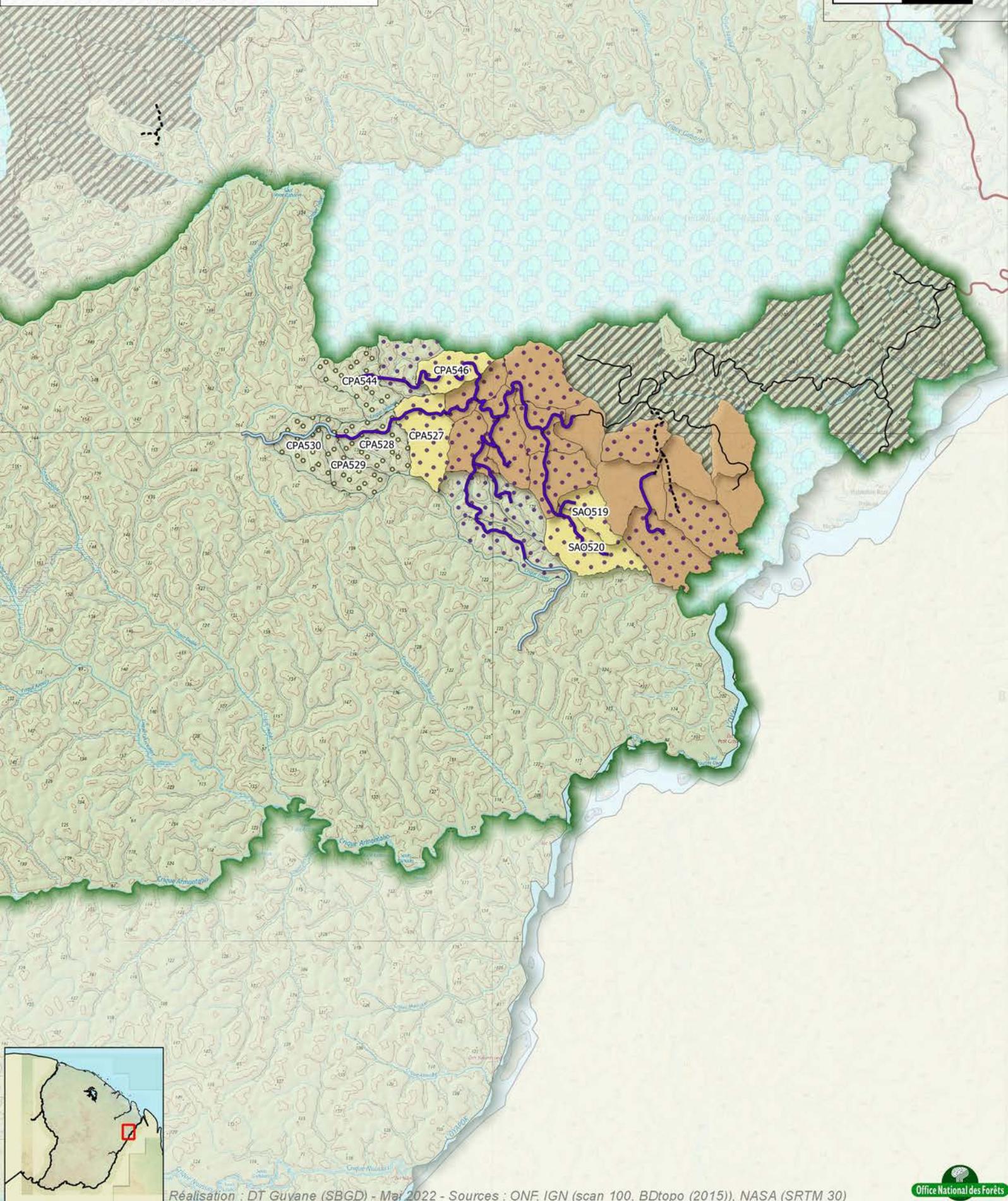
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

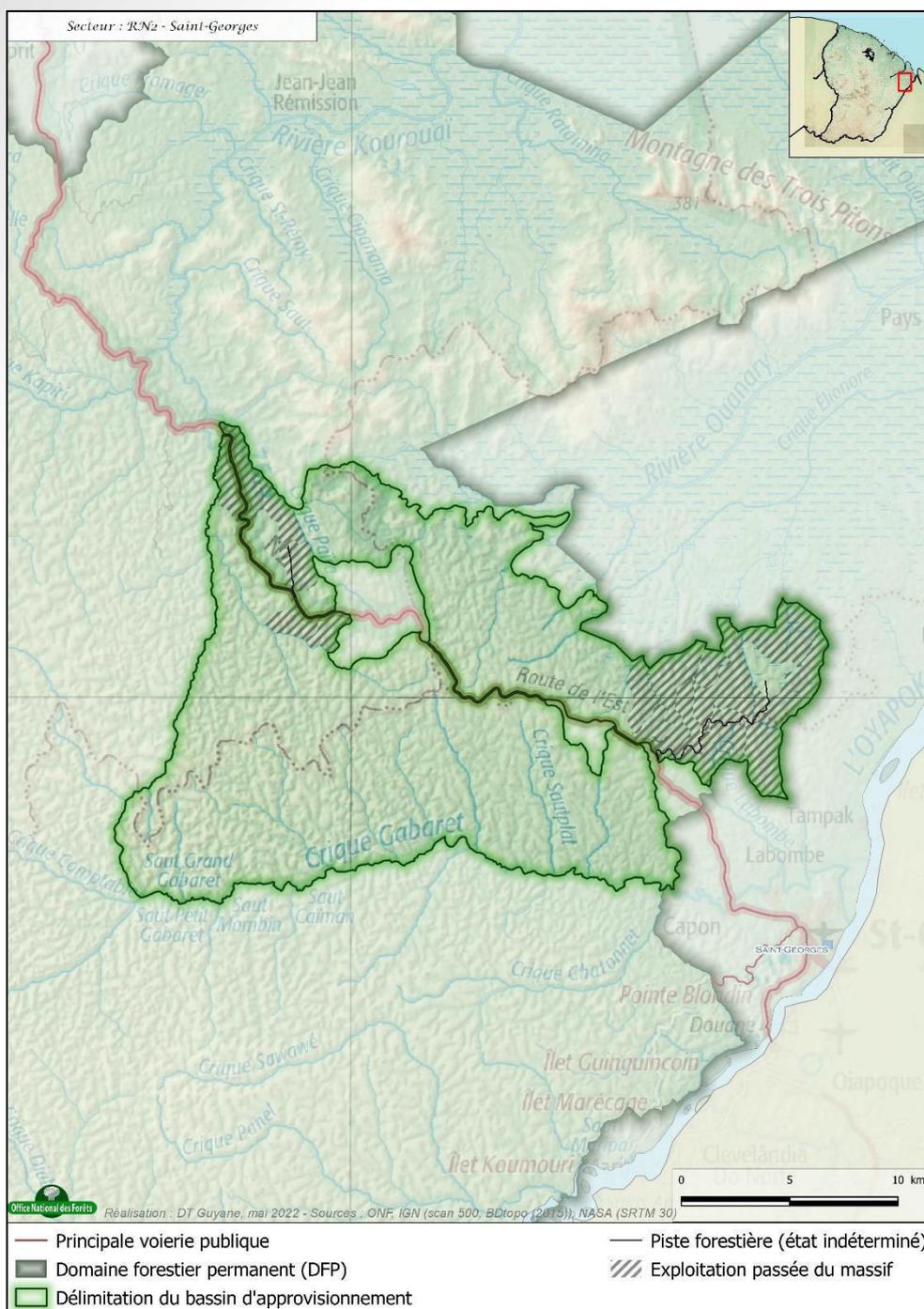
----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement RN2 – Saint-Georges

Carte de situation et enjeux

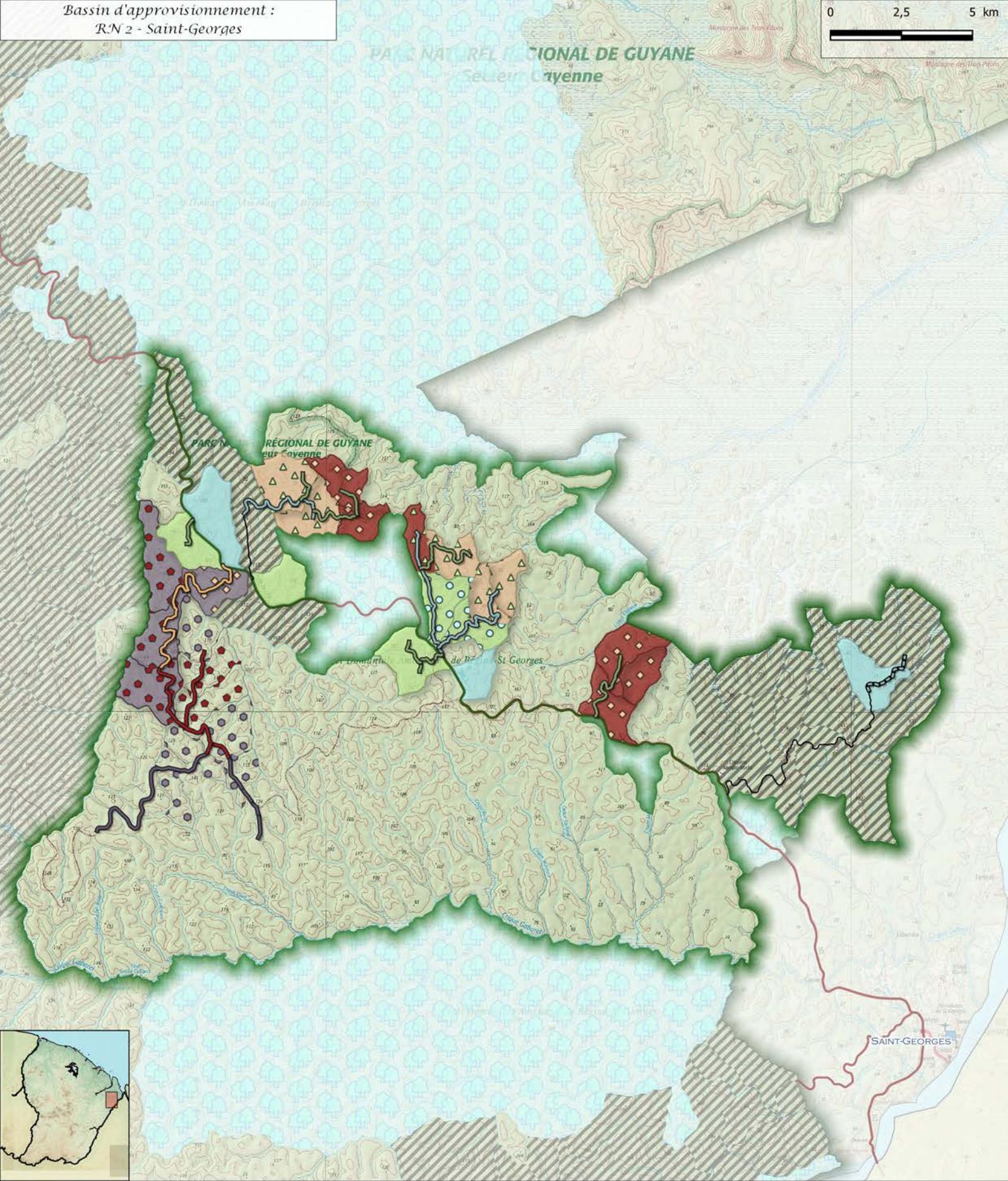


L'exploitation de ce bassin d'approvisionnement n'est pas régulière. Ce massif est en effet priorisé lors d'imprévus de travaux majeurs sur d'autres bassins d'approvisionnement : aléa météorologique ralentissant la réalisation des travaux, temps d'arrêt lié à la construction d'un long pont, changement brutal de la demande ou des modes d'exploitation ...

Afin d'anticiper ces événements – prévus ou non – et de réserver quelques parcelles prêtes à être vendues, des parcelles seront desservies et inventoriées tout au long du PRMV. Néanmoins, ce bassin d'approvisionnement ne doit pas se substituer aux autres uniquement en raison de sa facilité d'accès.

Le volume qui sera rendu exploitable au niveau de ce bassin d'approvisionnement sur la période est de 67 000 m³ de bois d'œuvre et 77 050 t de bois énergie.

L'exploitation de ce bassin d'approvisionnement n'est pas régulière. Ce massif est en effet priorisé lors d'imprévus de



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement et historique

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection
- Parcelles déjà exploitées
- Principales pistes forestières (état indet.)

Desserte :

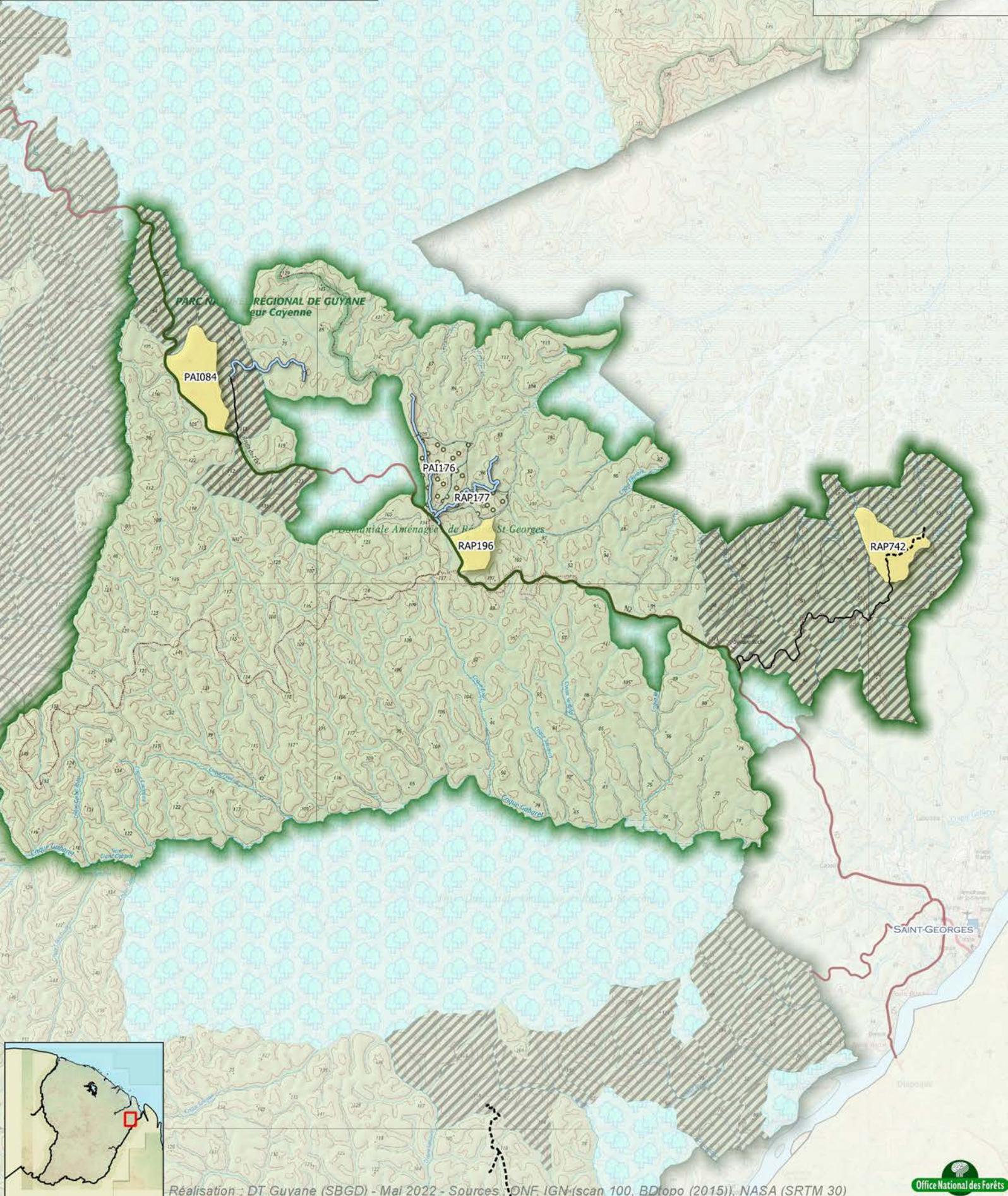
- Fin des travaux 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Désignation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026

Exploitation :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

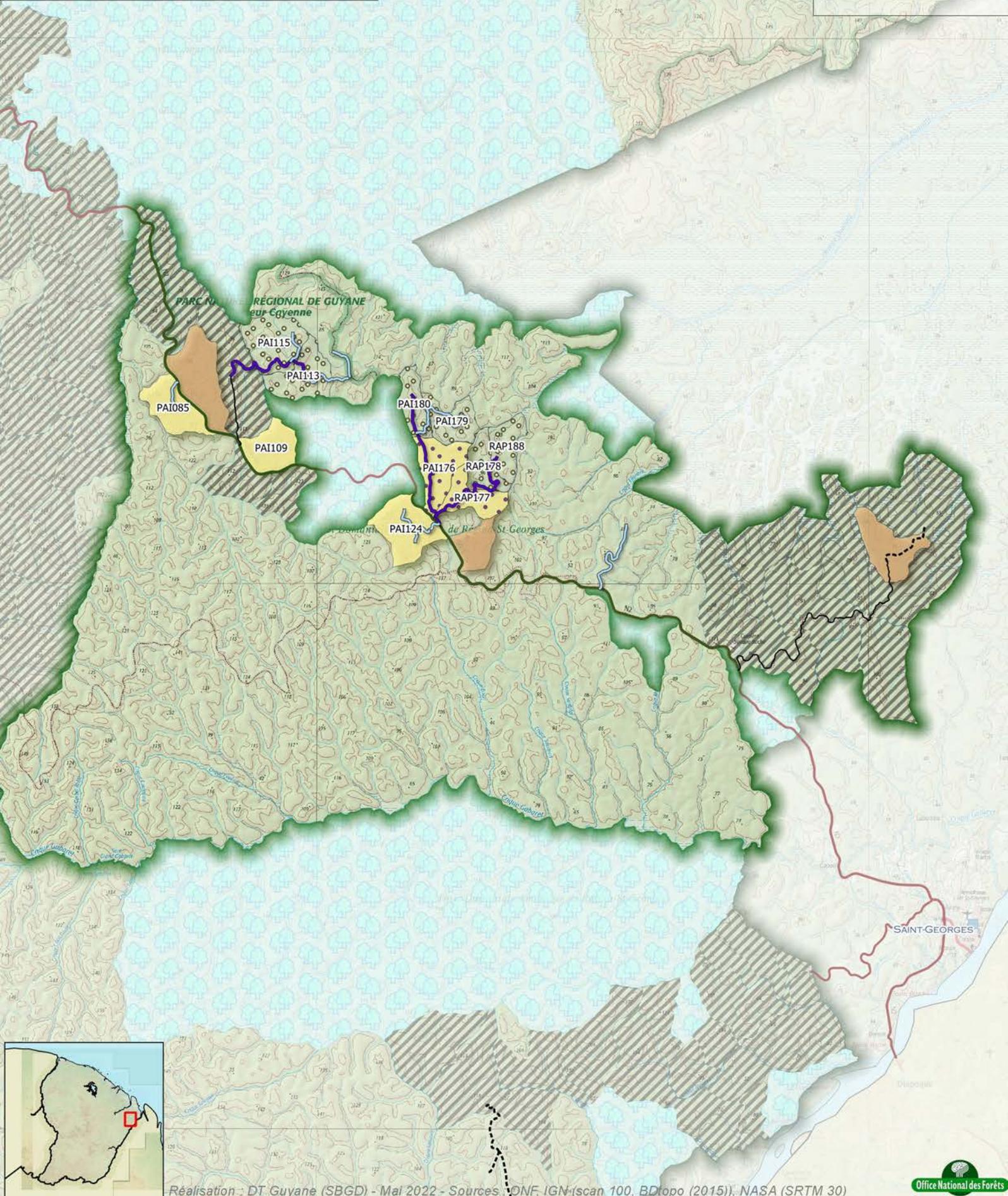
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : DNF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

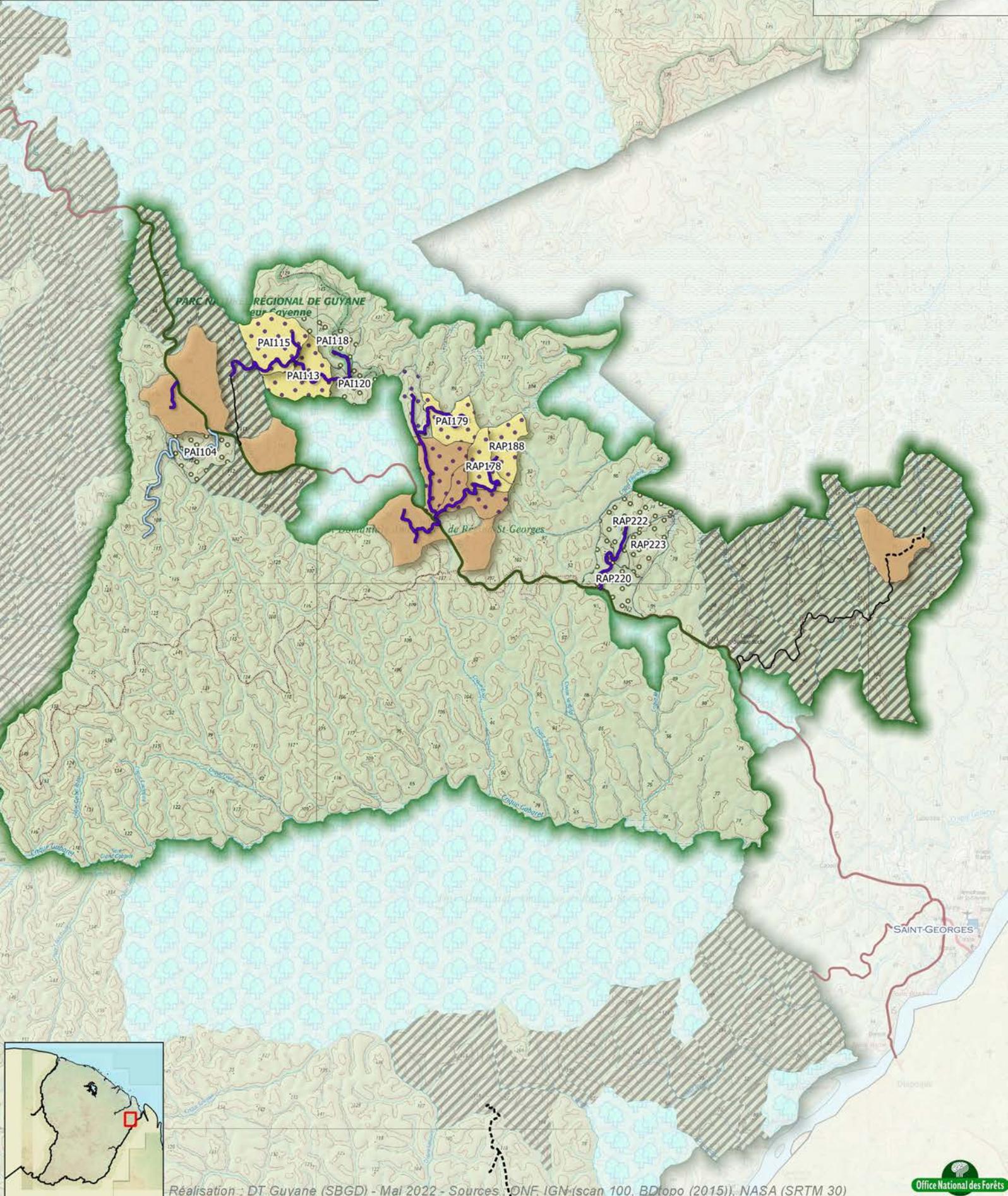
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

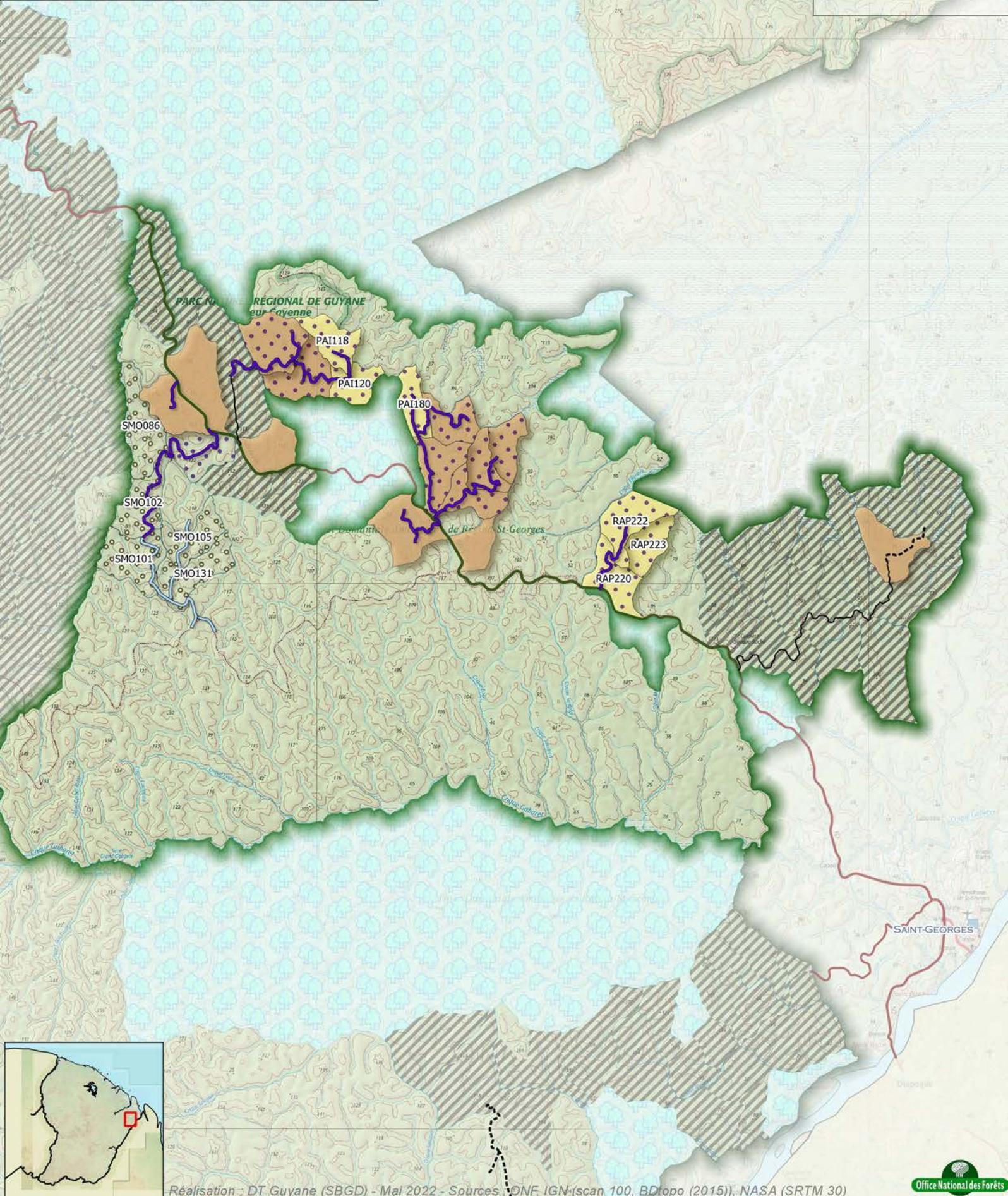
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

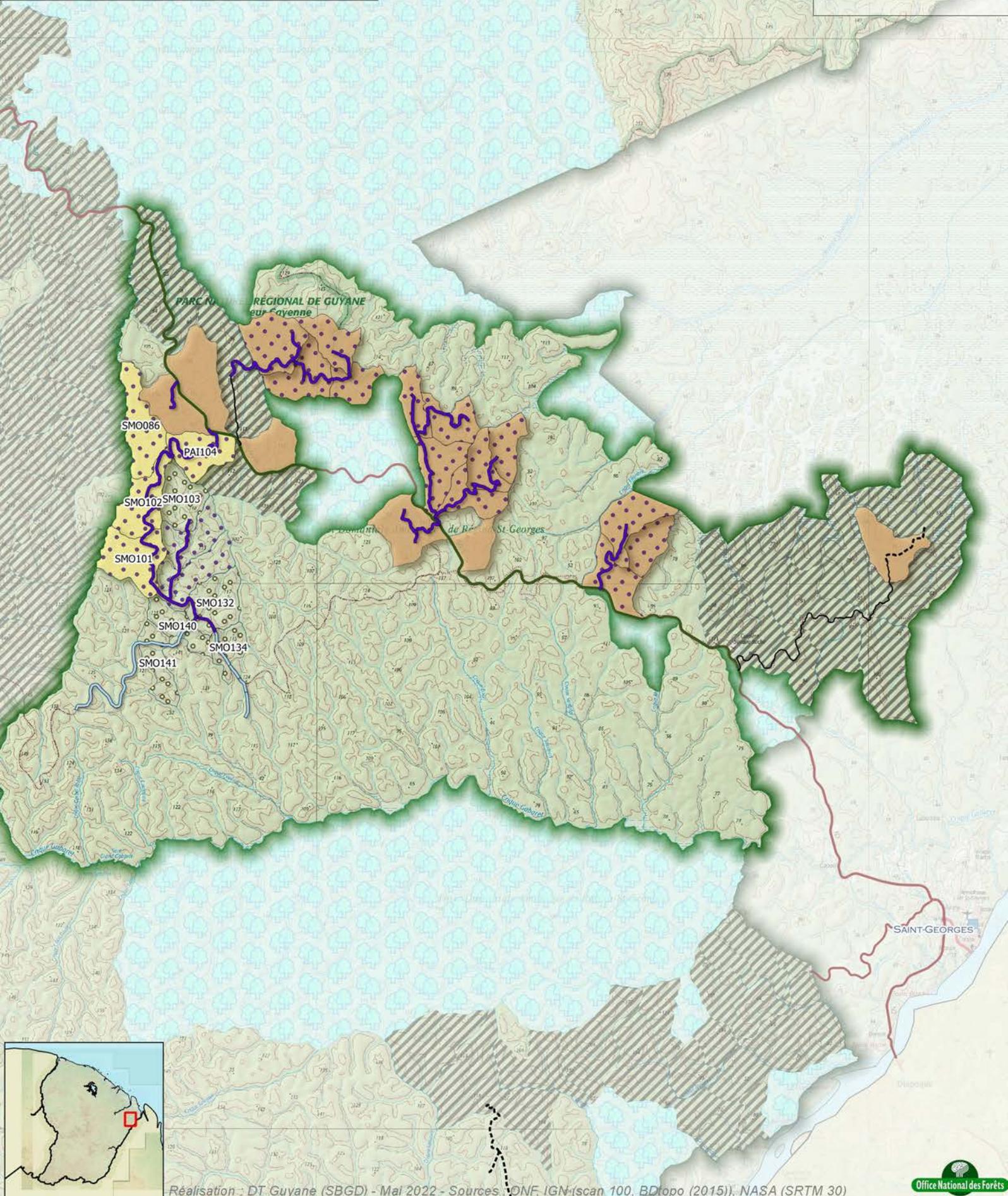
PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV



Réalisation : DT Guyane (SBGD) - Mai 2022 - Sources : DNF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Principale voirie publique
- Domaine forestier permanent

Données d'aménagement

- Bassin d'approvisionnement
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation passée
- Principales pistes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Créations de l'année
- Créations passées durant le PRMV

----- Reprise travaux 2021

PRMV - parcelles :

- Exploitations de l'année
- Désignations de l'année
- Exploitations passées durant le PRMV
- Désignations passées durant le PRMV

A l'issue de ce PRMV, les principaux résultats en termes de variables forestières et de variables financières sont présentés dans cette partie « bilans ».

Pour rappel, les bilans sont présentés sous deux formes : **total brut hors investissement** (créations de desserte, acquisitions LiDAR aéroporté) et subventions – **bilan brut complet** intégrant tous les coûts directs (dont investissements) et subventions (hors aides au surcoût).

Ces bilans ne comprennent pas les temps de personnels autres que ceux consacrés à la désignation ni les coûts indirects de fonctionnement.

Ils ne prennent également pas en compte les investissements hors-DFP, tels que les voies d'accès aux nouveaux massifs forestiers (Deux Branches, Basse Mana) qui relèvent d'une démarche d'aménagement du territoire globale.

Le premier tableau correspond au bilan général et les suivants, aux bilans par secteur.

Ces bilans sont remarquables à trois niveaux :

- 👉 L'effort de rattrapage et de la prise d'une avance de deux ans avant l'exploitation nécessaires en termes **d'ouverture de pistes forestières** : ouverture de presque 600 km de pistes forestières, avec un pic à 150 km en 2024 ;
- 👉 La montée en puissance de **l'exploitation de volumes de bois d'œuvre et de bois énergie** entre 2022 et 2026 : de 90 000 m³ de bois d'œuvre et 60 350 t de biomasse prévus à l'exploitation en 2022, à 121 000 m³ de bois d'œuvre et 79 200 t de biomasse prévus en 2026 ;
- 👉 **L'effort de désignation**, permettant de rendre disponible rapidement un grand volume de bois d'œuvre en cas de développement de la demande client dans le cadre des objectifs du PRFB : de 82 000 m³ potentiellement désignés en 2022 à 160 000 – 155 000 m³ désignés en 2025 – 2026.

En termes financiers, ce sont les faits suivants qui doivent être relevés :

- 👉 Conséquemment au rattrapage en termes de desserte forestière, **les investissements routiers** devraient être de 5 500 000 € par an en moyenne, avec un pic à 6 500 000 € en 2024 ;
- 👉 **Les recettes bois**, quant à elles, suivront l'augmentation des volumes exploités : de 3 700 000 € attendus en 2022 à 5 000 000 € en 2026 ;
- 👉 **Le bilan complet hors charge interne et hors frais de gestion**, comprenant les dépenses hors investissement (désignation, entretien routier), les investissements (LiDAR aéroporté pré-exploitation, création de pistes forestières), les recettes bois et les éventuelles subventions (LiDAR, désignation, création de desserte) atteint en moyenne 2 550 000 €, avec un minimum de 2 050 000 € en 2022 et un maximum de 3 100 000 € en 2026.

Bilan général PRMV 2022 - 2026

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Surface aménagée (ha)	1 253 634	250 727	444 512	269 694	150 711	17 899	370 818
... dont révision d'aménagement	370 818	74 164	0	0	0	0	370 818
...dont RB	181 800	36 360	156 000	25 800	0	0	0
...dont ZDUC	64 537	12 907	0	28 739	17 899	17 899	0
... dont hors DFP	?	?	0	51 400	?	?	?
Surface acquise au LiDAR (ha)	118 400	23 680	21 500	40 400	17 300	9 200	30 000
...dont hors DFP	16 200	3 240	16200	0	0	0	0
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	520 000	104 000	90 000	90 000	103 000	116 000	121 000
...dont bois sur pied	444 000	88 800	77 000	78 000	88 000	98 000	103 000
...dont bois façonné	76 000	15 200	13 000	12 000	15 000	18 000	18 000
Volume bois énergie exploité (t)	360 750	72 150	60 350	67 500	74 500	79 200	79 200
Surface exploitable désignée (ha)	26 659	5 332	3 210	4 780	6 050	6 466	6 153
Volume désigné (m ³)	664 200	132 840	82 000	118 300	149 500	162 500	151 900
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	597	119	73	130	152	127	115
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur :</u>	- 40 584 950.00 € - 8 116 990.00 €		- 6 236 800.00 € - 8 488 750.00 € - 9 502 300.00 € - 8 373 250.00 € - 7 983 850.00 €				
...les dépenses hors investissement	- 13 208 750.00 € - 2 641 750.00 €		- 2 248 700.00 € - 2 202 350.00 € - 3 001 800.00 € - 2 878 750.00 € - 2 877 150.00 €				
...le LiDAR aéroporté	- 363 600.00 € - 72 720.00 €		- 97 600.00 € - 86 100.00 € - 75 000.00 € - 35 700.00 € - 69 200.00 €				
...les investissements routiers	- 27 376 200.00 € - 5 475 240.00 €		- 3 988 100.00 € - 6 286 400.00 € - 6 500 500.00 € - 5 494 500.00 € - 5 106 700.00 €				
Recette bois estimée (€)	21 511 700.00 € 4 302 340.00 €		3 705 220.00 € 3 769 800.00 € 4 288 720.00 € 4 786 480.00 € 4 961 480.00 €				
...dont bois sur pied	15 540 000.00 € 3 108 000.00 €		2 695 000.00 € 2 730 000.00 € 3 080 000.00 € 3 430 000.00 € 3 605 000.00 €				
...dont bois façonné	2 660 000.00 € 532 000.00 €		455 000.00 € 420 000.00 € 525 000.00 € 630 000.00 € 630 000.00 €				
...dont bois énergie	3 311 700.00 € 662 340.00 €		555 220.00 € 619 800.00 € 683 720.00 € 726 480.00 € 726 480.00 €				
Subventions éventuelles (€)	31 822 000.00 € 6 364 400.00 €		4 565 600.00 € 7 075 000.00 € 7 498 800.00 € 6 561 000.00 € 6 121 600.00 €				
...dont investissement routier	27 376 200.00 € 5 475 240.00 €		3 988 100.00 € 6 286 400.00 € 6 500 500.00 € 5 494 500.00 € 5 106 700.00 €				
...dont LiDAR aéroporté	363 600.00 € 72 720.00 €		97 600.00 € 86 100.00 € 75 000.00 € 35 700.00 € 69 200.00 €				
...dont désignation	4 445 800.00 € 889 160.00 €		577 500.00 € 788 600.00 € 998 300.00 € 1 066 500.00 € 1 014 900.00 €				
Total hors investissement	8 302 950.00 € 1 660 590.00 €		1 456 520.00 € 1 567 450.00 € 1 286 920.00 € 1 907 730.00 € 2 084 330.00 €				
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	12 748 750.00 € 2 549 750.00 €		2 034 020.00 € 2 356 050.00 € 2 285 220.00 € 2 974 230.00 € 3 099 230.00 €				

Bilan : bassin d'approvisionnement RN1 - Saint-Laurent

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
...dont bois sur pied	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	0	0	0	0	0	0	0
Surface exploitable désignée (ha)	1 993	399	192	309	474	475	543
Volume désigné (m ³)	47 700	9 540	4 600	7 400	11 300	11 400	13 000
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	23	5	2	3	7	9	3
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 1 779 000.00 € - 355 800.00 €		- 348 700.00 € - 273 700.00 €	- 416 200.00 € - 488 400.00 €	- 252 000.00 €		
...les dépenses hors investissement	- 585 700.00 € - 117 140.00 €		- 88 700.00 € - 100 900.00 €	- 128 200.00 € - 128 400.00 €	- 139 500.00 €		
...les investissements routiers	- 1 193 300.00 € - 238 660.00 €		- 260 000.00 € - 172 800.00 €	- 288 000.00 € - 360 000.00 €	- 112 500.00 €		
Recette bois estimée (€)	875 000.00 € 175 000.00 €		175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €
...dont bois sur pied	875 000.00 € 175 000.00 €		175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €	175 000.00 € 175 000.00 €
...dont bois façonné	- € - €		- € - €	- € - €	- € - €	- € - €	- € - €
...dont bois énergie	- € - €		- € - €	- € - €	- € - €	- € - €	- € - €
Subventions éventuelles (€)	1 522 000.00 € 304 400.00 €		291 700.00 € 223 700.00 €	366 200.00 € 438 400.00 €	202 000.00 €		
...dont investissement	1 193 300.00 € 238 660.00 €		260 000.00 € 172 800.00 €	288 000.00 € 360 000.00 €	112 500.00 €		
...dont désignation	328 700.00 € 65 740.00 €		31 700.00 € 50 900.00 €	78 200.00 € 78 400.00 €	89 500.00 €		
Total hors investissement	289 300.00 € 57 860.00 €		86 300.00 € 74 100.00 €	46 800.00 € 46 600.00 €	35 500.00 €		
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	618 000.00 € 123 600.00 €		118 000.00 € 125 000.00 €	125 000.00 € 125 000.00 €			

Bilan : bassin d'approvisionnement Basse Mana

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	12 000	2 400	0	0	0	6 000	6 000
...dont bois sur pied	12 000	2 400	0	0	0	6 000	6 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	0	0	0	0	0	0	0
Surface exploitable désignée (ha)	1 218	244	0	0	423	455	340
Volume désigné (m ³)	30 200	6 040	0	0	10 500	11 300	8 400
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	35	7	0	11	5	10	9
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 2 151 800.00 € -	430 360.00 €	- € -	840 000.00 € -	312 800.00 € -	523 800.00 € -	475 200.00 €
...les dépenses hors investissement	- 320 900.00 € -	64 180.00 €	- €	- € -	69 800.00 € -	135 000.00 € -	116 100.00 €
...les investissements routiers	- 1 830 900.00 € -	366 180.00 €	- € -	840 000.00 € -	243 000.00 € -	388 800.00 € -	359 100.00 €
Recette bois estimée (€)	420 000.00 €	84 000.00 €	- €	- €	- €	210 000.00 €	210 000.00 €
...dont bois sur pied	420 000.00 €	84 000.00 €	- €	- €	- €	210 000.00 €	210 000.00 €
...dont bois façonné	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
...dont bois énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions éventuelles (€)	2 031 800.00 €	406 360.00 €	- €	840 000.00 €	312 800.00 €	463 800.00 €	415 200.00 €
...dont investissement	1 830 900.00 €	366 180.00 €	- €	840 000.00 €	243 000.00 €	388 800.00 €	359 100.00 €
...dont désignation	200 900.00 €	40 180.00 €	- €	- €	69 800.00 €	75 000.00 €	56 100.00 €
Total hors investissement	99 100.00 €	19 820.00 €	- €	- € -	69 800.00 €	75 000.00 €	93 900.00 €
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	300 000.00 €	60 000.00 €	- €	- €	- €	150 000.00 €	150 000.00 €

Bilan : bassin d'approvisionnement Montagne de Fer

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	45 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
...dont bois sur pied	0	0	0	0	0	0	0
...dont bois façonné	45 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Volume bois énergie exploité (t)	0	0	0	0	0	0	0
Surface exploitable désignée (ha)	3 007	601	231	629	560	753	834
Volume désigné (m ³)	75 700	15 140	5 700	16 200	14 000	18 900	20 900
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	43	9	8	4	9	12	11
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 3 175 700.00 € - 635 140.00 €		- 751 100.00 € - 382 800.00 € - 649 500.00 € - 712 000.00 € - 680 300.00 €				
...les dépenses hors investissement	- 1 398 200.00 € - 279 640.00 €		- 490 100.00 € - 193 800.00 € - 272 400.00 € - 214 300.00 € - 227 600.00 €				
...les investissements routiers	- 1 777 500.00 € - 355 500.00 €		- 261 000.00 € - 189 000.00 € - 377 100.00 € - 497 700.00 € - 452 700.00 €				
Recette bois estimée (€)	1 575 000.00 € 315 000.00 €		315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 €				
...dont bois sur pied	- € - €		- € - € - € - € - €				
...dont bois façonné	1 575 000.00 € 315 000.00 €		315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 €				
...dont bois énergie	- € - €		- € - € - € - € - €				
Subventions éventuelles (€)	2 273 700.00 € 454 740.00 €		299 100.00 € 292 800.00 € 469 500.00 € 622 000.00 € 590 300.00 €				
...dont investissement	1 777 500.00 € 355 500.00 €		261 000.00 € 189 000.00 € 377 100.00 € 497 700.00 € 452 700.00 €				
...dont désignation	496 200.00 € 99 240.00 €		38 100.00 € 103 800.00 € 92 400.00 € 124 300.00 € 137 600.00 €				
Total hors investissement	176 800.00 € 35 360.00 €		- 175 100.00 € 121 200.00 € 42 600.00 € 100 700.00 € 87 400.00 €				
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	673 000.00 € 134 600.00 €		- 137 000.00 € 225 000.00 € 135 000.00 € 225 000.00 € 225 000.00 €				

Bilan : bassin d'approvisionnement Counamama

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	45 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
...dont bois sur pied	45 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	0	0	0	0	0	0	0
Surface exploitable désignée (ha)	2 074	415	383	365	458	436	432
Volume désigné (m ³)	49 900	9 980	9 200	8 800	11 000	10 500	10 400
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	41	8	2	7	11	10	11
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 2 790 300.00 € - 558 060.00 €		- 433 200.00 € - 453 500.00 € - 671 400.00 € - 594 000.00 € - 638 200.00 €				
...les dépenses hors investissement	- 1 102 200.00 € - 220 440.00 €		- 373 200.00 € - 150 200.00 € - 255 600.00 € - 162 000.00 € - 161 200.00 €				
...les investissements routiers	- 1 688 100.00 € - 337 620.00 €		- 60 000.00 € - 303 300.00 € - 415 800.00 € - 432 000.00 € - 477 000.00 €				
Recette bois estimée (€)	1 575 000.00 € 315 000.00 €		315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 €				
...dont bois sur pied	1 575 000.00 € 315 000.00 €		315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 €				
...dont bois façonné	- € - €		- € - € - € - € - €				
...dont bois énergie	- € - €		- € - € - € - € - €				
Subventions éventuelles (€)	2 078 300.00 € 415 660.00 €		171 200.00 € 363 500.00 € 491 400.00 € 504 000.00 € 548 200.00 €				
...dont investissement	1 688 100.00 € 337 620.00 €		60 000.00 € 303 300.00 € 415 800.00 € 432 000.00 € 477 000.00 €				
...dont désignation	390 200.00 € 78 040.00 €		111 200.00 € 60 200.00 € 75 600.00 € 72 000.00 € 71 200.00 €				
Total hors investissement	472 800.00 € 94 560.00 €		- 58 200.00 € 164 800.00 € 59 400.00 € 153 000.00 € 153 800.00 €				
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	863 000.00 € 172 600.00 €		53 000.00 € 225 000.00 € 135 000.00 € 225 000.00 € 225 000.00 €				

Bilan : bassin d'approvisionnement Deux Branches

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	3 000	600	0	0	0	0	3 000
...dont bois sur pied	3 000	600	0	0	0	0	3 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	0	0	0	0	0	0	0
Surface exploitable désignée (ha)	996	199	0	0	0	454	542
Volume désigné (m ³)	14 200	2 840	0	0	0	6 500	7 700
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	36	7	0	0	16	11	9
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 1 916 400.00 € -	383 280.00 €	- €	- € -	796 500.00 € -	559 900.00 € -	560 000.00 €
...les dépenses hors investissement	- 194 200.00 € -	38 840.00 €	- €	- €	- € -	74 800.00 € -	119 400.00 €
...les investissements routiers	- 1 722 200.00 € -	344 440.00 €	- €	- € -	796 500.00 € -	485 100.00 € -	440 600.00 €
Recette bois estimée (€)	105 000.00 €	21 000.00 €	- €	- €	- €	- €	105 000.00 €
...dont bois sur pied	105 000.00 €	21 000.00 €	- €	- €	- €	- €	105 000.00 €
...dont bois façonné	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
...dont bois énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions éventuelles (€)	1 886 400.00 €	377 280.00 €	- €	- €	796 500.00 €	559 900.00 €	530 000.00 €
...dont investissement	1 722 200.00 €	344 440.00 €	- €	- €	796 500.00 €	485 100.00 €	440 600.00 €
...dont désignation	164 200.00 €	32 840.00 €	- €	- €	- €	74 800.00 €	89 400.00 €
Total hors investissement	- 89 200.00 € -	17 840.00 €	- €	- €	- € -	74 800.00 € -	14 400.00 €
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	75 000.00 €	15 000.00 €	- €	- €	- €	- €	75 000.00 €

Bilan : bassin d'approvisionnement Balata - Saut Léodate

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	30 000	6 000	0	5 000	7 000	9 000	9 000
...dont bois sur pied	30 000	6 000	0	5 000	7 000	9 000	9 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	36 000	7 200	0	6 000	8 400	10 800	10 800
Surface exploitable désignée (ha)	2 399	480	288	423	560	557	571
Volume désigné (m ³)	41 700	8 340	5 000	7 300	9 800	9 700	9 900
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	112	22	17	35	26	19	15
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 6 125 700.00 € -	1 225 140.00 €	- 783 600.00 € -	1 880 800.00 € -	1 477 100.00 € -	1 076 400.00 € -	907 800.00 €
...les dépenses hors investissement	- 1 055 500.00 € -	211 100.00 €	- 47 400.00 € -	179 800.00 € -	246 300.00 € -	289 800.00 € -	292 200.00 €
...les investissements routiers	- 5 070 200.00 € -	1 014 040.00 €	- 736 200.00 € -	1 701 000.00 € -	1 230 800.00 € -	786 600.00 € -	615 600.00 €
Recette bois estimée (€)	1 374 000.00 €	274 800.00 €	- €	229 000.00 €	320 600.00 €	412 200.00 €	412 200.00 €
...dont bois sur pied	1 050 000.00 €	210 000.00 €	- €	175 000.00 €	245 000.00 €	315 000.00 €	315 000.00 €
...dont bois façonné	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
...dont bois énergie	324 000.00 €	64 800.00 €	- €	54 000.00 €	75 600.00 €	97 200.00 €	97 200.00 €
Subventions éventuelles (€)	5 465 700.00 €	1 093 140.00 €	783 600.00 €	1 770 800.00 €	1 323 100.00 €	878 400.00 €	709 800.00 €
...dont investissement	5 070 200.00 €	1 014 040.00 €	736 200.00 €	1 701 000.00 €	1 230 800.00 €	786 600.00 €	615 600.00 €
...dont désignation	395 500.00 €	79 100.00 €	47 400.00 €	69 800.00 €	92 300.00 €	91 800.00 €	94 200.00 €
Total hors investissement	318 500.00 €	63 700.00 €	- 47 400.00 €	49 200.00 €	74 300.00 €	122 400.00 €	120 000.00 €
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	714 000.00 €	142 800.00 €	- €	119 000.00 €	166 600.00 €	214 200.00 €	214 200.00 €

Bilan : bassin d'approvisionnement Bélizon - Tibourou

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	22 000	4 400	8 000	0	4 000	4 000	6 000
...dont bois sur pied	18 000	3 600	4 000	0	4 000	4 000	6 000
...dont bois façonné	4 000	800	4 000	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	0	0	0	0	0	0	0
Surface exploitable désignée (ha)	745	149	0	186	204	212	143
Volume désigné (m ³)	18 500	3 700	0	4 600	5 100	5 300	3 500
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	41	8	0	15	16	10	0
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 2 185 200.00 € -	437 040.00 €	- 80 000.00 € -	788 100.00 € -	766 200.00 € -	467 300.00 € -	83 600.00 €
...les dépenses hors investissement	- 382 900.00 € -	76 580.00 €	- 80 000.00 € -	30 700.00 € -	113 700.00 € -	74 900.00 € -	83 600.00 €
...les investissements routiers	- 1 802 300.00 € -	360 460.00 €	- € -	757 400.00 € -	652 500.00 € -	392 400.00 €	- €
Recette bois estimée (€)	770 000.00 €	154 000.00 €	280 000.00 €	- €	140 000.00 €	140 000.00 €	210 000.00 €
...dont bois sur pied	630 000.00 €	126 000.00 €	140 000.00 €	- €	140 000.00 €	140 000.00 €	210 000.00 €
...dont bois façonné	140 000.00 €	28 000.00 €	140 000.00 €	- €	- €	- €	- €
...dont bois énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions éventuelles (€)	1 925 200.00 €	385 040.00 €	- €	788 100.00 €	686 200.00 €	427 300.00 €	23 600.00 €
...dont investissement	1 802 300.00 €	360 460.00 €	- €	757 400.00 €	652 500.00 €	392 400.00 €	- €
...dont désignation	122 900.00 €	24 580.00 €	- €	30 700.00 €	33 700.00 €	34 900.00 €	23 600.00 €
Total hors investissement	387 100.00 €	77 420.00 €	200 000.00 € -	30 700.00 €	26 300.00 €	65 100.00 €	126 400.00 €
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	510 000.00 €	102 000.00 €	200 000.00 €	- €	60 000.00 €	100 000.00 €	150 000.00 €

Bilan : bassin d'approvisionnement Piste Mataroni

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	198 000	39 600	34 000	35 000	43 000	43 000	43 000
...dont bois sur pied	198 000	39 600	34 000	35 000	43 000	43 000	43 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	227 700	45 540	39 100	40 250	49 450	49 450	49 450
Surface exploitable désignée (ha)	7 362	1 472	1 319	844	2 015	1 652	1 532
Volume désigné (m ³)	209 600	41 920	37 500	24 100	57 400	47 000	43 600
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	154	31	17	30	46	22	39
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 12 202 900.00 € - 2 440 580.00 €		- 2 088 200.00 € - 2 224 700.00 €	- 2 224 700.00 € - 2 968 800.00 €	- 2 968 800.00 € - 2 172 600.00 €	- 2 172 600.00 € - 2 748 600.00 €	- 2 748 600.00 €
...les dépenses hors investissement	- 5 082 400.00 € - 1 016 480.00 €		- 559 400.00 € - 891 800.00 €	- 891 800.00 € - 1 257 000.00 €	- 1 257 000.00 € - 1 197 000.00 €	- 1 197 000.00 € - 1 177 200.00 €	- 1 177 200.00 €
...les investissements routiers	- 7 120 500.00 € - 1 424 100.00 €		- 1 528 800.00 € - 1 332 900.00 €	- 1 332 900.00 € - 1 711 800.00 €	- 1 711 800.00 € - 975 600.00 €	- 975 600.00 € - 1 571 400.00 €	- 1 571 400.00 €
Recette bois estimée (€)	9 024 840.00 € 1 804 968.00 €		1 549 720.00 € 1 595 300.00 €	1 595 300.00 € 1 959 940.00 €	1 959 940.00 € 1 959 940.00 €	1 959 940.00 € 1 959 940.00 €	1 959 940.00 €
...dont bois sur pied	6 930 000.00 € 1 386 000.00 €		1 190 000.00 € 1 225 000.00 €	1 225 000.00 € 1 505 000.00 €	1 505 000.00 € 1 505 000.00 €	1 505 000.00 € 1 505 000.00 €	1 505 000.00 €
...dont bois façonné	- € - €		- € - €	- € - €	- € - €	- € - €	- €
...dont bois énergie	2 094 840.00 € 418 968.00 €		359 720.00 € 370 300.00 €	370 300.00 € 454 940.00 €	454 940.00 € 454 940.00 €	454 940.00 € 454 940.00 €	454 940.00 €
Subventions éventuelles (€)	8 335 100.00 € 1 667 020.00 €		1 746 400.00 € 1 472 200.00 €	1 472 200.00 € 2 044 300.00 €	2 044 300.00 € 1 248 100.00 €	1 248 100.00 € 1 824 100.00 €	1 824 100.00 €
...dont investissement	7 120 500.00 € 1 424 100.00 €		1 528 800.00 € 1 332 900.00 €	1 332 900.00 € 1 711 800.00 €	1 711 800.00 € 975 600.00 €	975 600.00 € 1 571 400.00 €	1 571 400.00 €
...dont désignation	1 214 600.00 € 242 920.00 €		217 600.00 € 139 300.00 €	139 300.00 € 332 500.00 €	332 500.00 € 272 500.00 €	272 500.00 € 252 700.00 €	252 700.00 €
Total hors investissement	3 942 400.00 € 788 480.00 €		990 300.00 € 703 500.00 €	703 500.00 € 703 000.00 €	703 000.00 € 762 900.00 €	762 900.00 € 782 700.00 €	782 700.00 €
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	5 157 040.00 € 1 031 408.00 €		1 207 920.00 € 842 800.00 €	842 800.00 € 1 035 440.00 €	1 035 440.00 € 1 035 440.00 €	1 035 440.00 € 1 035 440.00 €	1 035 440.00 €

Bilan : bassin d'approvisionnement Piste Armontabo

Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	73 000	14 600	10 000	12 000	15 000	18 000	18 000
...dont bois sur pied	46 000	9 200	10 000	9 000	9 000	9 000	9 000
...dont bois façonné	27 000	5 400	0	3 000	6 000	9 000	9 000
Volume bois énergie exploité (t)	20 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Surface exploitable désignée (ha)	4 042	808	544	1 309	597	835	757
Volume désigné (m ³)	115 200	23 040	15 500	37 400	17 000	23 800	21 500
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	55	11	12	10	10	13	10
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 4 502 000.00 € - 900 400.00 €		- 788 700.00 € - 847 500.00 € - 955 800.00 € - 1 002 100.00 € - 907 900.00 €				
...les dépenses hors investissement	- 1 874 200.00 € - 374 840.00 €		- 317 100.00 € - 375 900.00 € - 478 600.00 € - 357 700.00 € - 344 900.00 €				
...les investissements routiers	- 2 627 800.00 € - 525 560.00 €		- 471 600.00 € - 471 600.00 € - 477 200.00 € - 644 400.00 € - 563 000.00 €				
Recette bois estimée (€)	2 739 000.00 € 547 800.00 €		386 800.00 € 456 800.00 € 561 800.00 € 666 800.00 € 666 800.00 €				
...dont bois sur pied	1 610 000.00 € 322 000.00 €		350 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 €				
...dont bois façonné	945 000.00 € 189 000.00 €		- € 105 000.00 € 210 000.00 € 315 000.00 € 315 000.00 €				
...dont bois énergie	184 000.00 € 36 800.00 €		36 800.00 € 36 800.00 € 36 800.00 € 36 800.00 € 36 800.00 €				
Subventions éventuelles (€)	3 294 600.00 € 658 920.00 €		561 300.00 € 687 500.00 € 575 800.00 € 782 100.00 € 687 900.00 €				
...dont investissement	2 627 800.00 € 525 560.00 €		471 600.00 € 471 600.00 € 477 200.00 € 644 400.00 € 563 000.00 €				
...dont désignation	666 800.00 € 133 360.00 €		89 700.00 € 215 900.00 € 98 600.00 € 137 700.00 € 124 900.00 €				
Total hors investissement	864 800.00 € 172 960.00 €		69 700.00 € 80 900.00 € 83 200.00 € 309 100.00 € 321 900.00 €				
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	1 531 600.00 € 306 320.00 €		159 400.00 € 296 800.00 € 181 800.00 € 446 800.00 € 446 800.00 €				

Bilan : bassin d'approvisionnement RN2 - Saint-Georges

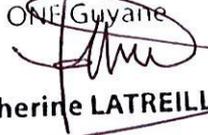
Objet	Somme	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	67 000	13 400	15 000	15 000	11 000	13 000	13 000
...dont bois sur pied	67 000	13 400	15 000	15 000	11 000	13 000	13 000
...dont bois façonné	0	0	0	0	0	0	0
Volume bois énergie exploité (t)	77 050	15 410	17 250	17 250	12 650	14 950	14 950
Surface exploitable désignée (ha)	2 823	565	253	715	759	637	459
Volume désigné (m ³)	61 500	12 300	4 500	12 500	13 400	18 100	13 000
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	56	11	15	14	6	11	10
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	- 3 755 950.00 € -	751 190.00 €	- 963 300.00 € -	797 650.00 € -	488 000.00 € -	776 750.00 € -	730 250.00 €
...les dépenses hors investissement	- 1 212 550.00 € -	242 510.00 €	- 292 800.00 € -	279 250.00 € -	180 200.00 € -	244 850.00 € -	215 450.00 €
...les investissements routiers	- 2 543 400.00 € -	508 680.00 €	- 670 500.00 € -	518 400.00 € -	307 800.00 € -	531 900.00 € -	514 800.00 €
Recette bois estimée (€)	3 053 860.00 €	610 772.00 €	683 700.00 €	683 700.00 €	501 380.00 €	592 540.00 €	592 540.00 €
...dont bois sur pied	2 345 000.00 €	469 000.00 €	525 000.00 €	525 000.00 €	385 000.00 €	455 000.00 €	455 000.00 €
...dont bois façonné	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
...dont bois énergie	708 860.00 €	141 772.00 €	158 700.00 €	158 700.00 €	116 380.00 €	137 540.00 €	137 540.00 €
Subventions éventuelles (€)	3 009 200.00 €	601 840.00 €	712 300.00 €	636 400.00 €	433 000.00 €	637 000.00 €	590 500.00 €
...dont investissement	2 543 400.00 €	508 680.00 €	670 500.00 €	518 400.00 €	307 800.00 €	531 900.00 €	514 800.00 €
...dont désignation	465 800.00 €	93 160.00 €	41 800.00 €	118 000.00 €	125 200.00 €	105 100.00 €	75 700.00 €
Total hors investissement	1 841 300.00 €	368 260.00 €	390 900.00 €	404 400.00 €	321 200.00 €	347 700.00 €	377 100.00 €
Bilan hors temps de personnels et frais de gestion	2 307 110.00 €	461 422.00 €	432 700.00 €	522 450.00 €	446 380.00 €	452 790.00 €	452 790.00 €



Direction territoriale de Guyane

Le plan d'action régional ci-dessus présenté répond à la fois aux impératifs d'une gestion durable (respect du cadre global de développement), aux capacités de mise en œuvre de l'ONF et aux besoins d'approvisionnement actuels de la filière bois locale.

Sa réalisation effective repose en grande partie sur les financements publics qui seront retenus dans le cadre des PDRG 2014 – 2020 et 2021 – 2027.

Élaboré le : <i>1^{er} trimestre 2022</i> Par : la responsable aménagement forestier	Aurélie CUVELIER 
Validé le : <i>21/07/2022</i> Par : le responsable du service bois et gestion durable	Stéphane GUITER  
Proposé le : <i>23/03/2022</i> Par : la directrice territoriale	Catherine LATREILLE Directrice territoriale ONF Guyane  Catherine LATREILLE

Programme régional de mise en valeur forestière

2022 – 2026

Depuis trente ans, l'ONF développe et applique un programme de **gestion durable des forêts naturelles** de Guyane.

Cette gestion inclue tant la **production de bois** pour les besoins de la filière, que la **conservation stricte de la biodiversité** et la **protection des milieux**. Pour ce faire, les forêts du Domaine Forestier Permanent (DFP) sont ou seront dotées d'**aménagement forestiers** individuels, qui sont des documents de gestion à moyen terme (20 – 30 ans).

Cependant, à plus court terme, la programmation des prestations à réaliser – élaboration des aménagements, réalisation des diagnostics d'aménagement, désignation, étude et réalisation de desserte – doit être établie à l'échelle régionale afin d'avoir une vision d'ensemble : c'est là qu'intervient le présent **Programme Régional de Mise en Valeur forestière (PRMV)**, qui couvre une période de 5 ans et qui est révisé annuellement. L'élaboration de ce plan répond à des préoccupations à la fois internes et externes.

Externes

Les **exploitants forestiers et scieurs** ont besoin d'une perspective à moyen terme en matière des possibilités d'approvisionnement en bois local, dont dépend largement l'activité de leurs entreprises et leur politique d'investissement.

L'**État et collectivités locales**, dont en premier lieu la collectivité territoriale de Guyane, souhaitent disposer d'une prospective en matière de développement économique (programme d'investissement et de développement de la filière bois).

Les **partenaires financiers de la filière** (État, Union Européenne, CNES, collectivité territoriale de Guyane) ont quant à eux besoin de connaître le volume financier à mobiliser sur plusieurs années au titre du développement de la desserte forestière et d'appui aux entreprises.

Internes

Le PRMV permet la programmation au niveau régional à court terme des objectifs et résultats attendus, ainsi que de planifier les actions et quantifier les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre.

Il permet également aux unités territoriales d'anticiper le suivi d'exploitation à assurer au cours des années à venir, ainsi qu'aux techniciens desserte forestière d'avoir une vision à moyen terme des opérations de layonnage des futures pistes ainsi que des marchés publics à venir.

Les inventaires de ressources, aménagements et travaux de desserte forestière prévus dans le PRMV bénéficient d'une aide financière de l'Europe (FEADER), de l'Etat et du CNES.